PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

ANALYSE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC 1985

Office
de la construction
du Québec

OCQ

7-01898/

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1985

Le contenu de cette publication a été réalisé
par l'Office de la construction du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-08752-X
ISSN 0317-5901

© Gouvernement du Québec

Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1985

SERVICE
RECHERCHE &
ORGANISATION

JUIN 1986

Avant-propos

L'Office de la construction du Québec présente son analyse annuelle de l'industrie québécoise de la construction pour l'année 1985. Cette analyse vise à renseigner ceux qui s'intéressent au milieu de la construction.

En vertu des divers mandats qui lui sont confiés, l'OCQ possède des informations uniques touchant les salariés et les employeurs oeuvrant sur les chantiers de construction. L'analyse de ces informations nous permet d'en tracer un portrait précis. De même, les données contenues dans ce document posent un diagnostic sur l'état général de l'industrie de la construction en 1985 au Québec et dans chacune des régions.

Le premier chapitre présente les principaux indicateurs économiques de l'industrie ainsi que les faits saillants survenus au cours de 1985 en matière de relations du travail. Pour une deuxième année consécutive, les heures travaillées au Québec sur les chantiers de construction ont connu une progression intéressante. Le niveau de croissance de 1985 se situe à 13 % et on enregistre quelques 83,7 millions d'heures travaillées. La croissance de l'activité de construction résulte des travaux effectués dans les deux secteurs, résidentiel et non résidentiel, contrairement à l'année précédente où la performance des heures reposait essentiellement sur l'effervescence des travaux de construction non résidentielle.

Le deuxième chapitre de l'analyse étudie les principales caractéristiques des employeurs. Pour une troisième année consécutive, le nombre total d'employeurs actifs sur les chantiers varie peu. Il s'élève à 13 743 en 1985, soit une hausse de 3 % par rapport à l'année précédente. La répartition par catégorie d'employeurs fait preuve, elle aussi, de stabilité.

Le troisième chapitre est consacré aux salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction. En 1985, on enregistre 82 663 individus ayant effectué au moins une heure de travail sur un chantier. Ce nombre constitue une croissance de plus de 8 % en comparaison avec 1984. Compte tenu du niveau d'activité, la moyenne des heures travaillées par salarié au cours de l'année a crû de près de 5 % pour s'établir à 1 012 heures. Toutes les catégories de salariés ont bénéficié de cette augmentation, quoiqu'à des degrés différents. Les apprentis ont largement profité de la conjoncture favorable, leurs effectifs augmentant de plus de 46 %. Cette entrée massive d'apprentis a non seulement permis un renouvellement de la main-d'oeuvre mais également une augmentation des jeunes travailleurs. À cet égard, l'âge moyen des salariés a baissé en 1985 pour s'établir à 38,6 ans.

Enfin, les quatres annexes qui complètent ce document fournissent, non seulement certaines définitions nécessaires à la précision du document, mais aussi près de quarante (40) tableaux statistiques complémentaires à ceux inclus dans le texte.

Cette analyse a été réalisée par la Section recherche. Josée Schryer et Bernard Matte se sont partagés la rédaction tandis que Louise C. Rodier a compilé les tableaux statistiques. Le secrétariat a été partagé par Danielle Dubé, Linda Hébert et Mychèle Ouimet. Louise Charette a assumé la coordination de l'ensemble du travail.

Nous espérons que cette analyse de l'industrie de la construction continuera d'être appréciée des partenaires de l'industrie. Quant aux personnes intéressées à ce secteur d'activité, elles devraient y trouver les éléments nécessaires à une familiarisation. La Section recherche demeure disponible à ceux désirant obtenir des informations sur l'industrie québécoise de la construction. Les personnes intéressées à suivre l'activité trimestriellement sont invitées à consulter «La Revue de l'activité dans l'industrie de la construction» publiée par l'OCQ.

Jean-Luc Pilon
Directeur
Service recherche et organisation

Table des matières

Liste des tableaux 7

Liste des graphiques 7

Bilan de l'activité de construction 9

L'économie québécoise et le secteur de la construction en 1985 11

Sommaire de l'activité de construction 12

Activité régionale 14

Perspectives 1986 15

Les relations du travail et le contexte législatif 15

Les employeurs 19

Environnement législatif 21

Contexte de travail 22

Type et taille des entreprises 22

Statut juridique 24

Mobilité interrégionale 25

Les salariés 27

Les caractéristiques du marché de l'emploi 29

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées 29

Statut professionnel des salariés de la construction 30

L'âge des salariés 31

Durée du travail 31

Le chômage saisonnier 33

Le roulement des salariés 35

Le chômage interchantier 38

Mobilité de la main-d'oeuvre 39

Mobilité interemployeur 39

Mobilité géographique 39

Salaires 40

Avantages sociaux 43

Congés annuels et jours fériés chômés 43

Régime d'assurance collective 43

Régime supplémentaire de rentes 44

Annexes 45

I Sources et définitions 47

II Tableaux statistiques 53

III Liste des 100 plus gros employeurs en 1985 selon les heures enregistrées à l'OCQ 92

IV Description des régions et sous-régions de domicile 95

Liste des tableaux

1-1 Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1976-1985 **11**

1-2 Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1976-1985 **14**

1-3 Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1984/1983 et 1985/1984 **14**

1-4 Résultats du vote d'adhésion syndicale, novembre 1985 **16**

1-5 Représentativité syndicale, novembre 1983 et 1985 **17**

2-1 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1985 **23**

2-2 Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1985 **23**

2-3 Répartition des entreprises de construction selon la masse salariale versée, 1985 **24**

2-4 Répartition des entreprises de construction selon le statut juridique, 1985 **24**

2-5 Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1985 **25**

3-1 Répartition des salariés actifs selon la région de domicile et le statut professionnel, 1985 **30**

3-2 Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1985 **31**

3-3 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1983, 1984, 1985 **32**

3-4 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1985 **34**

3-5 Répartition des heures travaillées selon le mois, 1984-1985 **34**

3-6 Mouvement des salariés de la construction, 1976-1985 **35**

3-7 Répartition des salariés actifs en 1985, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1971 **36**

3-8 Répartition des abandons en 1985 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1984 **36**

3-9 Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1985 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel **37**

3-10 Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1985 **38**

3-11 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1985 **40**

3-12 Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1985 **41**

3-13 Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1985 **42**

3-14 Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1984 et 1985 **43**

3-15 Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1984 et 1985 (régime de base) **44**

3-16 Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes, 1984 et 1985 (régime de base) **44**

Liste des graphiques

1-1 Heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction, 1976-1985 **13**

3-1 Moyenne des heures travaillées dans l'industrie de la construction, 1976-1985 **33**

Bilan de l'activité de construction

Dans ce premier chapitre, nous traçons tout d'abord un aperçu de l'évolution conjoncturelle de l'économie québécoise en 1985. Nous examinons ensuite la performance des principaux indicateurs économiques de l'industrie de la construction ainsi que celle du secteur assujetti de l'industrie. Un bref aperçu des perspectives de l'industrie pour 1986 est par la suite présenté. Enfin, la dernière section traite des événements relatifs au régime des relations du travail et au contexte législatif de l'industrie de la construction du Québec.

L'économie québécoise et le secteur de la construction en 1985

Suite à deux années de croissance du P.I.B. réel supérieure à la moyenne nationale, l'année 1985 marque un certain essoufflement de la reprise. En effet, la croissance réelle de 3,8 % au Québec en 1985 marque un recul important par rapport au niveau de plus de 5 % observé en 1984 et se situe un peu en-deçà de la moyenne nationale. Malgré tout, le bilan des trois dernières années est supérieur à celui de la période 1978 à 1982.

La croissance de l'emploi s'est maintenue en 1985 à près de 3 %, soit au même rythme qu'en 1984. Le taux de chômage annuel moyen a reculé de près d'un point par rapport à l'année précédente. À 12 %, toutefois, le taux de chômage au Québec demeure supérieur à la moyenne nationale.

Le ralentissement de la croissance en 1985 est attribuable à deux facteurs principaux. Les dépenses de consommation qui avaient crû à un rythme de 5,2 % en 1984, n'enregistrent qu'un taux de 3,5 % en 1985. D'ailleurs les ventes au détail témoignent de ce ralentissement puisqu'en termes réels leur croissance n'est plus que de 4,4 % en 1985 par rapport à 8,0 % en 1984.

Les investissements non résidentiels connaissent eux aussi une augmentation moins importante en 1985, soit 6,6 % versus 11,5 % en 1984. La croissance demeure toutefois très respectable et se situe, pour une deuxième année, au-dessus de la moyenne nationale.

Malgré un ralentissement de la croissance du P.I.B. réel pour l'ensemble de l'économie en 1985, le secteur de la construction a connu une croissance supérieure à celle des autres secteurs économiques. En effet, le P.I.B. réel pour ce secteur a crû de 5,9 % en 1985. C'est donc dire que ce secteur a contribué de façon significative à la croissance globale.

Tableau 1-1

Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1976-1985

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Valeur des travaux de construction[1]*	12 949	13 277	11 922	12 147	11 405	11 275	10 874	11 472	11 919	12 586
Valeur des contrats accordés Travaux de génie*	1 024	1 475	1 701	1 618	1 484	987	1 350	1 086	1 623	1 450
Valeur des contrats accordés dans le bâtiment non résidentiel*	2 357	1 649	1 250	1 586	1 620	1 597	976	961	1 653	1 746
Nombre de mises en chantier de logements	68 748	57 580	43 671	41 730	29 186	29 645	23 492	40 318	41 902	48 031

* en millions de dollars constants de 1985.

1. travaux de construction exécutés par l'ensemble des secteurs économiques et non pas seulement par la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.

Source: Canadata, compilation par l'OCQ, sauf pour les données sur la valeur des travaux de construction et sur les mises en chantier, qui proviennent respectivement des catalogues 61-205 et 64-002 de Statistique Canada, compilation OCQ.

La valeur totale des travaux de construction s'élève à 12,5 milliards de dollars en 1985. En termes réels, ceci représente une augmentation de 5 % par rapport à 1984. Les dépenses en construction dans le secteur résidentiel contribuent significativement à cette hausse globale puisque, pour ce secteur, elles augmentent de 9,6 %. L'augmentation des dépenses en construction résidentielle aura donc été supérieure à celle de 1984.

Il faut noter que la valeur des travaux de construction dont nous avons traitée jusqu'à maintenant couvre l'ensemble de l'activité de construction. Celle-ci inclut l'activité de l'industrie comme telle mais également les travaux effectués par la main-d'oeuvre appartenant à d'autres branches d'activité ainsi que tous les frais de construction connexes: planification et conception préliminaires à une construction, frais de gestion, honoraires, commissions immobilières et intérêts d'emprunt.

Il est important toutefois de réaliser que l'activité dont fait état notre analyse ne représente qu'une portion de l'activité totale de construction. En effet, notre analyse ne touche que l'activité dans les secteurs assujettis et effectuée par la main-d'oeuvre assujettie à la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* (c. R-20, voir Annexe I, section B).

Les statistiques disponibles sur la valeur des travaux de construction nous permettent de tenir compte d'une partie des exclusions contenues dans la Loi. On retrouve dans les statistiques deux catégories de travaux de construction soit, les travaux pour propre compte — travaux exécutés par une main-d'oeuvre n'appartenant pas à l'industrie de la construction (services d'utilité publique, gouvernements, divers,...) — et, la catégorie qui nous intéresse, les travaux à forfait — constructions mises en place par les entrepreneurs en construction. Sauf quelques exceptions, au Québec cette dernière catégorie de travaux de construction est assujettie. Les travaux à forfait représentent, en moyenne, un peu plus de 65 % de l'ensemble des travaux de construction.

Malgré le fait que la majorité de ces travaux soient assujettis, la main-d'oeuvre qui participe à leur exécution n'est pas, dans tous les cas, assujettie. D'une part, dans les petites entreprises, l'entrepreneur lui-même travaille souvent sur le chantier et n'est pas considéré comme un salarié. D'autre part, l'artisan qui n'est pas, lui non plus, assujetti accuse une présence importante dans le secteur résidentiel et, tout particulièrement, dans le cas des travaux de rénovation et de réparation. Dans la mesure où ces travaux connaissent depuis quelques années une croissance importante, l'assujettissement est à la baisse.

Sommaire de l'activité de construction

Pour une deuxième année consécutive, les heures travaillées au Québec sur les chantiers de construction assujettis ont connu une progression intéressante. La croissance de 9 % observée en 1984 a même été dépassée et le niveau de croissance en 1985 s'est élevé à 13 %. Une telle augmentation n'avait pas été observée depuis au moins dix ans. Le niveau de 83,7 millions d'heures travaillées en 1985 confirme le caractère soutenu de la croissance de l'activité dans l'industrie, amorcée depuis la fin de 1983. Cette performance, replacée dans un contexte historique, est encore plus frappante. En effet, si pour les années 1980 et 1981 on exclut les heures travaillées à la Baie James, soit quelque 10 millions d'heures annuellement, le niveau d'activité de 1985 se rapproche sensiblement de celui de ces années.

Au total, 82 663 salariés ont oeuvré sur les chantiers en 1985. Ce nombre représente une augmentation de 8 % par rapport à 1984. La moyenne des heures travaillées par individu connaît, elle aussi, une augmentation sensible passant de 970 en 1984 à 1 012 en 1985. Cette croissance de la moyenne des heures travaillées n'est pas étrangère à l'augmentation de 6 % du salaire annuel moyen quoique l'augmentation de 4,5 % des taux horaires au 1er mai 1985 ait aussi contribué à cette croissance.

L'activité sur les chantiers de construction provient des travaux effectués dans deux grands secteurs — le secteur résidentiel et le secteur non résidentiel. Quoique les données dont nous disposons ne permettent pas une désagrégation de l'activité par secteur, la performance de certains indicateurs nous permet de faire une certaine évaluation de leur apport respectif à la croissance globale.

Les mises en chantier nous permettent de cerner une part importante de l'activité résidentielle. Puisque les délais de construction d'une unité de logement sont assez courts, le niveau des mises en chantier pour une année donnée explique une part de l'activité résidentielle de l'année courante.

Le secteur résidentiel a connu une progression intéressante en 1985. En effet, les mises en chantier de logements se sont élevées à un niveau de 48 000 unités, soit une croissance de 14,6 % par rapport à 1984. Cette augmentation repose entièrement sur la remontée spectaculaire du logement multifamilial qui, sous l'effet conjugué du resserrement des taux de vacance (2,5 en octobre 1984 à 1,6 en octobre 1985 à Montréal) et de la stabilisation des taux d'intérêt à un niveau relativement bas, a connu une croissance annuelle de 36,1 %.

Graphique 1-1

Heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction, 1976-1985

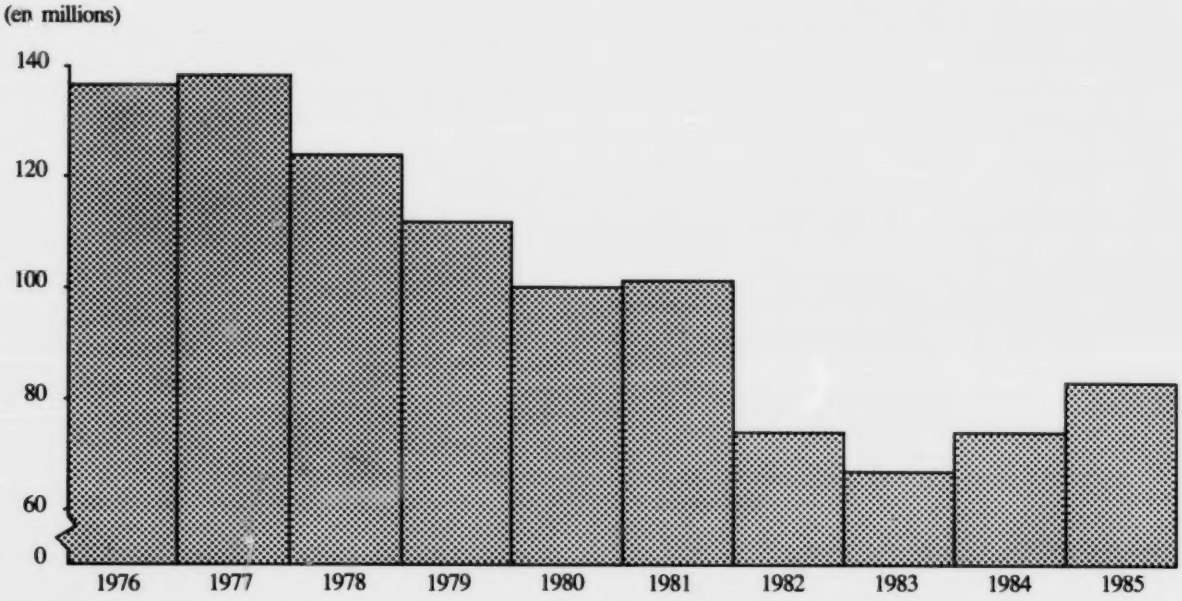

Source: OCQ, mai 1986.

Le secteur du logement unifamilial a subi, quant à lui, les contrecoups dûs à la fin du programme Corvée-Habitation. Néanmoins, la chute de 8,6 % en 1985 de la construction de ce type de logements a été moins importante que prévue. La diminution aura été atténuée par une conjoncture économique somme toute assez favorable.

Une autre partie de l'activité résidentielle provient des travaux exécutés pour la rénovation et la réparation des logements existants. Il nous est cependant difficile sinon impossible d'évaluer l'apport des travaux de rénovation et de réparation à l'activité résidentielle totale. Deux problèmes majeurs sont à la source de cette lacune. D'une part, comme nous l'avons mentionné auparavant, les travaux de rénovation et réparation sont souvent exécutés par des artisans ou par des entrepreneurs spécialisés sans aide rémunérée. Il nous est impossible cependant d'évaluer l'ampleur de ce phénomène. D'autre part, les estimations produites par Statistique Canada quant à la valeur des dépenses de réparations et celles des dépenses de rénovations et transformations comportent divers problèmes qui originent en partie des méthodes d'estimation utilisées et qui sont aggravés par l'imprécision du vocabulaire utilisé. En effet, il n'existe pas de normes précises et claires permettant d'attribuer les travaux effectués à l'une ou l'autre des catégories. En conséquence, l'utilisation des séries sur la valeur de ces travaux, en tant qu'indicateur de l'activité générée, s'avère impossible.

La valeur des contrats accordés dans le secteur non résidentiel permet de cerner l'activité sur les chantiers du bâtiment non résidentiel et des travaux de génie. Cet indicateur est toutefois un indicateur avancé puisque les dépenses, et donc les travaux associés à ces contrats, se répartissent sur plusieurs trimestres, voire même plusieurs années. En dollars constants de 1985, les contrats accordés pour l'ensemble des travaux non résidentiels ont crû de 60 % en 1984 par rapport au niveau de 1983. Il est donc certain que l'activité sur cette catégorie de chantiers a été vigoureuse en 1985.

Nous estimons donc que la performance des heures travaillées en 1985 est attribuable à la vigueur des deux grands secteurs d'activité contrairement à l'année 1984 où la reprise de l'activité reposait essentiellement sur l'expansion des travaux de construction non résidentielle.

Tableau 1-2
Indicateurs de l'activité de l'industrie de la construction, 1976-1985

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Nombre de salariés[1]	146 557	138 518	123 867	105 128	97 319	95 244	78 360	74 037	76 429	82 663
Heures travaillées*	136,6	138,1	124,8	112,5	100,1	101,5	74,0	67,8	74,1	83,7
(Heures supplémentaires)[2]	(10,8)	(9,4)	(8,8)	(7,5)	(6,4)	(6,4)	(3,3)	(2,6)	(2,8)	(3,0)
Moyenne annuelle des heures travaillées	931	997	1 008	1 070	1 028	1 065	944	916	970	1 012
Salaire annuel moyen ($)	8 424	10 266	11 345	12 685	13 616	15 522	14 956	16 020	17 356	18 439
Masse salariale[3]* ($)	1 235	1 432	1 405	1 334	1 325	1 478	1 172	1 187	1 326	1 524

* en millions

1. Salariés régis par le décret de l'industrie de la construction et ayant travaillé au moins une heure dans l'année.
2. Sont incluses dans le total des heures travaillées.
3. Salaires incluant les indemnités de congés fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement. Pour 1976, comprend également le montant forfaitaire pour compenser la hausse du coût de la vie.

Source: OCQ, mai 1986.

Activité régionale

Malgré l'activité vigoureuse pour l'ensemble du territoire en 1985, certaines régions ont éprouvé des difficultés sérieuses à emboîter le pas à la reprise générale. En effet, plusieurs régions ont contribué de façon importante à la croissance globale mais, à la lecture du tableau 1-3, il apparaît évident que les régions plus éloignées de l'axe Montréal–Québec n'ont pu maintenir les taux de croissance observés en 1984.

Dans l'Est du Québec on n'a observé aucun nouveau gros contrat non résidentiel en 1985 à l'exception des travaux d'assainissement des eaux à la fin de l'année. Certains gros chantiers amorcés en 1984 ont toutefois continué de générer une activité en 1985. Le niveau des mises en chantier, quant à lui, est demeuré stable.

Au Saguenay–Lac St-Jean, les secteurs industriels et celui des travaux de génie ont marqué un certain recul et tempéré la croissance, malgré une augmentation de 15 % des mises en chantier de logements.

Dans les régions du Nord-ouest québécois et de la Côte Nord, l'absence de projets non résidentiels majeurs s'est fait sentir malgré une croissance intéressante des mises en chantier de logements (Annexe II, tableau 2). De son côté, la région de la Baie James a poursuivi sa décroissance, enregistrant une diminution de 46 % des heures travaillées en 1985 comparativement à l'année précédente.

Toutes les autres régions enregistrent, en 1985, des taux de croissance très intéressants. En Mauricie, les travaux sur le chantier Péchiney ainsi que le niveau élevé de mises en chantier permettent de maintenir, pour une deuxième année consécutive, un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale. L'essor

Tableau 1-3
Variations annuelles des heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1984/1983 et 1985/1984
(Pourcentage)

Région	1984/1983	1985/1984
Est du Québec	+ 27,8	—
Saguenay–Lac St-Jean	+ 34,6	+ 2,8
Québec	− 6,2	+ 9,4
Mauricie–Centre du Québec	+ 36,4	+ 28,9
Estrie	+ 37,5	+ 31,8
Montréal métropolitain	+ 3,8	+ 15,5
Sud de Montréal	+ 14,3	+ 30,0
Nord de Montréal	+ 6,1	+ 17,1
(Grand Montréal)*	+(5,0)	+(17,1)
Outaouais	+ 27,8	+ 21,7
Nord-Ouest québécois	+ 14,3	− 6,2
Baie-James	− 43,5	− 46,2
Côte-Nord	+ 62,5	− 34,6
Ensemble du Québec	**+ 9,3**	**+ 12,9**

* comprend les régions du Montréal métropolitain, du Sud de Montréal et du Nord de Montréal.

Source: OCQ, mai 1986.

des mises en chantier en Estrie depuis 1983 ainsi que l'apport considérable des travaux d'assainissement des eaux contribuent à assurer une troisième année de croissance au-dessus de la normale.

Pour l'Outaouais, 1985 a été une année particulière. Au premier semestre de l'année, cette région enregistrait la plus forte croissance de l'activité. Celle-ci était particulièrement concentrée dans le secteur résidentiel. Au deuxième semestre, toutefois, on a enregistré une diminution des heures travaillées.

La région du Grand Montréal a poursuivi son expansion sous l'impulsion conjuguée d'une effervescence tant au niveau de la construction résidentielle que non résidentielle. La région de Québec, quant à elle, aura surtout profité d'une croissance de 63 % de ses mises en chantier de logements.

Perspectives 1986

L'année 1986 s'annonce prometteuse pour l'industrie de la construction. Nous prévoyons un total de 85 millions d'heures travaillées, soit sensiblement le même niveau qu'en 1985. Cette prévision se réalisera dans la mesure où les hypothèses qui la sous-tendent se concrétisent. Nous ne prévoyons pas de récession économique au Québec en 1986, malgré un certain ralentissement de la croissance. De plus, notre scénario économique ne prévoit ni flambée des prix, ni hausse importante des taux d'intérêt. Sur le marché de l'habitation neuve, nous prévoyons une diminution de 13 % des mises en chantier en 1986. Le niveau prévu de 42 000 unités de logement demeure toutefois fort intéressant et permet de maintenir, pour une quatrième année consécutive, une production de nouvelles habitations supérieure à 40 000 unités, équivalente aux années 1978 et 1979. La diminution anticipée provient exclusivement du secteur multi-familial. La hausse anticipée des taux de vacance pour les édifices à logements de plus de six unités, conjuguée à un nombre exceptionnellement élevé de ces mises en chantier en 1985, devraient se traduire par un niveau de 23 000 unités en 1986, soit 22 % de moins qu'en 1985. Pour sa part, le secteur unifamilial devrait se maintenir à peu près au niveau de 1985, soit 19 000 unités.

Grâce surtout aux contrats accordés dans le sous-secteur commercial, tout particulièrement dans la région de Montréal, ainsi qu'au regain prévu dans les contrats industriels la valeur des contrats accordés en bâtiments non résidentiels devrait atteindre en 1986 un niveau presqu'aussi élevé qu'en 1985. La réalisation des travaux associés à ces contrats ainsi qu'à ceux de 1985 qui se poursuivent, contribuera au dynamisme de l'activité dans ce secteur.

En 1985 et 1986, seul l'apport important des contrats accordés dans le cadre du programme québécois d'assainissement des eaux permet à l'ensemble du sous-secteur des travaux de génie d'atteindre un niveau intéressant malgré une diminution prévue en 1986. L'ensemble du secteur non résidentiel devrait donc générer en 1986 un niveau d'activité équivalent ou légèrement supérieur à celui de 1985.

En résumé donc, une troisième bonne année d'activité dans l'industrie et un apport important tant du secteur résidentiel que du secteur non résidentiel s'annoncent pour l'année 1986.

Les relations du travail et le contexte législatif

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction*, tous les salariés éligibles doivent faire connaître leur choix d'association représentative au cours du sixième (6e) mois précédent l'expiration du décret. Les résultats de ce vote permettent de calculer la représentativité des associations syndicales en vue des négociations du décret qui vient à échéance le 1er mars 1986.

Le vote d'allégeance syndicale s'est tenu entre le 6 et le 10 novembre 1985. Les salariés de la construction désirant changer d'association syndicale étaient invités à voter. Des 78 279 salariés éligibles, 8 428 se sont prévalus de leur droit de vote. Le taux de participation s'établit donc à 10,8 %, le plus bas enregistré depuis 1978. Le tableau 1.4 résume le résultat du vote en comparant l'ancienne allégeance des salariés à leur nouvelle adhésion.

Il est intéressant de constater que 2 234 salariés, soit 26,5 % de ceux qui ont exprimé leur choix lors du vote, ont maintenu la même allégeance syndicale.

Ce vote modifie légèrement la représentativité des associations. Celle-ci est déterminante en vue des négociations pour le renouvellement de la convention collective de la construction en mai 1986. Pour pouvoir négocier ou signer la convention, une ou plusieurs associations doivent avoir une représentativité de plus de 50 %. Les associations représentant au moins 15 % des salariés peuvent assister aux négociations et soumettre des demandes.

Tableau 1-4

Résultats du vote d'adhésion syndicale, novembre 1985

ancienne allégeance / Association	C.S.D.	C.S.N.	S.C.N.	C.P.Q.M.C.	F.T.Q.	Total	Gain (perte)
C.S.D.	182	169	47	151	259	808	(166)
C.S.N.	17	513	31	269	442	1 372	489
S.C.N.	9	37	11	16	31	104	135
C.P.Q.M.C.	157	553	84	765	1 882	3 441	(1 132)
F.T.Q.	177	589	66	1 108	763	2 703	674
Total	**642**	**1 861**	**239**	**2 309**	**3 377**	**8 428**	**0**

Source: OCQ, mai 1986.

Tableau 1-5

Représentativité syndicale, novembre 1983 et 1985

	1983	1985	Δ
C.S.D.	9,2 %	8,7 %	−0,5 %
C.S.N.	17,4 %	18,5 %	+1,1 %
S.C.N.	0,8 %	1,1 %	+0,3 %
C.P.Q.M.C.	30,7 %	29,6 %	−1,1 %
F.T.Q.	41,9 %	42,1 %	+0,2 %
Total	**100,0 %**	**100,0 %**	—

Source: OCQ, mai 1986.

L'examen du tableau 1.5 nous apprend qu'il devra se faire des alliances en vue de la négociation puisqu'aucune association n'a obtenu 50 % de représentativité. Une analyse des principaux gains et pertes des diverses associations démontre que le C.P.Q.M.C. et la C.S.D. sont les perdants de ce scrutin, leur représentativité ayant chuté. La C.S.N. est la seule association ayant vu sa représentativité augmenter de plus de 1 %. Dans l'ensemble, la représentativité syndicale dans l'industrie de la construction reste à peu près inchangée.

Si on analyse les principaux gains et pertes des associations par métier, on constate que chez les calorifugeurs, les chaudronniers et les manoeuvres, la C.S.N. a fait des gains aux dépens du C.P.Q.M.C. La F.T.Q. sort gagnante, au profit du C.P.Q.M.C., chez les électriciens; la situation inverse se constate chez les briqueteurs-maçons, les mécaniciens de chantier et les plâtriers. Si la F.T.Q. devient majoritaire chez les carreleurs, elle doit partager sa majorité chez les grutiers avec le C.P.Q.M.C. La représentativité par métier s'est passablement modifiée, même si dans l'ensemble les variations sont faibles.

D'autres événements tant en matière législative qu'au niveau des relations du travail se sont déroulés au cours de 1985.

Tout d'abord, tel que prévu par le décret de 1984, le 1er mai les travailleurs de l'industrie ont vu leur salaire majoré de 4,5 %. Également, suite à la Commission parlementaire d'août 1984, un comité interministériel de la construction avait été créé. Son mandat était de procéder à l'analyse des mémoires présentés lors de la commission, de dresser la liste des points de convergence et d'élaborer des solutions aux problèmes soulevés. Le but final visé consistait en une réforme de la législation (c. R-20) qui s'appuierait sur

la responsabilisation des parties impliquées. Le comité a déposé son rapport au ministre en octobre 1984. Un livre vert devant faire suite n'a toutefois pas été rendu public en raison principalement des nombreux conflits de travail extérieurs à l'industrie de la construction en 1985.

Suite à des modifications apportées au *Règlement d'application sur la Loi sur les relations du travail*, l'OCQ s'est vu charger, à partir de mai 1985, de l'émission des cartes d'identité des salariés occasionnels. Cette nouvelle responsabilité permet un meilleur contrôle de la présence de ces salariés sur les chantiers. Auparavant, la carte s'obtenait auprès du ministère du Travail. Par ailleurs, à compter du 1er novembre 1985, l'Office de la construction du Québec a cessé de prélever les cotisations des salariés et des employeurs au programme Corvée-Habitation. Cette cessation des cotisations est survenue dix mois avant la date prévue.

Finalement, en juin 1985, le projet de loi 53, *Loi sur le bâtiment* est sanctionné. Son objectif est le regroupement et l'uniformisation de la législation sur les normes de construction et de sécurité. Dans ce contexte, la Loi 53 modifie ou abroge une multitude de lois (voir Annexe I, section E). En vue de favoriser l'implication des parties concernées dans l'application de la loi, la Commission du bâtiment du Québec est créée.

Les employeurs

Ce chapitre vise à tracer le portrait des employeurs en construction au Québec. Précisons toutefois que les données dont nous disposons à l'Office de la construction du Québec traitent exclusivement des entrepreneurs ayant eu à leur emploi un salarié assujetti au décret de l'industrie de la construction. Nos données ne comptabilisent donc pas les entrepreneurs qui travaillent seuls, même si ceux-ci oeuvrent sur un chantier assujetti. De plus, elles excluent tous les entrepreneurs ayant oeuvré exclusivement sur des chantiers non assujettis. Notre univers est toutefois très représentatif de l'activité de construction puisque l'ensemble de nos entrepreneurs représente plus de 75 % du total recensé par Statistique Canada.

L'industrie de la construction présente certaines caractéristiques qui la différencient des autres grands secteurs de l'économie. Cette nature particulière de l'industrie n'est pas sans influencer l'organisation, la taille et la nature même des entreprises de construction.

Environnement législatif

Une première caractéristique concerne le régime des relations du travail dans l'industrie. Celui-ci se distingue par l'application obligatoire, à toute l'industrie, de la convention collective négociée entre les représentants des employeurs et ceux des syndicats.

Tous les entrepreneurs en construction doivent obligatoirement appartenir à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (A.E.C.Q.). Légalement l'A.E.C.Q. est la seule association habilitée à négocier et à signer une convention collective avec la partie syndicale. Depuis la création de l'A.E.C.Q. en 1975, les six associations traditionnelles d'employeurs de la construction soit, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (A.C.R.G.T.Q.), l'Association de la construction de Montréal et du Québec (A.C.M.Q.), la Corporation des Maîtres-mécaniciens en tuyauterie du Québec (C.M.M.T.Q.), la Corporation des Maîtres-électriciens du Québec (C.M.E.Q.) et la Fédération de la construction du Québec (F.C.Q.) avaient toujours été impliquées dans l'élection des administrateurs de l'A.E.C.Q.

Les nouveaux statuts et règlements de l'A.E.C.Q., approuvés en décembre 1985 par le Conseil des ministres, modifient sensiblement la composition du conseil d'administration afin de tenir compte d'une meilleure représentativité des diverses catégories d'employeurs. De plus, les associations traditionnelles ne sont plus impliquées directement dans le processus électoral. Toutefois, en dehors du champ des relations du travail, les associations traditionnelles continuent de remplir des fonctions importantes auprès de leurs membres (formation, plan de garantie des travaux, etc.).

Les entrepreneurs en construction qui ont à leur emploi des salariés assujettis au décret de l'industrie sont tenus, par la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction*, de transmettre à l'OCQ un rapport mensuel comportant, entre autres, les nom, prénom et adresse de chacun de leurs salariés, sa qualification, le nombre d'heures travaillées, etc.

En plus de la réglementation relative au régime des relations du travail, les entrepreneurs en construction sont touchés par diverses autres réglementations. Une mesure législative importante, datant de juin 1985, a toutefois permis de regrouper et d'uniformiser les nombreuses législations sur les normes de construction et de sécurité. Le projet de Loi 53, *Loi sur le bâtiment*, vise en effet à diminuer les contrôles gouvernementaux dans le domaine du bâtiment et à instaurer certains mécanismes destinés à permettre aux personnes qui y oeuvrent d'assumer de plus grandes responsabilités. L'Annexe I, section E, donne la liste des lois modifiées ou abrogées par cette nouvelle législation.

La Loi 53 crée la Commission du bâtiment du Québec. Cette Commission se voit attribuer plusieurs fonctions dont les deux principales sont:

1° la vérification et le contrôle de l'application de la Loi 53 et le respect des normes de construction et de sécurité;

2° Le contrôle de la qualification des entrepreneurs de façon à s'assurer de leur probité, de leur compétence et de leur solvabilité.

Également, la Loi 53 prévoit l'obligation prochaine, pour tous les entrepreneurs en construction résidentielle neuve ou en rénovation résidentielle, d'offrir un plan de garantie couvrant l'ensemble de leurs travaux effectués pour le compte d'une personne physique, d'une coopérative ou d'un organisme sans but lucratif. L'A.P.C.H.Q. offre depuis quelque temps déjà un tel plan pour la construction neuve et la F.C.Q. a mis sur pied, au début de 1986, un plan de garantie des travaux de rénovation.

La Loi 53, entrée en vigueur le 31 octobre 1985, est sous l'égide du ministère du Travail. À ce jour, seules les mesures transitoires prévues sont en vigueur.

Il existe de nombreuses autres lois qui imposent un fardeau additionnel aux entrepreneurs en construction. Dans le domaine de la santé et de la sécurité,

la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* crée des obligations au niveau de l'organisation du chantier. Tous les secteurs d'activité sont touchés par cette Loi mais le secteur de la construction, de par son environnement de travail, se voit imposer un certain nombre de règles supplémentaires.

Certains règlements particuliers à l'industrie sont aussi à souligner. Le Règlement sur le placement fait en sorte qu'au moment de l'embauche d'un salarié, l'employeur doit vérifier si ce dernier détient un certificat de classification délivré par l'OCQ. De plus, l'employeur doit signifier à l'Office toute embauche et mise à pied afin de permettre la mise à jour du système de référence des salariés.

Le Règlement sur la formation et la qualification professionnelles dans l'industrie oblige l'employeur à inscrire le nombre d'heures travaillées dans le carnet d'apprentissage du salarié et à respecter un ratio d'embauche compagnon/apprenti (Annexe I, section B, paragraphe 16).

Compte tenu de la petite taille d'une majorité d'entreprises en construction, il est certain qu'elles trouvent lourdes les tâches administratives associées aux diverses lois et règlements.

Contexte de travail

Outre le cadre législatif, l'entrepreneur en construction évolue dans une industrie caractérisée par des mouvements cycliques et saisonniers importants, un produit très diversifié, des sites variés, souvent distribués à travers la province et inégalement répartis ainsi qu'une fluctuation perpétuelle de la main-d'oeuvre nécessaire à l'exécution d'un contrat.

Ces caractéristiques ne sont pas sans avoir des conséquences importantes sur l'organisation et le fonctionnement des entrepreneurs en construction. Les variations considérables du volume des travaux d'une année à l'autre impliquent des périodes au cours desquelles il se produit un foisonnement des projets de construction, suivies souvent de périodes de pénurie. Les entrepreneurs en situation financière précaire ne pourront, dans tous les cas, survivre à ces fluctuations. De plus, les entrepreneurs doivent s'ajuster à l'instabilité saisonnière de la construction qui se manifeste par un ralentissement prononcé de l'activité au cours de l'hiver et une activité intense au cours de la saison estivale.

La localisation géographique variable des chantiers de construction entraîne, pour sa part, un besoin de mobilité chez l'entrepreneur. En effet, celui-ci doit se déplacer régulièrement d'un site à l'autre et pourra même se déplacer d'une région à l'autre selon la répartition régionale des travaux.

Un volet majeur de la gestion d'un chantier de construction concerne la gestion de la main-d'oeuvre. Quoique la gestion des entrées et sorties continuelles de main-d'oeuvre soit plus importante sur les gros chantiers, tout entrepreneur doit faire face à des variations perpétuelles de sa main-d'oeuvre et ce, tant au niveau du nombre de salariés qu'au niveau des différents métiers nécessaires à chacune des étapes de réalisation d'un projet.

Type et taille des entreprises

Les entrepreneurs en construction qui ont à leur emploi des salariés assujettis au décret de l'industrie, se regroupent principalement dans deux grandes catégories. D'une part, on retrouve l'entrepreneur général qui peut superviser l'ensemble des travaux à effectuer sur un chantier donné. Il peut se spécialiser dans un secteur en particulier soit, le secteur résidentiel, le secteur du bâtiment non résidentiel ou le secteur des travaux de génie quoique plusieurs oeuvrent dans plus d'un secteur à la fois. Au cours des dernières années, on a observé une croissance du nombre des entrepreneurs généraux du secteur résidentiel se spécialisant dans les travaux de rénovation.

D'autre part, on retrouve l'entrepreneur spécialisé dont le champ d'activité est plus restreint. L'entrepreneur spécialisé obtient une part importante de ses contrats de l'entrepreneur général. En effet, celui-ci confie souvent en sous-traitance une portion importante de ses travaux. Dans le secteur résidentiel surtout, l'entrepreneur spécialisé obtient aussi ses contrats directement du consommateur.

Deux autres catégories d'entrepreneurs oeuvrent dans l'industrie québécoise de la construction. L'entrepreneur-artisan est un entrepreneur spécialisé qui doit faire affaire seul, sans l'aide de salariés. Pour cette raison, il n'apparaît pas dans nos statistiques. Le rapport annuel de la Régie des entreprises de construction du Québec (R.E.C.Q.) nous indique qu'il y a eu 2 130 licences de ce type délivrées en 1984-1985. De plus, il existe un nombre important d'entrepreneurs spécialisés sans aide rémunérée qui, de ce fait, n'apparaissent pas dans nos statistiques.(1).

La licence de constructeur-propriétaire est, quant à elle, délivrée à toute personne qui, pour son propre compte, exécute ou fait exécuter des travaux de construction. Dans la mesure où les détenteurs de cette licence embauchent des salariés assujettis, ils figurent dans les statistiques sur les employeurs de l'OCQ. Leur part dans le total est toutefois négligeable puisque les 175 inscrits dans cette catégorie ne représentaient que 1,3 % de l'ensemble des entrepreneurs enregistrés à l'OCQ en 1985.

(1) Statistique Canada, à partir de son enquête sur la population active, a estimé qu'en 1984 il y avait pour l'ensemble de l'industrie de la construction quelques 13 000 entreprises sans aide rémunérée.

Pour une troisième année consécutive, le nombre total d'employeurs actifs sur les chantiers assujettis varie peu. En effet, ce nombre s'élève à 13 743 en 1985 par rapport à 13 341 et 13 637 en 1983 et 1984 respectivement. (Annexe II, tableau 3).

La répartition par catégorie d'employeurs fait preuve elle aussi de stabilité. Les entrepreneurs généraux représentent près de 30 % du total tandis que 70 % des entrepreneurs sont spécialisés. Le partage des spécialités entre tous les entrepreneurs spécialisés demeure, lui aussi, à peu près stable.

Au niveau régional, la répartition des employeurs ne subit que des modifications mineures (Annexe II, tableau 4). C'est encore dans la région du Grand Montréal que l'on retrouve le plus grand nombre d'entrepreneurs puisque cette région détient 57 % du total des employeurs actifs.

Tableau 2-1

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre moyen de salariés, 1985

Groupe	Nombre moyen de salariés								Moyenne du nombre de salariés
	1 à 5	6 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 et plus	
Travaux généraux	3 228	455	253	72	35	13	6	—	5,6
Charpenterie menuiserie	1 567	99	35	10	5	—	1	—	3,0
Électricité	1 461	131	79	33	8	2	—	1	4,5
Excavation	767	95	65	22	4	—	—	—	4,5
Tuyauterie	752	97	69	27	11	4	—	—	5,7
Maçonnerie	721	74	36	14	4	1	—	—	4,1
Peinture	660	68	12	4	2	—	—	—	3,0
Autres	2 194	275	190	49	21	7	4	—	5,0
Total	**11 350**	**1 294**	**739**	**231**	**90**	**27**	**11**	**1**	**4,8**
En %	**82,6**	**9,4**	**5,4**	**1,7**	**0,6**	**0,2**	**0,1**	—	—

Source: OCQ, mai 1986.

Le tableau 2-1 permet d'analyser la taille des entreprises de l'industrie à partir d'un indicateur particulier, celui du nombre moyen d'employés. Une constatation s'impose: la grande majorité des entreprises sont de petite taille puisque 82,6 % d'entre elles ont eu, en moyenne, 5 employés ou moins en 1985. Notons toutefois que cette proportion est quelque peu inférieure chez les entrepreneurs généraux, soit 79 %, tandis que pour certaines catégories d'entrepreneurs spécialisés, cette proportion dépasse 90 %. La présence d'employeurs avec un nombre de salariés supérieur à 50 demeure marginale puisque ceux-ci représentent en 1985, moins de 1 % du total.

L'on remarque toutefois une concentration importante de l'activité au sein des plus gros employeurs. De fait, ceux-ci ont enregistré 26 % des heures totales en 1985 tandis que les employeurs de 5 employés ou moins n'ont enregistré que 25 % du total des heures malgré le fait que ces derniers représentent plus de 80 % de l'ensemble des employeurs (Tableau 2-2).

Tableau 2-2

Répartition des employeurs selon le nombre d'employés, les heures travaillées et la masse salariale versée, 1985

Nombre de salariés	Nombre d'employeurs	Heures travaillées ('000)	Masse salariale ('000 $)
1 à 5	11 350	20 704	346 517
6 à 10	1 294	11 938	209 320
11 à 25	739	16 941	304 300
26 à 50	231	12 147	228 115
51 à 100	90	9 436	177 377
101 à 200	27	5 734	112 460
201 à 500	11	5 259	112 282
501 et plus	1	1 421	32 485
Total	**13 743**	**83 581**	**1 522 857**

Source: OCQ, mai 1986.

Un autre indicateur de la petite taille des entreprises nous est fourni par leur répartition en fonction de la masse salariale versée. Au tableau 2-3, on constate que 80,5 % des employeurs ont versé, en 1985, 100 000 $ ou moins à leurs salariés assujettis au décret de la construction.

Tableau 2-3

Répartition des entreprises de construction selon la masse salariale versée, 1985

Masse salariale versée	Nombre d'entreprises	Répartition %
Moins de 25 000 $	6 612	48,1
25 000 $ à 50 000 $	2 441	17,8
50 001 $ à 100 000 $	2 014	14,6
100 001 $ à 200 000 $	1 280	9,3
200 001 $ à 500 000 $	847	6,2
500 001 $ à 1 000 000 $	318	2,3
Plus de 1 000 000 $	231	1,7
Total	**13 743**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1986.

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas une désagrégation des catégories d'entrepreneurs par secteur d'activité. Or, comme nous l'avons mentionné auparavant, les entrepreneurs généraux se spécialisent souvent dans un secteur donné. Les recensements auprès des entrepreneurs effectués par Statistique Canada[1] nous apportent toutefois des informations additionnelles. Même si les données les plus récentes datent de 1983, il nous est possible d'en dégager certaines tendances et niveaux relatifs.

Les entrepreneurs généraux en construction résidentielle sont de loin le groupe le plus important dans l'ensemble des entrepreneurs généraux: ils représentent un peu plus de 70 % du total. La proportion de ceux-ci se déclarant spécialisés dans les travaux de rénovation ne cesse d'augmenter. Elle est passée de 15 % en 1978 à 28 % en 1983. Les entrepreneurs généraux en construction résidentielle se distinguent des autres catégories d'entrepreneurs généraux par la petite taille de leur entreprise. En 1983, 59 % d'entre eux ont eu des revenus bruts de construction inférieurs à 250 000 $. Cette proportion n'était que de 16 % pour les entrepreneurs généraux en construction non résidentielle.

En plus de leur nombre élevé et de la petite taille de leur entreprise, les entrepreneurs généraux en construction résidentielle se distinguent des autres catégories d'entrepreneurs généraux par la présence importante dans leur groupe de propriétaires uniques. En effet, quelque 36 % de ces entreprises ne sont pas constituées en société. Ce phénomène est marginal dans les autres catégories d'entrepreneurs généraux.

L'importance de la sous-traitance varie selon la catégorie d'entrepreneur général. Tandis que les sommes versées aux sous-traitants représentent 38 % de la valeur totale du produit de construction pour l'entrepreneur général en construction résidentielle, elles atteignent 63 % dans le cas des entrepreneurs généraux en construction non résidentielle. C'est toutefois chez les entrepreneurs en travaux de génie que la part de sous-traitance est la plus faible, ne s'élevant qu'à 23 %.

L'on constate donc, suite à ces diverses informations, que le groupe d'entrepreneurs généraux est loin d'être homogène.

La catégorie des entrepreneurs spécialisés fait, elle aussi, l'objet d'une publication de Statistique Canada. En nombre, ce groupe d'entrepreneurs représentait, en 1983, 84 % du total des entrepreneurs recensés au Québec. Cette proportion est nettement plus élevée que celle observée chez les entrepreneurs enregistrés à l'OCQ. Cette divergence provient du fait que les données de l'Office sous-estiment l'importance des entrepreneurs spécialisés puisque nombre d'entre eux n'ont pas de salariés et donc n'apparaissent pas dans nos statistiques.

À l'instar des entrepreneurs généraux, on retrouve la majorité des entrepreneurs spécialisés dans le secteur résidentiel. De plus, la grande majorité des entrepreneurs spécialisés ont des entreprises de petite taille.

Statut juridique

La société incorporée constitue la forme d'organisation privilégiée par les entrepreneurs en construction. En 1985, les entreprises incorporées représentent 68 % du total des employeurs et versent plus de 91 % du total des salaires (Tableau 2-4).

Tableau 2-4

Répartition des entreprises de construction selon le statut juridique, 1985

Statut	Entreprises		Salaires	
	Nombre	%	$ (millions)	%
Propriétaire unique	1 728	12,6	37,2	2,4
Nom collectif	2 574	18,7	74,2	4,9
Société	9 348	68,0	1 390,8	91,3
Co-entreprise	21	0,2	16,6	1,1
Inconnu	72	0,5	4,0	0,3
Total	**13 743**	**100,0**	**1 522,8**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1986.

(1) La liste des publications est reproduite en Annexe I, section D.

Malgré cette tendance générale, les données de Statistique Canada nous révèlent certaines différences importantes selon la catégorie d'entrepreneurs. On note une proportion élevée de sociétés non incorporées chez les entrepreneurs généraux et chez les entrepreneurs spécialisés dans le secteur résidentiel. La taille de l'entreprise semble donc influencer le choix du statut juridique.

Mobilité interrégionale

La dispersion géographique des divers chantiers de construction oblige l'entrepreneur à se déplacer au sein de sa région mais aussi à l'extérieur de celle-ci. Les données du tableau 2-5 nous indiquent, qu'en 1985, 22 % des employeurs ont été actifs à l'extérieur de leur région. Ce degré de mobilité s'apparente à celui de 1984, mais se maintient bien en-deçà du taux de 30 % observé en 1983. Une conjoncture plus favorable depuis 1984 explique ce phénomène.

La catégorie des entrepreneurs généraux demeure celle où la mobilité est la plus grande tandis que certaines catégories d'entrepreneurs spécialisés sont très peu mobiles.

La mobilité des employeurs fluctue de façon importante selon la région du siège social de leur entreprise (Annexe II, tableau 5). La proportion des employeurs ayant oeuvré au Québec, mais à l'extérieur de leur région, n'est que de 18 % et 17 % respectivement dans l'Est du Québec et dans l'Outaouais. Elle atteint toutefois 29 % pour la région de la Côte Nord.

Tableau 2-5

Répartition des principaux groupes d'employeurs selon le nombre de régions travaillées, 1985

Groupe	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Travaux généraux	3 044	613	85	94	158	26	52	4 072
Charpenterie-menuiserie	1 411	221	13	9	47	4	12	1 717
Électricité	1 435	208	19	16	28	1	8	1 715
Excavation	700	145	25	11	47	6	19	953
Tuyauterie	757	121	22	17	28	2	13	960
Maçonnerie	695	113	13	4	17	—	8	850
Peinture	609	95	8	9	15	4	6	746
Autres	2 035	422	58	58	113	24	20	2 730
Total	**10 686**	**1 938**	**243**	**218**	**453**	**67**	**138**	**13 743**

Source: OCQ, mai 1986.

Les salariés

Le troisième chapitre vise à tracer le portrait de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction au Québec. Rappelons que les données dont dispose l'Office de la construction du Québec traitent exclusivement des salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction. Cette industrie et son marché du travail présentent des caractéristiques qui leurs sont propres. Aucune autre industrie n'est soumise à autant de facteurs pouvant influencer l'organisation du travail. Ainsi, nous examinerons successivement les principales caractéristiques de la main-d'oeuvre de l'industrie, les divers indicateurs d'activité, la répartition des salariés selon le statut professionnel, la durée de l'emploi, la mobilité de la main-d'oeuvre, les salaires et les avantages sociaux.

Les caractéristiques du marché de l'emploi

L'industrie de la construction se distingue sous plusieurs aspects des autres secteurs industriels. En premier lieu, le caractère cyclique de l'activité de construction handicape la permanence des emplois, ce qui se traduit par un taux de roulement de la main-d'oeuvre fort élevé. En second lieu, la nature saisonnière des travaux force à l'inactivité une grande partie des salariés durant la saison hivernale. De plus, la contribution du salarié sur un chantier ne constitue qu'une étape dans la réalisation d'un projet de construction. Ceci entraîne non seulement une très grande mobilité des salariés mais également un chômage interchantier propre à l'industrie de la construction. Enfin, on note l'absence d'uniformité du milieu de travail qui caractérise les autres industries. Chaque projet de construction est unique, ce qui nécessite un haut degré d'adaptabilité de la part de la main-d'oeuvre.

En raison des diverses particularités de l'industrie de la construction, un régime unique de relations du travail s'est développé. Celui-ci se caractérise surtout par l'extension juridique d'une seule convention collective pour l'ensemble de cette industrie au Québec. Le processus de négociation qu'on y retrouve se distingue par le fait qu'il met en présence une association patronale unique, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (A.E.C.Q.), et cinq associations syndicales représentant les salariés de l'industrie: la Centrale des Syndicats démocratiques (C.S.D.), la Centrale des Syndicats nationaux (C.S.N.), le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (C.P.Q.M.C.), la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.) et le Syndicat de la construction de la Côte Nord (S.C.N.). Depuis 1975, l'Office de la construction du Québec, un organisme périgouvernemental, voit à l'application du décret. C'est à la lumière de l'ensemble de ces caractéristiques qu'il faut analyser le marché de l'emploi dans l'industrie québécoise de la construction.

Les indicateurs d'activité: emploi et heures travaillées

Les heures travaillées par les salariés au cours d'une période donnée constituent le meilleur indicateur d'activité dans l'industrie de la construction: elles sont directement reliées au volume de construction réalisé au cours de cette période. Pour l'année 1985, on enregistre une croissance des heures travaillées de l'ordre de 13 %: elles passent de 74,1 millions en 1984 à 83,7 millions en 1985.

La croissance économique soutenue qu'a connue le Québec en 1985 s'est faite particulièrement sentir en termes d'emploi dans l'industrie de la construction. Pour une deuxième année consécutive, on enregistre une croissance de l'emploi sur les chantiers. Le nombre de salariés actifs, soit ceux ayant travaillé au moins une heure dans l'industrie, est passé de 76 429 en 1984 à 82 663 en 1985, ce qui constitue une croissance de plus de 8 %. On se souviendra qu'en 1983, l'emploi dans l'industrie de la construction avait atteint son plus bas niveau avec seulement 74 037 salariés actifs. La reprise de l'activité en 1984 s'est donc poursuivie en 1985. Le secteur de la construction résidentielle est en partie responsable de la croissance de l'activité, notamment en ce qui a trait à la construction de nouvelles habitations. On enregistre en effet 48 031 mises en chantier en 1985, ce qui nous rapproche des niveaux atteints avant 1978. Le secteur de la construction non résidentielle s'est aussi particulièrement bien comporté tout au long de l'année.

Lorsque l'on examine la situation de l'emploi dans sa perspective régionale (Annexe II, tableau 6), on constate que huit régions sur douze enregistrent, en 1985, des augmentations du nombre de leurs salariés actifs. La région de l'Estrie a connu le plus fort taux d'augmentation avec 16,3 %. Cette région est toutefois suivie de près par celle du Sud de Montréal qui enregistre une croissance de l'emploi de 15,3 %. Suivent respectivement les régions du Montréal métropolitain (+11,7), du Nord de Montréal (+10,2), de la Mauricie-Centre du Québec (+10,2), de l'Outaouais (+9,0), de Québec (+4,3) et du Nord-ouest québébois (+0,9). Les régions du Saguenay–Lac St-Jean et de l'Est du Québec ont connu, quant à elles, une légère diminution de l'emploi, respectivement de −0,8 % et −1,6 %. La Côte Nord enregistre une

décroissance marquée de l'emploi (−16,5 %) largement attribuable à la fin des travaux sur le chantier de l'usine Reynold's à Baie Comeau. Finalement, la région de la Baie James clôture l'année avec une diminution de 36,1 % du nombre de salariés actifs en 1985. On doit toutefois préciser que le taux de représentation de chacune des régions par rapport au total provincial des salariés actifs s'est très peu modifié en 1985 comparativement à ce qu'il était en 1984, comme en témoigne le tableau 7 de l'Annexe II.

Statut professionnel des salariés de la construction

Nous avons vu précédemment que 82 663 salariés ont oeuvré sur les chantiers de construction en 1985. Cette population se compose de 44 789 compagnons et 15 400 apprentis, pour un total de 60 189 salariés qualifiés, et de 22 474 salariés non qualifiés.

Cette distinction entre salariés qualifiés et salariés non qualifiés provient de ce que la pratique de certains métiers est réglementée par la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*. Cette Loi définit, entre autres, la juridiction des métiers, les règles de qualification et la rémunération des apprentis*.

Le groupe des salariés qualifiés comprend donc les compagnons, qui détiennent un certificat de qualification ou une attestation d'expérience, et les apprentis, qui possèdent un carnet d'apprentissage pour l'un de ces métiers. Quant à la terminologie de salariés non qualifiés, elle regroupe tous les autres salariés qui occupent des emplois particuliers à l'industrie de la construction. Ces emplois sont définis dans le *Décret relatif à l'industrie de la construction*.

Tableau 3-1

Répartition des salariés actifs selon la région de domicile et le statut professionnel, 1985

Région	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	En %
	Compagnons	Apprentis	Total			
Grand Montréal[1]	23 852	9 015	32 867	11 742	44 609	54,0
Québec	8 021	2 079	10 100	3 514	13 614	16,5
Autres[2]	12 916	4 306	17 222	7 218	24 440	29,5
Ensemble du Québec	**44 789**	**15 400**	**60 189**	**22 474**	**82 663**	**100,0**
En %	**54,2**	**18,6**	**72,8**	**27,2**	**100,0**	—

1. comprend les régions du Montréal métropolitain, du Sud de Montréal et du Nord de Montréal.
2. comprend l'ensemble de la province sauf les régions de Montréal et Québec.

Source: OCQ, mai 1986.

Au tableau 3-1, on constate que les salariés qualifiés représentent 72,8 % du total des salariés actifs en 1985. De ce groupe, 74,4 % sont des compagnons tandis que les apprentis constituent 25,6 % de l'effectif des salariés qualifiés. Comparativement à 1984, le nombre de compagnons a légèrement augmenté, passant de 43 844 en 1984 à 44 789 en 1985, pour une augmentation de 2,2 %. Chez les apprentis toutefois, l'augmentation de 46,4 % des effectifs est spectaculaire si l'on considère leur nombre en 1984 (10 522). Le groupe des apprentis aura donc le plus profité de la conjoncture favorable de l'industrie de la construction, ce qui confirme l'entrée de jeunes dans l'industrie en période de haute conjoncture. En effet, la part des apprentis dans le total de la main-d'oeuvre active est passée de 13,8 %, qu'elle était en 1984, à 18,6 % en 1985.

Chez les compagnons, on constate une diminution de leur importance relative par rapport à l'ensemble des salariés, celle-ci glissant de 57,4 % en 1984 à 54,2 % en 1985. Pour leur part, les salariés non qualifiés enregistrent une augmentation de leurs effectifs en 1985 par rapport à 1984 de 1,9 %. Cependant, leur représentativité dans le total des salariés diminue légèrement: elle passe de 28,9 % des effectifs totaux en 1984 à 27,2 % en 1985.

* Voir Annexe I, section B, paragraphes 6, 7 et 16.

Tableau 3-2

Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1985

Métier	Compagnons	Apprentis	Total	Importance relative
Charpentier-menuisier	12 571	4 710	17 281	28,7 %
Électricien	6 919	2 206	9 125	15,2 %
Tuyauteur	4 915	1 940	6 855	11,4 %
Opérateur équipement lourd	3 439	476	3 915	6,5 %
Peintre	2 201	958	3 159	5,2 %
Briqueteur-maçon	2 200	828	3 028	5,0 %
Autres métiers	12 544	4 282	16 826	28,0 %
Total	**44 789**	**15 400**	**60 189**	**100,0 %**

Source: OCQ, mai 1986.

Ces changements importants de la composition de la main-d'oeuvre active n'ont toutefois pas modifié l'importance relative des principaux métiers (Tableau 3-2). Les six plus importants en termes d'effectifs demeurent les charpentiers-menuisiers (28,7 %) suivis des électriciens (15,2 %), des tuyauteurs (11,4 %), des opérateurs d'équipement lourd (6,5 %), des peintres (5,2 %) et des briqueteurs-maçons (5,0 %). Ces métiers regroupent 72 % de l'ensemble des salariés qualifiés. Chez les salariés non qualifiés, plus de 60 % des effectifs oeuvrent à titre de manoeuvres et de manoeuvres spécialisés (Annexe II, tableau 37). Ce résultat est comparable aux niveaux de représentation des années passées.

L'âge des salariés

L'âge moyen des salariés actifs sur les chantiers de construction en 1985 a connu une diminution assez importante comparativement à 1984. De fait, l'âge moyen est passé de 39,3 ans en 1984 à 38,6 ans en 1985. Cette diminution est importante car depuis quelques années on enregistrait au mieux une stabilisation de l'âge de la main-d'oeuvre de l'industrie. L'entrée massive d'apprentis en 1985, conséquence directe d'une conjoncture économique favorable, aura permis le renouvellement de la main-d'oeuvre et l'augmentation du nombre de jeunes travailleurs. Il n'est donc pas surprenant de constater que la proportion des salariés âgés de moins de 35 ans augmente en 1985. En effet, plus de 40 % de la main-d'oeuvre active en 1985 est âgée de moins de 35 ans alors que cette proportion n'était que de 38 % au cours des dernières années.

Toutefois, comme on peut s'y attendre, l'âge moyen des salariés varie selon le statut professionnel. La lecture du tableau 38, en Annexe II, nous permet de constater que 42 % des compagnons ont plus de 45 ans. Chez les salariés non qualifiés cette proportion est de 31 %, ce qui constitue une très légère diminution par rapport à l'an dernier. Du côté des apprentis, la proportion des salariés actifs de plus de 45 ans n'est que de 2 %. On retrouve cependant près de 75 % des apprentis dans le groupe des moins de 30 ans; cette proportion est de plus de 25 % chez les salariés non qualifiés tandis qu'elle est de moins de 10 % chez les compagnons. Ainsi la moyenne d'âge des compagnons en 1985 est de 42,8 ans. Les apprentis voient leur moyenne d'âge se stabiliser à 26,8 ans tandis que les salariés non qualifiés enregistrent une légère diminution de l'âge moyen, celui-ci s'établissant à 38,4 ans.

Durée du travail

Une des caractéristiques les plus marquées de l'emploi dans l'industrie de la construction est l'aspect temporaire d'une très grande partie des emplois. Le tableau 3-3 vient confirmer cette assertion en nous présentant la répartition du nombre de salariés selon le niveau d'heures travaillées. On y constate que 20 734 salariés sur 82 663 ont travaillé moins de 500 heures dans l'industrie cette année. Ceci représente plus de 25 % de la main-d'oeuvre active en 1985. Par rapport à 1984, ce pourcentage a légèrement diminué; toutefois lorsqu'on le compare à 1983, on note une diminution de quelques quatre points de pourcentage. Par ailleurs, 26 % de la main-d'oeuvre a travaillé plus de 1 500 heures en 1985. Ainsi 21 650 salariés ont travaillé de façon plutôt «régulière» dans l'industrie de la construction, ce qui constitue une hausse de 26 % par rapport à 1984. Cette hausse importante du nombre de salariés «réguliers» s'explique non seulement par une conjoncture économique favorable mais également par l'application du Règlement sur le placement des salariés. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que près de quatre (4) salariés actifs sur cinq (5) dans la construction auront connu une période de chômage plus ou moins longue malgré l'amélioration appréciable de l'activité de construction au Québec.

Tableau 3-3

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1983-1984-1985

Statut professionnel	Niveau d'heures						Moyenne annuelle des heures
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total	
Compagnons							
• nombre	8 029	10 205	12 006	13 170	1 379	44 789	1 133
• pourcentage	17,9 %	22,8 %	26,8 %	29,4 %	3,1 %	100,0 %	
Apprentis							
• nombre	5 257	4 826	2 951	2 248	118	15 400	822
• pourcentage	34,1 %	31,3 %	19,2 %	14,6 %	0,7 %	100,0 %	
Autres salariés							
• nombre	7 448	5 541	4 750	3 881	854	22 474	902
• pourcentage	33,1 %	24,6 %	21,1 %	17,3 %	3,8 %	100,0 %	
Total 1985							
• nombre	20 734	20 572	19 707	19 299	2 351	82 663	1 012
• pourcentage	25,1 %	24,9 %	23,8 %	23,3 %	2,8 %	100,0 %	
Total 1984							
• nombre	19 758	20 417	19 130	15 430	1 694	76 429	970
• pourcentage	25,8 %	26,7 %	25,0 %	20,2 %	2,2 %	100,0 %	
Total 1983							
• nombre	21 792	20 727	16 950	12 710	1 858	74 037	916
• pourcentage	29,4 %	28,0 %	22,9 %	17,2 %	2,5 %	100,0 %	

Source: OCQ, mai 1986.

Un autre indice du caractère temporaire de l'emploi nous provient de l'examen de la moyenne des heures travaillées par les salariés en 1985. Elle s'établit à 1 012 heures, soit l'équivalent d'au plus six (6) mois de travail à plein temps. On constate cependant une amélioration significative de cet indice par rapport aux dernières années. En effet, la moyenne des heures travaillées était de 916 en 1983 et de 970 en 1984.

On note toutefois une certaine disparité de la moyenne annuelle des heures lorsqu'examinée selon le statut professionnel. Les compagnons enregistrent en 1985 la plus forte augmentation de la moyenne des heures travaillées avec 8 %. Cette moyenne s'élève à 1 133 heures en 1985 alors qu'elle n'était que de 1 049 heures en 1984. Chez les apprentis, l'entrée massive de nouveaux en 1985 a eu pour effet direct de faire diminuer légèrement la moyenne des heures travaillées pour ce groupe de salariés: ils travaillaient en moyenne 828 heures en 1984 alors que celle-ci s'établit à 822 heures en 1985. Quant aux salariés non qualifiés, leur moyenne annuelle d'heures travaillées passe de 884 heures en 1984 à 902 heures en 1985, soit une augmentation de 2 %.

La répartition de la moyenne des heures par métier démontre également certaines disparités (Annexe II, tableau 18). Le métier où l'on enregistre la plus forte moyenne demeure, en 1985, celui de mécanicien d'ascenseur avec 1 555 heures travaillées, soit une progression de près de 11 % par rapport à l'an dernier. Deux métiers se partagent la plus faible moyenne, soit ceux de couvreur et de poseur de revêtement souple avec 807 heures travaillées annuellement. Le métier de chaudronniers qui comptait, l'an dernier, la plus faible moyenne avec 766 heures, a vu celle-ci grimper à 963 heures, soit une progression de près de 26 %. Le projet de l'aluminerie Péchiney à Bécancour a certes contribué à cette situation.

Une autre indication permettant de bien saisir le caractère temporaire de l'emploi nous est fournie par l'examen du tableau 3-4, traitant de la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction. On y constate que 37,3 % des salariés ont travaillé six (6) mois et moins, au cours de l'année 1985. Ils ne s'approprient cependant que 13,9 % de la masse salariale totale versée par les employeurs. À l'inverse, 38 % des salariés ont travaillé dix (10) mois et plus au cours de 1985 et se partagent plus de 62 % de la masse salariale. Par rapport à 1984, on note une légère augmentation du nombre de salariés présents de façon relativement continue au cours de l'année.

Les divers indicateurs que nous avons examinés nous fournissent une vision globale du caractère tem-

poraire de l'emploi dans l'industrie de la construction. Dans le but de préciser cette notion et d'en dégager les facteurs explicatifs, nous étudierons successivement le chômage saisonnier, le roulement des salariés et le chômage interchantier.

Graphique 3-1

Moyenne des heures travaillées dans l'industrie de la construction, 1976-1985

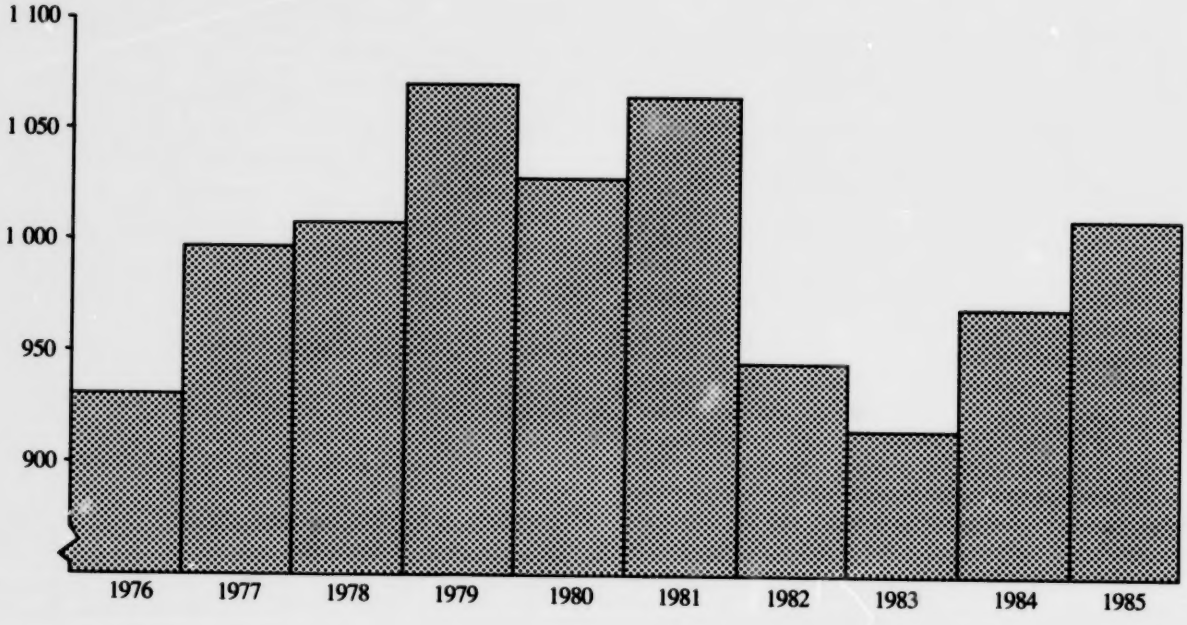

Source: OCQ, mai 1986.

Le chômage saisonnier

Les saisons affectent indiscutablement l'activité de construction. Aussi, on observe une concentration des travaux de construction au cours des saisons d'été et d'automne (Annexe II, tableau 22 et 23). En 1985, le nombre maximum d'heures travaillées s'est effectué au cours du mois d'août tandis que le mois de janvier a été le moins actif en termes d'activité sur les chantiers. Plus précisément, 61 % des heures se sont effectuées au cours des six mois inclus entre juin et novembre.

Ces résultats sont valables en général, quelque soit le statut professionnel. Tant les compagnons que les salariés non qualifiés enregistrent le nombre maximum d'heures travaillées au cours du mois d'août. Cependant, les apprentis enregistrent leur pointe d'activité au cours du mois de novembre, quoique le nombre d'heures compilé pour ce groupe de salariés au mois d'août ne soit que très légèrement inférieur à celui du mois de novembre. Pour tous les groupes de salariés, le nombre minimum d'heures s'est effectué au mois de janvier.

L'écart maximum des heures travaillées entre deux mois de la même année nous apporte une information supplémentaire. Cet indicateur de variabilité saisonnière précise que l'effet des saisons affecte plus particulièrement les salariés non qualifiés. Ceci s'explique en bonne partie par le fait que l'on retrouve une représentativité élevée de ce groupe de salariés dans le secteur des travaux de génie. Cette catégorie de travaux, pensons aux routes, ponts, etc., est beaucoup plus vulnérable à l'effet saisonnier.

La situation de l'emploi, en termes de variabilité saisonnière, fluctue énormément en fonction de la région de domicile des salariés. On enregistre, en effet, les plus faibles indices de variabilité dans les régions urbaines tel le Grand Montréal (Annexe II, tableau 25). À l'opposé, une région comme la Baie James,

Tableau 3-4

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, 1985

Nombre de mois	Nombre de salariés	Moyenne des heures travaillées	Moyenne des salaires ($)	Répartition des salariés (%)	Répartition de la masse salariale (%)
1	4 420	60,0	1 029	5,3	0,3
2	4 942	172,2	2 884	6,0	0,9
3	4 999	312,2	5 228	6,0	1,7
4	5 492	446,3	7 448	6,6	2,7
5	5 563	590,8	10 089	6,7	3,7
6	5 564	720,8	12 517	6,7	4,6
7	7 012	879,8	15 268	8,5	7,0
8	6 641	1 027,3	18 130	8,0	7,9
9	6 300	1 154,4	20 764	7,6	8,6
10	6 562	1 310,6	23 911	7,9	10,3
11	7 416	1 501,7	27 865	9,0	13,6
12	17 752	1 760,8	33 278	21,5	38,7
Total	**82 663**	**1 012,3**	**18 439**	**100,0**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1986.

caractérisée par la présence quasi-exclusive de travaux du secteur de génie, subit un écart très important de variations d'activité selon les saisons. À des degrés moindres, l'Est du Québec, la Mauricie-Centre du Québec et l'Estrie comptent également des niveaux élevés de variations saisonnières de l'emploi. Si l'on peut établir une corrélation frappante entre les saisons et l'emploi, il faut également souligner l'effet très important de la diversité des travaux sur les fluctuations de l'emploi. À titre d'illustration, plus une région compte une grande diversité dans la nature des travaux, moins elle est susceptible de présenter de trop importantes variations saisonnières de l'emploi.

Tableau 3-5

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1984-1985 (en millions)

Mois	1984		1985	
	Heures régulières	Heures totales	Heures régulières	Heures totales
Janvier	3,0	3,1	3,4	3,5
Février	3,9	4,1	4,5	4,6
Mars	4,6	4,8	5,7	5,9
Avril	4,2	4,4	5,1	5,3
Mai	6,0	6,1	7,4	7,6
Juin	8,0	8,3	8,5	8,8
Juillet	4,2	4,5	4,8	5,0
Août	8,1	8,5	10,1	10,4
Septembre	8,6	9,1	8,1	8,4
Octobre	7,5	7,9	8,3	8,7
Novembre	7,4	7,7	9,6	10,0
Décembre	5,5	5,7	5,1	5,3
Total	**71,3**	**74,1**	**80,7**	**83,7**
En %	96,2	100,0	96,4	100,0

Source: OCQ, mai 1986.

Le roulement des salariés

L'industrie de la construction se caractérise par un phénomène de roulement de la main-d'oeuvre d'une année à l'autre. L'importance du mouvement des salariés y est d'ailleurs supérieure à celle des autres secteurs industriels. On y retrouve donc des taux d'abandons et de nouvelles embauches plus élevés que partout ailleurs (Tableau 3-6).

Le taux d'abandon pour la période spécifique de 1985, se définit comme la proportion des salariés ayant travaillé en 1984 et n'ayant effectué aucune heure en 1985. Ce taux s'élève à 12,3 % en 1985, comparativement à 14,5 % en 1984. Soulignons que le taux d'abandon pour 1985 est le plus faible de toute la décennie, relativement plus bas que le plancher enregistré en 1984. Le taux d'adhésion se définit, quant à lui, comme étant le pourcentage des nouvelles embauches effectuées au cours de la période. Il s'établit à 19,8 % en 1985 et se compare à celui des années 1976-1977.

Tableau 3-6

Mouvement des salariés de la construction, 1976-1985

Année	Taux[1] d'adhésion (%)	Taux[2] d'abandon (%)
1976	21,4	23,4
1977	19,3	24,8
1978	14,2	24,8
1979	9,1	24,2
1980	10,5	17,9
1981	13,7	15,8
1982	5,8	23,5
1983	13,1	18,6
1984	17,6	14,5
1985	19,8	12,3
Nombre d'abandons en 1984	11 075	
Nombre d'adhésions en 1984	13 450	
Salariés actifs en 1984		76 429
Nombre d'abandons en 1985	10 147	
Nombre d'adhésions en 1985	16 381	
Salariés actifs en 1985		82 663

1. le taux d'adhésion, en 1985, est le pourcentage des salariés n'ayant enregistré aucune heure de travail en 1984 et ayant travaillé au moins une heure en 1985.
2. le taux d'abandon, en 1985, est le pourcentage des salariés ayant travaillé en 1984 et n'enregistrant aucune heure en 1985.

Source: OCQ, mai 1986.

Pour la deuxième fois depuis plus de dix ans, le taux d'adhésion est supérieur au taux d'abandon. Ces résultats sont attribuables à la conjoncture économique favorable qu'a connue le Québec en 1985. Cependant, l'adoption en 1978 du Règlement sur le placement influence certainement ces résultats. De fait, les taux d'abandon oscillaient entre 20 % et 28 % entre 1973 et 1978 tandis qu'à l'heure actuelle il n'est plus que de 12,3 % du total de la main-d'oeuvre. Même si le taux de roulement demeure élevé pour l'industrie québécoise de la construction, on note depuis quelques années une nette tendance à la baisse de ce phénomène.

On comprendra aisément que des taux de roulement plutôt élevés affectent la permanence de la main-d'oeuvre. À titre d'exemple, l'examen de la répartition des salariés actifs selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction (Tableau 3-7) nous permet de dégager la conclusion suivante: près de 44 %* de tous les salariés ayant oeuvré au sein de l'industrie en 1985 y ont travaillé chaque année depuis au moins dix ans. Ce pourcentage a diminué substantiellement par rapport à 1984 alors qu'il s'établissait à près de 50 %. On ne doit cependant pas en conclure que les salariés les plus expérimentés ont été proportionnellement plus nombreux à quitter l'industrie en 1985 par rapport à 1984. Cette diminution s'explique par l'entrée massive de nouveaux salariés en 1985. En effet, 16 382 salariés en 1985 comptent seulement une année d'expérience, alors que ce nombre était de 13 451 en 1984.

L'examen de cette statistique sur la base du statut professionnel fait ressortir deux éléments. D'une part, chaque groupe, qu'il soit qualifié ou non, a vu son pourcentage de salariés peu expérimentés (1 an d'ancienneté) augmenter en 1985 par rapport à 1984. Chez les salariés qualifiés, cette part est passée de 14 % en 1984 à 17,5 % en 1985 et, chez les salariés non qualifiés, de 24,5 % en 1984 à 26,1 % en 1985. D'autre part, les salariés qualifiés semblent bénéficier d'une plus grande stabilité d'emploi que les salariés non qualifiés.

* Ces statistiques sous-estiment quelque peu la véritable proportion des travailleurs d'expérience, ceux-ci devant enregistrer au moins une heure chaque année pour figurer dans cette catégorie. Diverses raisons peuvent cependant expliquer l'absence d'un salarié au cours d'une année sans qu'il soit possible de qualifier cette absence de véritable départ (travail à l'extérieur de la province, maladie ou accident de travail, etc.)

Tableau 3-7

Répartition des salariés actifs en 1985, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction depuis 1971

Nombres d'années consécutives d'expérience*	Salariés qualifiés		Salariés non qualifiés		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	10 519	17,5	5 863	26,1	16 382	19,8
2	6 904	11,5	2 802	12,5	9 706	11,7
3	3 854	6,4	1 503	6,7	5 357	6,5
4	1 445	2,4	495	2,2	1 940	2,3
5	2 521	4,2	788	3,5	3 309	4,0
6	1 839	3,0	679	3,0	2 518	3,0
7	1 423	2,4	570	2,5	1 993	2,4
8	1 525	2,5	768	3,4	2 293	2,8
9	2 065	3,4	1 083	4,8	3 148	3,8
10	2 114	3,5	806	3,6	2 920	3,5
11	2 079	3,4	874	3,9	2 953	3,6
12	2 280	3,8	869	3,9	3 149	3,8
13	2 089	3,5	735	3,3	2 824	3,4
14	2 145	3,6	614	2,7	2 759	3,3
15	17 387	28,9	4 025	17,9	21 412	25,9
Total	**60 189**	**100,0**	**22 474**	**100,0**	**82 663**	**100,0**

* le salarié ayant travaillé seulement en 1985 se voit accorder un (1) an d'expérience, celui ayant travaillé seulement en 1984 et 1985 se voit accorder deux (2) ans d'expérience, ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1986.

Tableau 3-8

Répartition des abandons en 1985 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1984

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1984					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total
Compagnons	3 111	1 254	539	150	12	5 066
Apprentis	685	218	61	17	—	981
Autres salariés	2 894	804	301	87	14	4 100
Total	**6 690**	**2 276**	**901**	**254**	**26**	**10 147**
En %	**65,9**	**22,4**	**8,9**	**2,5**	**0,3**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1986.

De fait, 46,7 % des salariés qualifiés ont oeuvré pendant plus de dix années consécutives dans l'industrie alors que pour les salariés non qualifiés cette proportion n'est que de 35,3 %. En réalité, si le statut de salarié non qualifié constitue parfois une porte d'entrée dans l'industrie, il ne semble pas un gage de sécurité d'emploi.

De façon plus spécifique, lorsqu'on analyse la répartition des abandons en 1985 selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel en 1984, on constate qu'ils proviennent dans une proportion fort majoritaire des salariés n'ayant pas oeuvré sur une base permanente en 1984. En effet, les statistiques nous démontrent que 65,9 % des abandons en 1985 se

retrouvent chez les salariés ayant travaillé moins de 500 heures dans l'industrie en 1984. À l'inverse, ce pourcentage n'est que de 0,3 % pour les salariés ayant enregistré 2 000 heures ou plus. Ainsi on peut établir une corrélation évidente entre le taux d'abandon et le niveau d'heures travaillées par les salariés au cours de l'année précédente. Cette constatation est valable peu importe le statut professionnel des salariés.

Le tableau 3-9, de son côté, nous trace le portrait des nouveaux salariés de la construction en 1985. Ce tableau nous indique que la très grande majorité des nouveaux arrivants dans l'industrie ont travaillé moins de 500 heures en 1985: seulement 2,4 % de ces salariés ont oeuvré de façon «régulière» dans l'industrie. Ce portrait n'est guère différent de celui tracé en 1984 alors que 60,8 % des nouveaux travailleurs de l'industrie avaient oeuvré moins de 500 heures sur les chantiers et seulement 2,0 % de ceux-ci travaillaient plus de 1 500 heures.

Une des conséquences directes engendrée par un taux de roulement élevé de la main-d'oeuvre est la diminution sensible de la moyenne des heures travaillées par l'ensemble des salariés actifs. Comme nous avons pu le voir, la majeure partie de ceux qui quittent ou adhèrent à l'industrie au cours d'une année, ne travaille que quelques mois.

Compte tenu de l'adhésion importante de salariés qu'a connue l'industrie cette année, il apparaît opportun d'examiner un peu plus en détail l'émission des certificats de classification. On constate que le pourcentage de diplômés admis, en vertu de l'article 49 du Règlement sur le placement, est passé de 6 % en 1983 à plus de 12 % des classifications émises en 1985. À l'inverse, le nombre de salariés déjà qualifiés désirant retourner en apprentissage dans un autre métier a diminué systématiquement de 1983 à 1985: 52,6 % des classifications émises en 1983 l'était en vertu de cette raison, ce pourcentage passait à 21,1 % en 1984 pour s'établir à 0,4 % des classifications émises en 1985. On peut en conclure que plus l'activité économique et donc l'activité de construction sur les chantiers est forte, moins les salariés déjà qualifiés envisagent de reprendre l'apprentissage dans un autre métier. À l'opposé, plus la situation conjoncturelle est difficile, plus les salariés sont prêts à changer de métier dans le but de se trouver de l'emploi dans des métiers plus en demande, même s'ils doivent pour cela modifier leur statut.

Tableau 3-9

Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1985 (adhésions) selon le niveau d'heures travaillées et le statut professionnel

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1985					Total
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	
Compagnons	2 359	1 397	570	149	18	4 493
Apprentis	3 306	2 115	495	105	4	6 025
Autres salariés	4 073	1 303	379	86	22	5 863
Total des salariés	**9 738**	**4 815**	**1 444**	**340**	**44**	**16 381**
En %	**59,4**	**29,4**	**8,8**	**2,1**	**0,3**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1986.

Le chômage interchantier

Comme nous l'avons précédemment remarqué, l'industrie de la construction est affligée d'un type de chômage qui lui est propre: le chômage interchantier ou intermittent. Celui-ci vient donc s'ajouter au chômage cyclique et saisonnier. Pour un salarié, le fait de travailler 2 ou 10 mois ne signifie pas nécessairement avoir gardé un emploi de cette durée. Le salarié, au même titre que l'entrepreneur, est dans l'obligation de se déplacer d'un chantier à l'autre s'il veut s'assurer du travail au sein de l'industrie. Lorsqu'un chantier ne requiert plus ses services, le salarié doit se mettre à la recherche d'un nouveau chantier à un stade de réalisation qui nécessite l'utilisation de ses qualifications.

Un bon indicateur du chômage interchantier est la répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction. Notons cependant que cet indicateur sous-estime l'ampleur du phénomène, dans la mesure où une période de chômage minimale d'un mois doit être enregistrée. Une apparition se définit comme étant une période continue au cours de laquelle le salarié a travaillé au moins une heure à tous les mois composant cette période. L'analyse du tableau 3-10 nous suggère, qu'en 1985, près de 28 % des salariés actifs ont enregistré plus d'une apparition. Ce pourcentage est cependant légèrement inférieur à celui de l'an dernier alors qu'il se situait à près de 32 %.

Le pourcentage de salariés enregistrant plus d'une apparition varie quelque peu selon le statut professionnel (Annexe II, tableaux 30, 31 et 32). Ainsi, les salariés non qualifiés semblent être légèrement moins touchés par ce type de chômage: seulement 24 % d'entre eux compte plus d'une apparition. Les apprentis suivent avec 27 % et les compagnons sont les plus touchés (29 %). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat. Tout d'abord, le chômage saisonnier, plus important pour les salariés non qualifiés, vient réduire l'étalement de la période de travail et donc la probabilité de plus d'une apparition. Ensuite, il semble que les travailleurs non qualifiés recherchent plus souvent que les salariés qualifiés, un emploi à l'extérieur de l'industrie de la construction au moment où se termine leur période d'emploi sur un chantier. Ceci nous est démontré par des niveaux élevés d'abandon pour cette catégorie de salariés. Finalement, la nature même des travaux exécutés par les salariés non qualifiés leur permettrait davantage d'oeuvrer sur toute la période d'exécution d'un chantier. À titre d'exemple, un électricien n'est présent sur un chantier donné que lorsque des travaux d'électricité sont requis. À l'inverse le manoeuvre risque davantage d'être présent et de participer à toutes les étapes d'un chantier, du coffrage à la finition.

Tableau 3-10

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1985

Nombre de mois	Nombre de salariés	Salariés selon le nombre d'apparitions*			
		1	2	3	4 ou +
1	4 420	4 420	—	—	—
2	4 942	4 177	765	—	—
3	4 999	3 839	1 050	110	—
4	5 492	3 857	1 328	279	28
5	5 563	3 577	1 606	334	46
6	5 564	3 088	1 979	441	56
7	7 012	4 416	1 941	588	67
8	6 641	4 087	1 847	613	94
9	6 300	3 365	2 246	620	69
10	6 562	3 361	2 656	545	—
11	7 416	3 763	3 653	—	—
12	17 752	17 752	—	—	—
Total	**82 663**	**59 702**	**19 071**	**3 530**	**360**

* tout salarié qui a travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1986.

Mobilité de la main-d'oeuvre

Compte tenu des particularités de l'industrie de la construction, le salarié qui y oeuvre se doit d'être mobile, que ce soit d'un chantier à l'autre, comme nous venons de le démontrer, ou d'un employeur à l'autre et même d'une région à l'autre, afin de s'assurer une certaine forme de permanence au sein de l'industrie.

Mobilité interemployeur

Comme le laissait supposer notre analyse du chômage interchantier, il arrive fréquemment qu'une fois son travail terminé sur un chantier le salarié doive se trouver un nouvel emploi auprès d'un autre employeur. Le nombre de salariés actifs ayant travaillé pour plus d'un employeur en 1985 s'élève à 30 053 ce qui représente plus de 36 % de l'ensemble de la main-d'oeuvre (Annexe II, tableau 36).

La répartition de la mobilité interemployeur des salariés varie toutefois selon le statut professionnel. En effet, ce sont les salariés qualifiés, soit les compagnons et les apprentis, qui comptent le plus fort pourcentage de salariés ayant oeuvré pour plus d'un employeur (37 %). Ce pourcentage s'élève à 34 % chez les salariés non qualifiés. Lorsqu'on fait la distinction selon le niveau d'heures travaillées, on constate que près de 41 % des salariés ayant travaillé plus de 500 heures ont enregistré celles-ci chez plus d'un employeur.

Mobilité géographique

Malgré la mobilité élevée des salariés de l'industrie, plus de 59 % d'entre eux ne travaillent que dans leur propre région de domicile. De même, seulement 19 % n'oeuvre qu'exclusivement dans une autre région que celle où ils ont élu domicile. Au total cependant, 41 % des salariés actifs ont été appelés à se déplacer à l'extérieur de leur région de domicile pour exercer leur métier ou occupation.

Toutefois, la mobilité géographique varie selon le statut professionnel du salarié. Ainsi ce sont les apprentis qui travaillent le plus dans leur région de domicile exclusivement, soit 64 %. Les compagnons et les salariés non qualifiés enregistrent la même proportion de salariés ne travaillant qu'exclusivement dans leur région de domicile, soit 58 %. La part importante des salariés non qualifiés dont le lieu de travail se situe uniquement à l'extérieur de leur région peut s'expliquer par leur présence dans le secteur des travaux de génie. En effet, la mobilité des salariés est très reliée aux métiers exercés (Annexe II, tableau 34). Les métiers généralement associés aux secteurs des grands travaux industriels et de génie se voient contraints à une plus grande mobilité; ces types de travaux sont généralement situés assez loin des grands centres urbains. À l'opposé, le secteur résidentiel, de par sa structure et sa localisation, recrute localement sa main-d'oeuvre, ce qui réduit inévitablement les mouvements interrégionaux des salariés oeuvrant prioritairement dans ce secteur.

La mobilité géographique semble, de plus, avoir des effets significatifs sur le niveau de salaire annuel moyen. On constate à la lumière du tableau 3-11, que les salariés ne travaillant que dans leur région de domicile reçoivent un salaire annuel moyen plus faible que ceux qui travaillent également à l'extérieur de leur région de domicile. Cette constatation est valable quel que soit le statut professionnel des salariés. Au total, le salaire annuel moyen des salariés qui oeuvrent exclusivement sur des chantiers dans leur région de domicile est plus faible de 17 % comparativement à celui des salariés travaillant dans plusieurs régions.

Le tableau 35, de l'Annexe II, nous apporte des précisions quant au nombre d'heures travaillées par les salariés selon les régions de domicile et de travail pour 1985. Ce tableau nous donne un portrait exhaustif des mouvements interrégionaux de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction. Il nous révèle, entre autres, que l'ensemble des régions, à l'exception de la Baie James, recrute la très forte majorité de leur main-d'oeuvre sur leur propre territoire. On y constate cependant que la région du Montréal métropolitain comble une partie importante de ses besoins en main-d'oeuvre grâce à des salariés provenant des régions du nord et du sud de Montréal. En effet, l'apport cumulé des salariés de ces deux régions représente plus de 25 % de l'activité enregistrée dans la région métropolitaine de Montréal.

Salaires

La masse salariale* versée aux salariés de la construction assujettis au décret totalise 1 524 millions $ en 1985. Comparativement à l'ensemble des salaires versés aux travailleurs en 1984, la masse salariale de cette année est en hausse de près de 15 %. Trois facteurs expliquent cet accroissement: premièrement, on doit noter la majoration de 4,5 % des taux de salaire au 1er mai 1985, deuxièmement, l'augmentation importante du nombre de salariés actifs en 1985 et enfin, la croissance des heures travaillées sur les chantiers. Le taux horaire moyen* s'établit en 1985 à 18,21 $ comparativement à 17,89 $ en 1984, ce qui représente une hausse de moins de 2 %.

L'augmentation du salaire annuel moyen n'est pas répartie également entre les salariés. Elle est de 6 % pour les salariés ayant travaillé plus de 500 heures tandis que le salaire annuel moyen de ceux qui ont travaillé moins de 500 heures au cours de l'année 1985 a diminué légèrement par rapport à 1984 (−0,3 %). Cette légère diminution s'explique par la baisse du nombre de compagnons ayant été actifs moins de 500 heures: ils passent de 9 129 en 1984 à 8 029 en 1985. Quant à la hausse de salaire observée dans la catégorie 500 heures et plus, elle s'explique par l'augmentation importante du nombre de compagnons qui se retrouvent dans cette catégorie: on en comptait 34 715 en 1984 alors qu'ils sont 36 760 en 1985 (Tableau 3-12). Le nombre d'apprentis réalisant plus de 500 heures a également augmenté par rapport à 1984. La croissance de leurs effectifs est très significative dans la tranche d'heures 1 000 heures et plus travaillées annuellement: ce groupe est en hausse de plus de 42 % comparativement à 1984.

Tableau 3-11

Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1985

Statut	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen ($)		
	Lieu de travail			Lieu de travail		
	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement	Région de domicile exclusivement	Région de domicile et autres	Autres régions seulement
Compagnons	26 159	10 537	8 093	21 704	23 525	22 332
Apprentis	9 830	2 825	2 745	11 262	13 715	11 410
Autres salariés	13 029	4 854	4 591	14 521	18 845	14 456
Total	**49 018**	**18 216**	**15 429**	**17 701**	**20 757**	**18 045**

Source: OCQ, mai 1986.

* La masse salariale correspond à l'ensemble des salaires versés aux salariés de la construction incluant les indemnités de congés et les différentes primes prévues au décret, à l'exception des frais de déplacement; toutes les autres sources de revenu tels les avantages sociaux, les prestations d'assurance-chômage ou les gains hors construction sont exclues du calcul de la masse salariale présentée dans ce document.

* Ce taux horaire moyen comprend les primes et les vacances.

Tableau 3-12

Répartition des salariés actifs et du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1985

Heures travaillées	Nombre de salariés				Salaire annuel moyen ($)			
	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total	Compagnons	Apprentis	Autres salariés	Total
Moins de 100 heures	1 753	1 016	2 254	5 023	926	629	688	759
100 à 199 heures	1 557	962	1 474	3 993	2 855	1 995	2 284	2 437
200 à 299 heures	1 439	1 032	1 201	3 672	4 853	3 243	3 947	4 104
300 à 399 heures	1 633	1 098	1 276	4 007	6 793	4 567	5 542	5 784
400 à 499 heures	1 647	1 149	1 243	4 039	8 654	5 888	7 173	7 411
Total:								
moins de 500 heures	8 029	5 257	7 448	20 734	4 782	3 364	3 443	3 942
500 à 999 heures	10 205	4 826	5 541	20 572	14 715	9 869	12 225	12 907
1 000 à 1 499 heures	12 006	2 951	4 750	19 707	24 187	17 682	20 678	22 367
1 500 à 1 999 heures	13 170	2 248	3 881	19 299	34 348	26 221	31 251	32 779
2 000 heures et plus	1 379	118	854	2 351	47 176	36 736	39 992	44 042
Total:								
plus de 500 heures	36 760	10 143	15 026	61 929	26 060	16 079	21 389	23 292
Total	**44 789**	**15 400**	**22 474**	**82 663**	**22 246**	**11 738**	**15 442**	**18 439**

Source: OCQ, mai 1986.

Compte tenu de ces importantes modifications dans la répartition des salariés actifs en 1985, il n'est guère surprenant d'enregistrer certains changements dans la répartition des salaires moyens. Le salaire annuel moyen des salariés de l'industrie est de 18 439 $ en 1985, ce qui représente une hausse de plus de 6 % par rapport à l'an dernier. Pour les compagnons, le salaire moyen s'élève à 22 246 $ soit une hausse de plus de 11 %. Chez les salariés non qualifiés on enregistre, en 1985, une croissance de 4 % du salaire moyen, celui-ci s'établissant à 15 442 $ annuellement. Toutefois, même si on compte plus d'apprentis ayant effectué plus de 1 000 heures dans l'industrie en 1985, le salaire moyen de ce groupe de salariés a diminué par rapport à 1984: il passe de 11 800 $ en 1984 à 11 738 $ en 1985. Cette diminution est essentiellement due à l'entrée massive d'apprentis de première année en 1985.

Concernant les résultats que nous venons de présenter, il nous apparaît important d'apporter certaines précisions. Tout d'abord, il est ici question de salaire annuel moyen, soit d'une statistique qui a pour effet d'aplanir les écarts entre les individus. De plus, dans l'industrie deux facteurs contribuent à générer des variations de salaires entre les travailleurs de la construction. En premier lieu, les taux de salaire sont fixés par le décret et varient selon le métier exercé et le statut du salarié. Du fait que les compagnons exercent un métier qualifié, leur taux de salaire est plus élevé que celui des apprentis ou des salariés non qualifiés. De même, les travailleurs non qualifiés ont, règle générale, un salaire horaire supérieur à celui des apprentis compte tenu que ces derniers poursuivent l'apprentissage du métier de leur choix: ils sont donc en période de formation. Les moyennes de salaires, observées au tableau 3-12, reflètent bien ces différences.

Finalement, le nombre d'heures travaillées constitue un facteur déterminant du salaire gagné. On constate que les écarts de salaires selon le nombre d'heures travaillées sont encore plus révélateurs de la faiblesse de la moyenne comme mesure représentative. Par exemple, 47 % de la main-d'oeuvre active en 1985 a réalisé entre 1 000 et 2 000 heures de travail sur les chantiers pour un salaire annuel moyen de 27 500 $ alors que celui-ci est de 8 400 $ pour près de 50 % des salariés ayant travaillé entre 1 et 1 000 heures. Donc pour obtenir un reflet fidèle des salaires reçus par les travailleurs du secteur de la construction assujettis au décret, il faut nécessairement tenir compte du nombre d'heures travaillées par ceux-ci.

Tableau 3-13

Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1985

	Salaire annuel moyen ($)				Nombre de salariés	
Âge	Compagnons	Apprentis	Autres	Total	Effectif	%
Moins de 20 ans	*	7 149	4 904	6 527	1 900	2,3
20 — 24 ans	23 337	11 302	7 419	11 143	7 965	9,6
25 — 29 ans	23 325	13 068	12 378	16 187	11 266	13,6
30 — 34 ans	22 815	12 650	14 907	18 629	12 088	14,6
35 — 39 ans	23 137	12 203	17 048	20 621	12 068	14,6
40 — 44 ans	23 388	12 769	18 832	21 639	10 726	13,0
45 — 49 ans	23 072	12 175	19 006	21 680	9 492	11,5
50 — 54 ans	21 928	11 494	18 359	20 837	8 225	10,0
55 — 59 ans	19 723	8 710	16 964	18 931	6 048	7,3
60 — 64 ans	15 479	8 813	14 874	15 270	2 641	3,2
65 ou plus	9 945	10 671	11 433	10 213	244	0,3
Total	**22 245**	**11 738**	**15 441**	**18 438**	**82 663**	**100,0**

* la moyenne n'est pas représentative à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: OCQ, mai 1986.

L'examen de la distribution du salaire annuel moyen selon l'âge des salariés (Tableau 3-13) nous suggère que le niveau salarial progresse jusqu'à l'âge de 50 ans alors qu'il décroît systématiquement par la suite et ce, pour le total des salariés. Cette progression correspond fidèlement au cas des salariés non qualifiés. Cependant la situation est légèrement différente pour les compagnons et les apprentis. Chez ces derniers la progression du salaire moyen cesse dès l'âge de 30 ans, tandis que chez les compagnons le niveau du salaire annuel moyen suit une distribution beaucoup moins continue. En effet, pour cette dernière catégorie de salariés, on observe une phase de légère décroissance du salaire moyen entre 20 et 34 ans qui remonte ensuite pour atteindre son maximum entre 40 et 44 ans. Pour les compagnons âgés de plus de 45 ans, le salaire moyen décroît régulièrement.

Les modifications enregistrées cette année au niveau de la répartition des effectifs selon l'âge viennent affecter légèrement la distribution du salaire moyen. En effet, la tranche des salariés âgés de moins de 30 ans est passée de 23 % du total des effectifs de 1984 à plus de 25,5 % en 1985. L'entrée assez importante de jeunes salariés fait en sorte que les groupes d'apprentis entre 20 et 30 ans voient leur salaire annuel moyen diminuer légèrement en 1985 par rapport à 1984.

La répartition du salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le métier exercé nous donne une information supplémentaire intéressante. Le groupe de salariés dont le salaire moyen est le plus élevé est constitué des compagnons mécaniciens d'ascenseur, lequel s'est vu attribuer une rémunération annuelle moyenne de plus de 35 600 $. Le deuxième groupe le mieux rémunéré en moyenne est celui des monteurs de ligne d'énergie et de distribution avec plus de 33 000 $ annuellement. Soulignons que cette occupation ne fait pas partie des métiers qualifiés. À l'inverse, les apprentis ferrailleurs sont ceux ayant reçu la plus faible rénumération annuelle moyenne avec seulement 6 292 $. Les apprentis mécaniciens d'ascenseur sont les apprentis les mieux rémunérés avec un salaire moyen de plus de 21 300 $. Le métier de poseur de revêtement souple demeure, comme en 1984, le métier qualifié ayant le plus faible salaire moyen avec un peu plus de 16 800 $ et ce, pour les compagnons. Les apprentis du même métier reçoivent quant à eux une rémunération très légèrement supérieure à celle des apprentis ferrailleurs, soit 7 400 $ annuellement.

Trois explications sont à la base de ces variations. Premièrement, les différents métiers sont payés selon des taux de salaire horaire différents (Annexe II, tableau 39). Deuxièmement, les apprentis sont rémunérés selon un pourcentage du taux de salaire des compagnons exerçant le même métier. Ces pourcentages sont donnés dans le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* (c.F-5, r.3). Ces pourcentages varient selon la période d'apprentissage et se situent à l'intérieur d'une fourchette de 50 à 85 % du taux de salaire du compagnon. Finalement, le salaire moyen d'un métier particulier est fonction du nombre d'heures travaillées par les salariés dudit métier.

En résumé, comme la plupart des salariés de la construction ont travaillé plus d'heures dans l'industrie en 1985, cela a eu pour effet d'accroître leur rémunération annuelle moyenne par rapport à 1984. Pour l'ensemble des salariés, elle est passée de 17 300 $ en 1984 à plus de 18 400 $ en 1985.

Avantages sociaux

Les salariés de l'industrie québécoise de la construction bénéficient d'un régime universel et obligatoire d'avantages sociaux mis sur pied pour contrer les problèmes inhérents à la forte mobilité géographique et interemployeur des salariés. En effet, la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* prévoit un décret devant contenir, entre autres, des dispositions relatives à des régimes complémentaires d'avantages sociaux. De façon concrète, ceux-ci se présentent sous trois formes: un régime d'assurance collective, un régime supplémentaire de rentes et, finalement, un certain nombre de congés annuels. Depuis 1975, l'Office de la construction du Québec a pour mandat d'administrer l'ensemble de ces avantages sociaux.

Pour l'année 1985, l'OCQ a recueilli en cotisations et contributions, soit les argents versés par les salariés et les employeurs au régime d'avantages sociaux, une somme globale de 86 millions $. Ceci correspond à une augmentation de plus de 12 % par rapport à 1984.

Congés annuels et jours fériés chômés

Comme par le passé, les congés annuels obligatoires se répartissent sur deux périodes*; une première durant l'été comprenant les deux dernières semaines civiles complètes du mois de juillet et une deuxième période englobant la fête de Noël et le 1er janvier. Les jours fériés chômés sont au nombre de sept.

Tableau 3-14

Montant et nombre de chèques émis pour les congés annuels en 1984 et 1985

Période	1984	1985
Juillet		
Nombre de chèques	74 253	77 475
Montant ($)	90 852 960	103 901 495
Décembre		
Nombre de chèques	50 007	55 463
Montant ($)	27 533 068	32 755 418
Total		
Nombre de chèques	**124 260**	**132 938**
Montant ($)	**118 386 028**	**136 656 913**

Source: OCQ, mai 1986.

* Tous les groupes de salariés qui ne sont pas soumis à ce règlement sont spécifiés à la section XX du décret de la construction (c.R-20, r. 5).

Les montants alloués pour les congés annuels obligatoires et les jours fériés chômés correspondent à un pourcentage du salaire gagné par le salarié. Ainsi, à la fin de chaque semaine, l'employeur doit créditer à chacun de ses salariés un montant égal à 10 % du salaire, soit 6 % pour les indemnités de vacances et 4 % pour les indemnités de jours fériés chômés. Les montants sont recueillis et administrés par l'OCQ qui les remet aux travailleurs lors des périodes de congés. Tel qu'indiqué au tableau 3-14, les montants remis aux travailleurs en 1985 totalisent près de 137 millions $ comparativement à 118 millions $ pour l'année 1984.

Régime d'assurance collective

Les salariés de l'industrie de la construction peuvent bénéficier de trois régimes d'assurance: un régime d'assurance-vie, d'assurance-salaire et d'assurance-maladie. Pour qu'un salarié de l'industrie soit couvert par ces régimes, il doit remplir certains critères d'admissibilité reliés à une durée de travail minimale dans une période de temps prédéterminée. Le coût de ces trois régimes est à la charge de l'employeur. Toutefois, le travailleur qui n'a pas accumulé un nombre d'heures suffisant pour être assuré, peut le devenir en versant une cotisation dite volontaire ou supplémentaire.

Les électriciens se sont dotés, en 1980, d'un régime d'assurance supplémentaire. Ce groupe de salariés bénéficiaient d'avantages particuliers en matière d'assurance-salaire de longue durée. Toutefois, en juillet 1983, le régime de base, soit celui s'adressant à l'ensemble des salariés admissibles, a été amélioré et offre à l'heure actuelle une protection identique à celle du régime supplémentaire des électriciens. En conséquence, ce dernier groupe prépare de nouveaux arrangements de manière à se redonner les avantages d'un régime d'assurance supplémentaire.

Jusqu'au 1er juillet 1985, l'employeur déboursait pour chaque salarié, une contribution de 0,245 $ par heure travaillée. Depuis cette date la contribution de l'employeur est passée à 0,33 $ par heure travaillée. Cette modification a été apportée à titre de mesure corrective pour combler le déficit actuariel de 1984 de l'ordre de 7 millions $. En fait, depuis 1982 la contribution ne suffisait pas à couvrir le coût du régime. Le déficit fut causé par un certain nombre de facteurs dont entre autres: le ralentissement de l'activité dans l'industrie depuis 10 ans, la diminution de la moyenne des heures travaillées par salarié et la diminution de la contribution par assuré qui s'ensuit, l'augmentation du coût des soins dentaires et médicaux etc. On doit de plus ajouter à cette liste partielle, la présence de plus en plus importante dans le régime de cotisants volontaires.

Le Comité mixte de l'industrie de la construction, en vue de rétablir la solvabilité du régime, a choisi comme solution de transférer 0,085 $ l'heure travaillée des contributions de l'employeur du régime de retraite aux régimes d'assurance. Il est important de souligner que le transfert des contributions du régime de retraite n'a pas empêché que les rentes de retraite soient majorées. En effet, une majoration des rentes de base de 5 % est actuellement à l'étude. Ces mesures ont eu pour résultat de faire diminuer considérablement le déficit actuariel. En date du 31 décembre 1985, celui-ci était de l'ordre de 3 millions $ et, si l'expérience se maintient, on peut anticiper qu'il se résorbera rapidement.

Somme toute, en 1985, le montant total des contributions d'employeurs et des cotisations volontaires versé aux régimes d'assurance s'élèvent à 26,7 millions $. Lorsqu'on ajoute à cela les revenus de placements et les contributions des employeurs aux régimes d'assurance supplémentaire, le montant passe à 30,2 millions $.

Enfin, l'examen du montant des réclamations pour les divers types d'assurance (Tableau 3-15) nous laisse voir une légère diminution du montant des prestations en 1985. Celle-ci est entièrement due à l'amélioration de l'expérience du régime d'assurance-salaire de courte durée, les montants des indemnités hebdomadaires versées diminuant de près de 17 %. À l'opposé, le régime d'assurance-salaire de longue durée tend vers une plus grande maturité et ce, depuis 1983. Les montants des indemnités mensuelles ont donc augmenté en 1985 de plus de 30 % par rapport à 1984. La diminution du nombre de décès en 1985, particulièrement chez les enfants de salariés assurés, a eu pour effet de faire diminuer légèrement les prestations d'assurance-vie.

Régime supplémentaire de rentes

Le coût du régime supplémentaire de rentes est assumé tant par les employeurs que par les salariés. Le taux de contribution par heure travaillée en 1985 est de 0,30 $ pour les employés et de 0,305 $ pour les employeurs. Les électriciens et les peintres jouissent, depuis 1980 et 1982 respectivement, d'un régime complémentaire de retraite en plus du régime de base. Les fonds du compte général, qui reçoit les contributions et les cotisations au régime de base, s'élèvent à 1 084 millions $ au 31 décembre 1985. Les cotisations supplémentaires des électriciens et des peintres sont déposées au compte complémentaire dont l'actif s'élève à 51 millions $ à la fin de 1985. Quand aux fonds du compte des retraités, ils totalisent 455 millions $ en 1985.

Le nombre de prestataires de rentes mensuelles a augmenté de près de 8 % en 1985 par rapport à 1984. Le montant des prestations mensuelles a, quant à lui, augmenté de 35 %. Cette augmentation, plus que proportionnelle, est attribuable essentiellement aux deux ajustements du taux de rente en 1985. Les prestations forfaitaires sont passées de 14 millions $ en 1984 à 10,8 millions $ en 1985, ce qui s'explique par la diminution du taux de roulement des salariés. On enregistre proportionnellement moins de départs en 1985 en raison de la conjoncture favorable des activités de construction. Signalons en terminant que l'actif de la caisse de retraite est de 1,59 milliard $ au 31 décembre 1985.

Tableau 3-15

Montant des réclamations pour les divers types d'assurance en 1984 et 1985 (régime de base)

Type	1984	1985
Assurance-vie ($)	3 391 288	3 174 500
Assurance-maladie ($)	9 870 938	10 374 400
Assurance-salaire		
Indemnités hebdomadaires ($)	6 172 511	5 141 800
Indemnités mensuelles ($)	2 339 667	3 074 600
Total	**21 774 404**	**21 765 300**

Source: OCQ, mai 1986.

Tableau 3-16

Montant et nombre de réclamations relatifs au régime supplémentaire de rentes 1984 et 1985 (régime de base)

Type	1984 Nombre	1984 Montant (millions $)	1985 Nombre	1985 Montant (millions $)
Prestations mensuelles de rentes	21 708	53,8	23 406	72,4
Montants forfaitaires	14 685	14,0	14 504	10,8

Source: OCQ, mai 1986.

Annexes

Annexe I

Sources et définitions

A- Le recensement permanent des salariés et des employeurs est alimenté par trois sources principales:

1. les registres de l'Office de la construction du Québec sur l'identification des salariés et des employeurs de la construction;
2. les rapports mensuels des employeurs à l'Office;
3. les dossiers du ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour les salariés dont le métier est couvert par le Règlement numéro 1 édicté en application de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*.

B- Définition des principaux termes employés:

1. Construction

Nous nous en tenons à la définition donnée à l'article 1 de la *Loi des relations du travail dans l'industrie de la construction** et des règlements qui en découlent, c'est-à-dire:

«les travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification et de démolition de bâtiments, et d'ouvrage de génie civil, exécutés sur les lieux mêmes du chantier et à pied d'oeuvre, y compris les travaux préalables d'aménagement du sol».

«En outre, le mot «construction» comprend l'installation, la réparation et l'entretien de machinerie et d'équipement, le travail exécuté en partie sur les lieux mêmes du chantier et en partie en atelier, le déménagement de bâtiments, les déplacements des salariés, le dragage, le gazonnement, la coupe et l'émondage des arbres et arbustes ainsi que l'aménagement de terrains de golf, mais uniquement dans les cas déterminés par règlement».

Toutefois, la construction ne comprend pas:

«1. (les) exploitations agricoles;

2. (les) travaux d'entretien et de réparation exécutés par des salariés permanents embauchés directement par un employeur autre qu'un employeur professionnel;
3. (les) travaux de construction de canalisation d'eau, d'égouts, de pavages et de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés par les salariés des communautés urbaines ou régionales et des corporations municipales;
4. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploration ou à l'exploitation d'une mine et qui sont exécutés par les salariés des entreprises minières;
5. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation de la forêt qui sont exécutés par les salariés des entreprises d'exploitation forestière;
6. (les) travaux de construction de lignes de transport de force exécutés par les salariés de la Commission hydro-électrique du Québec;
7. (les) travaux de pose ou de montage du verre plat;
8. (les) travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification exécutés par des salariés permanents embauchés directement par les commissions scolaires, les collèges et les établissements publics visés dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
9. (les) travaux de montage, de réparation et d'entretien de machinerie de bâtiments ainsi que l'installation, le montage, la réparation et l'entretien de machinerie de production à moins qu'ils ne soient effectués par des salariés de la construction à l'emploi d'employeurs professionnels.»

De plus, la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* n'assujettit pas l'artisan qui exécute des travaux de construction aux fins personnelles autres que commerciales et industrielles d'une personne physique; il en est de même de la construction en usine et des travaux exécutés par les Indiens sur leurs réserves.

---

* L.R.Q., c. R-20, Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

2. Salarié

«Tout apprenti, manoeuvre, ouvrier non spécialisé, ouvrier qualifié, compagnon ou commis, qui travaille pour un employeur et qui a droit à un salaire[1]».

3. Artisan

«Une personne physique faisant affaires pour son propre compte, qui exécute elle-même, pour autrui et sans l'aide de salariés, des travaux de construction[1]».

4. Employeur

«Quiconque, y compris le gouvernement du Québec, fait exécuter un travail par un salarié[1]».

5. Rapport mensuel

Tout employeur régi par la *Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction* et par tout règlement et décret qui en découlent doit s'enregistrer à l'Office de la construction du Québec et produire mensuellement un rapport de ses activités[2].

6. L'apprenti

Tout salarié en cours d'apprentissage dans l'un des 23 métiers réglementés par la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*[3]. L'apprentissage d'un de ces métiers est obligatoire pour celui qui veut le pratiquer et qui ne détient pas le certificat de qualification du métier ou l'équivalent. La loi[4] définit, entre autres, les modes d'admission des candidats, les règles de qualification et la rémunération des apprentis. Avec les compagnons (ceux qui détiennent un certificat ou une attestation d'expérience), les apprentis forment le groupe qu'il est convenu d'appeler les salariés qualifiés.

7. Salarié qualifié

Tout salarié qui détient un certificat de qualification (compagnon) ou une attestation d'expérience (compagnon) ou encore un carnet d'apprentissage (apprenti), pour un des 23 métiers (voir plus loin la liste de ces métiers) de l'industrie de la construction, dont l'exercice est réglementé par la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*. Cette définition juridique ne signifie donc pas que celui qui exerce un métier non régi par la loi est non spécialisé. En ce sens, l'expression «salarié non qualifié» traduit mal le statut professionnel de ces travailleurs.

8. Salarié non qualifié

Tout autre salarié de la construction que le salarié qualifié (voir définition au paragraphe 7). Comprend notamment les salariés (manoeuvres, manoeuvres spécialisés, conducteurs de camions, etc.) qui occupent un des emplois communs ou particuliers à l'industrie de la construction.

9. Salaires

Tous les salaires rapportés dans cette analyse comprennent la rémunération des heures régulières et supplémentaires selon les taux du décret, les primes s'il y a lieu, ainsi que les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés. En 1980, ces indemnités représentaient 10 % des salaires gagnés (art. 20.06 du décret).

10. Heures travaillées

Toutes les heures apparaissant au(x) rapport(s) mensuel(s) d'un employeur enregistré à l'O.C.Q. et pour lesquelles un montant de salaire a été rapporté.

11. Métier et/ou emploi travaillé

Pour les fins de notre étude, toutes les heures travaillées et les gains sont compilés de la façon suivante lorsque le salarié a travaillé dans plus d'un métier et/ou emploi:

- dans le métier exigeant une qualification s'il a travaillé à la fois dans un métier et un emploi;
- dans le métier regroupant le plus grand nombre d'heures, s'il a travaillé dans plus d'un métier;
- dans le métier pour lequel le taux de salaire est plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un métier;
- dans l'emploi pour lequel le taux de salaire est le plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un emploi.

---

1 L.R.Q. 1981, c. R-20, a. 1

2 L.R.Q. 1981, c. R-20, r. 16.

3 L.R.Q., c. F-5, Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre.

4 Ici, nous faisons référence au Règlement numéro 3 édicté dans le cadre de cette loi.

12. Manoeuvre (journalier)

Toute personne qui exécute des travaux qui ne sont pas du ressort des travailleurs qualifiés de métiers, des apprentis, des travailleurs détenant une classification ou des manoeuvres spécialisés*.

13. Manoeuvre spécialisé

Toute personne qui, entre autres,

a) exécute divers travaux relatifs aux métiers de la truelle, tels que:
   - le malaxage manuel ou mécanisé des ciments et des mortiers;
   - le sciage à l'aide de la scie à maçonnerie;
   - le montage et le démontage des échafaudages préfabriqués;
   - la remise des matériaux nécessaires aux salariés spécialisés de ces métiers;
   - l'exécution de différents travaux de nettoyage dans l'exercice de ses fonctions;

b) est affectée au chargement, au déchargement et à la manutention du ciment en vrac et en sac;

c) opère une bouilloire portative pour fondre les bitumes devant servir de mordant, d'isolant ou d'imperméabilisation;

d) opère les foreuses du marteau pneumatique ou mécanique;

e) râcle des matériaux bitumeux pour la construction et la réparation des pavages;

f) est responsable de la mise en marche et du contrôle d'une unité (élément) de chauffage fixe et/ou mobile pour le séchage des agrégats ou le chauffage de l'asphalte;

g) opère toute unité de chauffage pour laquelle un certificat n'est pas nécessaire;

h) place le béton à l'aide d'un vibrateur;

i) opère une balance à plateforme pour la pesée des chargements de camion;

j) pose des isolants rigides ou semi-rigides sauf dans les cas où ces isolants sont nécessaires pour les couvertures, la tuyauterie et les conduits, ainsi qu'à l'intérieur des murs et des cavités de maçonnerie;

k) pose le calfat*.

14. Région de domicile

Toutes les statistiques, sauf indication contraire, sont basées sur la dernière région de domicile ou lieu de résidence connu des salariés. Voir l'annexe IV pour la définition des régions.

15. Arrondissement

À cause de l'arrondissement des données, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas toujours égale à 100 %.

---

* Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, L.R.Q. 1981, c. R-20, r. 5, annexe B.

*16. Nombre de périodes d'apprentissage et proportion apprenti-compagnon selon les métiers**

Métiers	*Nombre de périodes (1 période = 2 000 h)*	*Proportion apprenti-compagnon*
Charpentier-menuisier	3	1-5
Poseur de systèmes intérieurs	3	1-5
Grutier	1	1-1
Opérateur de pelles mécaniques	1	1-1
Opérateur d'équipement lourd	1	1-2
Mécanicien de machines lourdes	3	1-1
Monteur d'acier de structure	2	1-5
Chaudronnier	3	1-5
Serrurier de bâtiment	2	1-5
Ferrailleur	1	1-5
Ferblantier	3	1-2
Couvreur	1	1-4
Peintre	3	1-5
Poseur de revêtement souples	1	1-2
Calorifugeur	3	1-5
Plâtrier	3	1-5
Cimentier-applicateur	2	1-5
Briqueteur-maçon	3	1-5
Carreleur	3	1-5
Mécanicien de chantier	3	1-5
Électricien	4	1-2
Tuyauteur	4	1-2
Mécanicien d'ascenseur	5	1-1

17. Salaire de l'apprenti

Les taux de salaire de l'apprenti tels qu'apparaissant dans le Règlement numéro 3 de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*, sont définis par rapport à celui du travailleur qualifié. Ce sont:

	Période				
Durée totale	**1ère**	**2e**	**3e**	**4e**	**5e**
5 périodes	50 %	60 %	70 %	85 %	85 %
4 périodes	50 %	60 %	70 %	85 %	—
3 périodes	60 %	70 %	85 %	—	—
2 périodes	70 %	85 %	—	—	—
1 période	85 %	—	—	—	—

C- Liste des secteurs, catégories et sous-catégories des licences délivrées par la R.E.C.Q.

1. Catégorie — Entrepreneur général

a) Sous-catégories — Secteur A

Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation résidentielles, classe II
Entrepreneur en rénovation, réparation et modification de bâtiments résidentiels
Entrepreneur en déplacement de bâtiments

* L.R.Q. c. F-5, r. 3, annexe B.

b) Sous-catégories — Secteur B

Entrepreneur en construction et rénovation commerciales, industrielles et publiques, classe I
Entrepreneur en construction et rénovation commerciales et publiques, classe II

c) Sous-catégorie — Secteur C

Entrepreneur en travaux relatifs à l'industrie lourde

d) Sous-catégories — Secteur D

Entrepreneur en travaux de génie civil, classe I
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe II
Entrepreneur en travaux de génie civil, classe III
Entrepreneur en travaux pour la génération d'électricité
Entrepreneur en travaux relatifs au transport d'énergie
Entrepreneur en travaux de canalisation
Autres

2. Catégorie — Entrepreneur spécialisé Entrepreneur artisan

Sous-catégories:

Entrepreneur de pieux et fondations spéciales
Entrepreneur en montage-levage des éléments architecturaux et de charpentes
Entrepreneur en briquetage et maçonnerie
Entrepreneur en travaux de finition de béton
Entrepreneur en pose de marbre, granite, céramique et terrazzo
Entrepreneur en pose d'enduits calcaires et de systèmes intérieurs
Entrepreneur en construction de piscine
Entrepreneur en ferraillage
Entrepreneur en charpenterie et menuiserie
Entrepreneur en coffrage
Entrepreneur en parquetage et pose de revêtement de sol
Entrepreneur en serrurerie de bâtiment
Entrepreneur en vitrerie
Entrepreneur en chaudronnerie
Entrepreneur en revêtement métallique
Entrepreneur en ferblanterie
Entrepreneur en couverture
Entrepreneur en soudure
Entrepreneur en ventilation
Entrepreneur en isolation de bâtiments
Entrepreneur en calorifugeage
Entrepreneur en réfrigération
Entrepreneur en peinture
Entrepreneur en électronique
Entrepreneur en installation de dispositifs d'alarme
Entrepreneur en installation de matériel de protection contre l'incendie
Entrepreneur en construction d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
Entrepreneur en mécanique de chantier
Entrepreneur de machineries lourdes
Entrepreneur en excavation et terrassement
Entrepreneur en pavage et asphaltage
Entrepreneur en démolition
Entrepreneur en électricité
Entrepreneur en tuyauterie
Autres

D- Liste des catalogues de Statistique Canada qui traitent des entrepreneurs en construction

1. L'industrie des entreprises générales en construction domiciliaire; Catalogue 64-208 annuel
2. L'industrie des entreprises générales en construction non domiciliaire; Catalogue 64-207 annuel
3. L'industrie des entrepreneurs en gros travaux de génie; Catalogue 64-209 annuel
4. Les entrepreneurs de grande route, chemin, rue et pont; Catalogue 64-206 annuel
5. L'industrie des entrepreneurs en métiers spécialisés; Catalogue 64-210 annuel

E- Lois modifiées ou abrogées par la *Loi sur le bâtiment*

1. Lois modifiées

Loi visant à promouvoir la construction domiciliaire (L.R.Q., chapitre C-64.01);

Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73);

Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3);

Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (L.R.Q., chapitre M-4);

Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., chapitre M-15.1);

Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., chapitre M-15.3);

Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., chapitre P-15);

Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q., chapitre P-23);

Loi sur la probation et sur les établissements de détention (L.R.Q., chapitre P-26);

Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre P-40.1);

Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chapitre R-6);

Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., chapitre R-8.1);

Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20);

Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre S-3);

Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1).

2. Lois abrogées

Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., chapitre A-20.01);

Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., chapitre D-10);

Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., chapitre E-1.1);

Loi sur les installations de tuyauterie (L.R.Q., chapitre I-12.1);

Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01);

Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., chapitre M-6);

Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chapitre Q-1);

Loi concernant la réglementation municipale des édifices publics (L.R.Q., chapitre R-18).

Annexe II

Tableaux statistiques

T-1 Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1985

T-2 Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1985-1984

T-3 Nombre d'employeurs actifs selon certains groupes, 1976-1985

T-4 Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs selon le lieu du siège social, 1985

T-5 Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1985

T-6 Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1976-1985

T-7 Pourcentage des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1976-1985

T-8 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1976-1985

T-9 Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile, 1976-1985

T-10 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de travail, 1976-1985

T-11 Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1976-1985

T-12 Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction, selon les sous-régions de domicile, 1981-1985

T-13 Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon les sous-régions de domicile, 1981-1985

T-14 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1976-1985

T-15 Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1976-1985

T-16 Salaires versés dans la construction selon le mois, 1976-1985

T-17 Répartition des salariés actifs dans la construction, selon la région de domicile et le statut professionnel, 1985

T-18 Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1985

T-19 Évolution en pourcentage du nombre de salariés, selon le statut, 1976-1985

T-20 Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés, selon le métier, 1976-1985

T-21 Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, en 1985

T-22 I- Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1985

II- Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel, 1985

T-23 I- Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois et le statut professionnel, 1985

II- Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel, 1985

T-24 Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1985

T-25 Indices des variations saisonnières de l'emploi selon la région de domicile des salariés, 1985

T-26 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1985

T-27 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1985

T-28 Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1985

T-29 Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1985

T-30 Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1985

T-31 Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1985

T-32 Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1985

T-33 Nombre de salariés actifs en 1985 selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

T-34 Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon les régions de travail et les salaires, 1985

T-35 Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1985

T-36 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1985

T-37 Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1985

T-38 Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1985

T-39 Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec, quelques métiers

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1985

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date début	Date fin
Est du Québec					
Ste-Flavie	Institut Maurice Lamontagne Pêches et Océans	Centre de recherche	40,0	Août 1984	Août 1986
Cap-Chat	Hydro-Québec	Éolienne	35,0	Juillet 1984	Octobre 1985
Matane	Les Bois de l'Est (Rexfor)	Usine	12,0	Août 1984	Août 1986
Rivière-du-Loup	Ville de Rivière-du-Loup	Réseau d'intercepteurs	10,0	Avril 1985	Décembre 1985
Saguenay–Lac-St-Jean					
Ville de la Baie	Ministère des Travaux publics	Port	26,0	Février 1984	Décembre 1985
Chicoutimi, Alma	Municipalités	Assainissement des eaux	38,0	Juin 1984	Juillet 1986
Jonquière	Alcan	Centre de cuisson d'anodes	86,0	Août 1984	Septembre 1987
Ville de la Baie	Consolidated Bathurst	Modernisation d'usine	60,0	Janvier 1985	Juin 1986
Jonquière	Abitibi Price	Modernisation d'usine	120,0	Mars 1985	Décembre 1986
Québec					
Donnacona	Gouvernement fédéral	Pénitencier	30,0	Juillet 1983	Février 1986
Québec	Ville de Québec	Tunnel routier	30,0	Mars 1984	Décembre 1985
La Pocatière	Gouvernement fédéral	Ferme expérimentale	7,6	Septembre 1984	Septembre 1985
Beauport	Hydro-Québec	Centre administratif	12,0	Septembre 1984	Décembre 1985
Québec	Ministère des Affaires culturelles	Musée	30,0	Novembre 1984	Octobre 1986
Thetford Mines	Ville	Usine d'épuration	17,2	Juin 1985	Mai 1986
Québec	Gaz Inter-Cité	Réseau de distribution	30,0	Juin 1985	Janvier 1986
Mauricie-Centre du Québec					
Bécancour	Péchiney	Aluminerie	1 000,0	Mars 1984	Mars 1987
Victoriaville	Ville	Assainissement des eaux	18,0	Avril 1985	Avril 1986
Drummondville, Grand-Mère	Municipalités	Usines d'épuration	10,1	Juin 1985	
Estrie					
Lennoxville	Agriculture Canada	Station de recherche	12,0	Juin 1984	Mai 1986
Sherbrooke	Carrefour de l'Estrie Inc.	Agrandissement de centre commercial	10,5	Octobre 1984	Octobre 1985
Bromptonville	Kruger Inc.	Agrandissement du moulin	58,6	Février 1985	Février 1987
Windsor	Hydro-Québec	Poste de transformation	7,6	Avril 1985	Décembre 1985
Sherbrooke	Galerie Quatre Saisons	Agrandissement de centre commercial	10,0	Avril 1985	Octobre 1985
Sherbrooke	Société immobilière du Québec	Palais de justice	17,0	Avril 1985	Novembre 1985
Magog	QuéNord	Usine	34,0	Avril 1985	Novembre 1986

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1985 (suite)

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date début	Date fin
Sud de Montréal					
St-Hyacinthe	Agriculture Canada	Centre de recherche	30,0	Mars 1984	Décembre 1986
St-Hyacinthe	Ville de St-Hyacinthe	Usine traitement d'eau	20,0	Août 1984	Mars 1986
Châteauguay	Hôpital Anne Laberge	Hôpital	45,0	Novembre 1984	Décembre 1987
Beloeil	C.I.L. Agrocentre	Modernisation et agrandissement d'usine	20,0	Décembre 1984	Décembre 1986
Valleyfield	Alby Chlorate	Usine	40,0	Décembre 1984	Juin 1986
St-Hyacinthe	Ministère des travaux publics	Laboratoire	13,0	Janvier 1985	Juillet 1986
Bromont	IBM	Agrandissement d'usine	25,0	Avril 1985	Avril 1986
Cowansville	Ville de Cowansville	Usine d'épuration	6,0	Mai 1985	Mai 1986
Tracy	Union Carbide	Usine	9,0	Juin 1985	Mai 1986
Montréal métropolitain					
Longueuil	Ville de Longueuil	Assainissement des eaux	71,0	Octobre 1984	Décembre 1986
Montréal	Conseil de recherche du Canada	Centre de biotechnologie	61,0	Octobre 1983	Avril 1986
Montréal	Société Immobilière Marathon Ltée	Édifice à bureaux	35,0	Janvier 1984	Juin 1986
Montréal	Hôpitaux divers	Rénovations hôpitaux	36,0	Avril 1984	Juin 1986
Dorval	Transport Canada	Édifice à bureaux	15,0	Juin 1984	Juin 1986
Montréal	Gaz Métropolitain	Édifice à bureaux	10,0	Juillet 1984	Décembre 1985
Montréal	Industrielle-Vie	Édifice à bureaux	20,0	Septembre 1984	Octobre 1986
Montréal	Corp. Alexis Nihon	Rénovation centre commercial	20,0	Octobre 1984	Juin 1986
Montréal	Multi. dev. (Faubourg Ste-Catherine)	Complexe commercial	40,0	Décembre 1984	Décembre 1986
Montréal	Cours Mont-Royal	Rénovation hôtel	40,0	Décembre 1984	Décembre 1986
Montréal	Plaza Côte-des-Neiges Ltée	Rénovation, centre commercial	19,0	Mars 1985	Mars 1986
Montréal	C.U.M.	Assainissement des eaux	400,0	—	—
Laval	SGF-Bio-Méga	Laboratoire	10,0	Novembre 1984	Septembre 1985
Laval	Ville de Laval	Assainissement des eaux	52,0	Février 1985	Mars 1986
Nord de Montréal					
Mirabel	Bell Hélicoptère	Usine	100,0	Août 1984	Juin 1986
Joliette	Ville de Joliette	Usine de filtration	6,0	Août 1984	Mars 1986
L'Assomption	Hupp Canada Ltée	Agrandissement d'usine	6,0	Octobre 1984	Octobre 1985
Mirabel	North American Corporation of Natural Mineral waters	Usine d'embouteillage	8,0	Juin 1985	Mars 1986
Outaouais					
Hull	Société de construction des Musées du Canada	Musée	80,0	Février 1984	Décembre 1988
Hull	Bourque, Pierre et Fils Inc.	Édifice à bureaux	30,0	Avril 1984	Mars 1986
Gatineau	C.R.O.	Usine de traitement des eaux	12,0	Janvier 1985	Décembre 1985

T-1

Projets non résidentiels ayant généré une activité importante en 1985 (suite)

Région-ville	Propriétaire	Type	Valeur (en millions)	Date début	Date fin
Nord-Ouest québécois					
Nord de LaSarre	Mine Selbaie	Concentrateur de mine et autres bâtiments	125,0	Décembre 1984	Décembre 1986
Témiscamingue Sud	Tembec	Usine	102,0	Janvier 1985	Juin 1986
Amos	Place Centre-ville Amos	Centre commercial	6,1	Septembre 1985	Mai 1986
Côte-Nord					
Sept-Îles	Gouvernement fédéral	Quai	60,0	Août 1984	Décembre 1985
Poste Montagnais (Sept-Îles)	Hydro-Québec	Bâtiment et piste d'atterrissage	6,0	Septembre 1984	Juin 1985
Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Route et aqueduc	18,7	Octobre 1984	Octobre 1985

Source: OCQ, mai 1986.

T-2

Nombre de mises en chantier dans les municipalités de 10 000 habitants et plus, 1985-1984

Région	1985	1984	1985/1984*
Est du Québec	414	430	– 3,7
Saguenay–Lac St-Jean	1 526	1 320	+ 15,6
Québec	6 603	4 047	+ 63,2
Mauricie–Centre du Québec	2 593	2 236	+ 16,0
Estrie	1 516	1 489	+ 1,8
Montréal métropolitain	21 731	18 878	+ 15,1
Sud de Montréal	1 902	1 643	+ 15,8
Nord de Montréal	1 013	1 047	– 3,2
(Grand Montréal)	(24 646)	(21 568)	+(14,3)
Outaouais	3 361	3 391	– 0,9
Nord-ouest québécois	620	440	+ 40,9
Côte-Nord	120	50	+ 140,0
Ensemble du Québec**	**41 404**	**41 902**	**– 1,2**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Le total comprend toutes les municipalités de la province.

Source: S.C.H.L; compilation OCQ, mai 1986.

T-3

Nombre d'employeurs actifs* selon certains groupes, 1976-1985

Groupe	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985 Nombre	1985 %
Travaux généraux	4 262	4 314	4 312	4 338	4 180	4 014	3 553	3 833	4 049	4 072	29,6 %
Charpenterie-menuiserie	2 021	2 016	2 024	1 967	1 846	1 756	1 484	1 509	1 633	1 717	12,5 %
Électricité	1 544	1 649	1 672	1 718	1 731	1 731	1 598	1 659	1 695	1 715	12,5 %
Excavation	1 336	1 296	1 307	1 264	1 183	1 091	973	946	978	953	6,9 %
Tuyauterie	1 123	1 180	1 150	1 167	1 151	1 092	1 009	1 002	983	960	7,0 %
Maçonnerie	1 093	1 104	1 105	1 076	1 007	934	817	849	861	850	6,2 %
Peinture	952	952	936	912	873	812	744	724	722	746	5,4 %
Autres	3 936	3 839	3 651	3 352	3 069	2 993	2 687	2 819	2 716	2 730	19,9 %
Total	**16 267**	**16 350**	**16 157**	**15 794**	**14 968**	**14 423**	**12 865**	**13 341**	**13 637**	**13 743**	**100,0 %**

* n'incluant pas les artisans.

Source: OCQ, mai 1986.

T-4

Répartition des principaux groupes d'employeurs actifs* selon le lieu du siège social, 1985

Région	Travaux généraux	Charpenterie-menuiserie	Électricité	Excavation	Tuyauterie	Maçonnerie	Peinture	Autres	Total
Est du Québec	217	13	75	39	32	24	25	179	604
Saguenay–Lac St-Jean	208	15	64	43	36	30	26	131	553
Québec	814	182	245	133	125	119	120	432	2 170
Mauricie–Centre du Québec	347	88	124	80	75	75	48	175	1 012
Estrie	205	70	75	56	45	34	32	99	616
Montréal métropolitain	709	330	358	158	283	170	199	652	2 859
Sud de Montréal	663	439	320	182	145	169	134	376	2 428
Nord de Montréal	615	499	330	183	161	180	123	472	2 563
(Grand Montréal)[1]	(1 987)	(1 268)	(1 008)	(523)	(589)	(519)	(456)	(1 500)	(7 850)
Outaouais	124	53	61	32	20	29	18	66	403
Nord-Ouest québécois	70	13	35	23	16	10	7	67	241
Côte-Nord	64	8	23	17	12	7	11	35	177
Extérieur	36	7	5	7	10	3	3	45	116
Ensemble du Québec	**4 072**	**1 717**	**1 715**	**953**	**960**	**850**	**746**	**2 730**	**13 743**

* n'incluant pas les artisans.

1. somme des régions Montréal métropolitain, Sud de Montréal et Nord de Montréal.

Source: OCQ, mai 1986.

T-5

Répartition des employeurs selon le nombre de régions de travail et le lieu du siège social, 1985

Région du siège social	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Est du Québec	493	74	8	8	13	1	7	604
Saguenay–Lac St-Jean	410	90	10	14	16	—	13	553
Québec	1 590	313	67	66	78	12	44	2 170
Mauricie–Centre du Québec	755	140	28	20	44	7	18	1 [illegible]2
Estrie	464	85	14	10	27	1	15	6[illegible]
Grand Montréal*	6 338	1 091	101	99	188	12	22	7 851
Outaouais	334	52	7	—	9	—	1	403
Nord-Ouest québécois	176	51	5	1	5	1	2	241
Côte-Nord	126	42	2	—	3	1	3	177
Extérieur	—	—	1	—	70	32	13	116
Ensemble du Québec	**10 686**	**1 938**	**243**	**218**	**453**	**67**	**138**	**13 743**

* comprend les régions du Montréal métropolitain, du Sud de Montréal et du Nord de Montréal.

Source: OCQ, mai 1986.

T-6

Nombre de salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1976-1985

Région	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1985/1984*
Non identifiée	18	6	10	—	9	5	2	—	—	1	—
Est du Québec	6 346	6 604	6 206	5 115	4 768	4 371	3 072	2 814	2 940	2 892	− 1,6
Saguenay–Lac St-Jean	6 498	7 772	7 566	6 309	6 235	5 710	4 213	3 993	4 522	4 486	− 0,8
Québec	21 460	22 176	21 892	19 204	17 491	16 467	13 469	13 449	13 057	13 614	+ 4,3
Mauricie–Centre du Québec	9 870	9 935	10 046	8 562	7 564	7 621	6 208	5 540	6 144	6 769	+10,2
Estrie	4 525	4 330	4 063	3 599	3 205	2 924	2 170	2 240	2 772	3 223	+16,3
Montréal Métropolitain	57 490	48 928	41 146	35 195	33 058	31 271	27 360	24 832	24 680	27 576	+11,7
Sud de Montréal**	8 990	8 421	7 590	6 464	5 976	8 335	6 884	6 519	6 486	7 478	+15,3
Nord de Montréal	15 263	14 615	13 140	11 216	10 390	10 339	8 949	8 571	8 668	9 555	+10,2
(Grand Montréal)	(81 743)	(71 964)	(61 876)	(52 875)	(49 424)	(49 945)	(43 193)	(39 922)	(39 834)	(44 609)	+12,0
Outaouais	5 840	5 394	3 976	2 951	2 605	2 523	2 067	2 124	2 766	3 014	+ 9,0
Nord-Ouest québécois	4 185	4 051	3 357	2 965	2 531	2 760	1 871	1 685	1 673	1 688	+ 0,9
Baie James	20	78	119	74	49	39	23	7	36	23	−36,1
Côte-Nord	3 658	4 041	3 579	3 237	2 933	2 334	1 744	1 955	2 378	1 986	−16,5
Extérieur	2 393	2 167	1 177	637	505	545	328	308	307	358	+16,6
Ensemble du Québec	**146 557**	**138 518**	**123 867**	**105 128**	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**82 663**	**+ 8,1**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

Source: OCQ, mai 1986.

T-7

Pourcentage des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile, 1976-1985

Région	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Est du Québec	4,3	4,8	5,0	4,9	4,9	4,6	3,9	3,8	3,8	3,5
Saguenay–Lac St-Jean	4,4	5,6	6,1	6,0	6,4	6,0	5,4	5,4	5,9	5,4
Québec	14,6	16,0	17,7	18,3	18,0	17,3	17,2	18,2	17,1	16,5
Mauricie–Centre du Québec	6,7	7,2	8,1	8,1	7,8	8,0	7,9	7,5	8,0	8,2
Estrie	3,1	3,1	3,3	3,4	3,3	3,1	2,8	3,0	3,6	3,9
Montréal Métropolitain	39,2	35,3	33,2	33,5	34,0	32,8	34,9	33,5	32,3	33,3
Sud de Montréal*	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1	8,8	8,8	8,8	8,5	9,0
Nord de Montréal	10,4	10,6	10,6	10,7	10,7	10,9	11,4	11,6	11,3	11,5
(Grand Montréal)	(55,8)	(52,0)	(50,0)	(50,3)	(50,8)	(52,4)	(55,1)	(53,9)	(52,1)	(54,0)
Outaouais	4,0	3,9	3,2	2,8	2,7	2,6	2,6	2,9	3,6	3,6
Nord-Ouest québécois	2,9	2,9	2,7	2,4	2,6	2,9	2,4	2,3	2,2	2,0
Côte-Nord	2,5	2,9	2,9	3,1	3,0	2,5	2,2	2,6	3,1	2,4
Extérieur	1,6	1,6	1,0	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

Source: OCQ, mai 1986.

T-8

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile, 1976-1985
(en millions)

Région	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1985/1984*
Non identifiée	0,01	0,002	0,004	—	0,004	0,005	—	—	—	—	—
Est du Québec	4,9	6,2	6,2	5,4	4,5	4,1	2,3	1,9	2,1	2,1	—
Saguenay–Lac St-Jean	5,1	7,6	7,7	6,7	6,6	6,1	3,5	2,9	4,1	4,1	—
Québec	19,8	22,6	23,9	22,2	17,8	16,5	12,0	12,8	12,6	13,7	+ 8,7
Mauricie–Centre du Québec	8,5	9,3	10,1	9,2	7,2	8,0	5,0	4,1	5,4	6,7	+24,1
Estrie	4,0	3,7	3,6	3,6	3,0	2,6	1,5	1,8	2,4	3,1	+29,2
Montréal Métropolitain	60,4	53,0	43,4	38,5	36,7	37,2	30,1	25,4	26,2	30,2	+15,3
Sud de Montréal**	8,0	8,0	7,2	6,6	5,8	8,6	6,1	6,1	6,5	7,7	+18,5
Nord de Montréal	14,2	14,2	12,7	11,9	10,8	11,4	8,9	8,3	8,7	10,2	+17,2
(Grand Montréal)	(82,2)	(75,2)	(63,2)	(57,0)	(53,3)	(57,2)	(45,1)	(39,7)	(41,4)	(48,1)	(+16,2)
Outaouais	3,8	4,4	2,9	2,2	1,9	1,9	1,5	1,6	2,2	2,7	+22,7
Nord-Ouest québécois	3,3	3,8	3,2	2,6	2,4	2,7	1,5	1,2	1,4	1,5	+ 7,1
Baie James	0,02	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	—	—	—
Côte-Nord	3,2	4,2	3,3	3,4	3,0	2,1	1,5	1,7	2,3	1,6	−30,4
Extérieur	1,1	1,1	0,6	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	—
Ensemble du Québec	**136,5**	**138,1**	**124,8**	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**83,7**	**+12,9**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

Source: OCQ, mai 1986.

T-9

Pourcentage du nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de domicile, 1976-1985

Région	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Est du Québec	3,6	4,5	5,0	4,8	4,5	4,0	3,1	2,8	2,8	2,5
Saguenay–Lac St-Jean	3,7	5,5	6,2	6,0	6,6	6,0	4,7	4,3	5,5	4,9
Québec	14,5	16,4	19,1	19,7	17,8	16,3	16,2	18,9	17,0	16,4
Mauricie–Centre du Québec	6,2	6,7	8,1	8,2	7,2	7,9	6,8	6,0	7,3	8,0
Estrie	2,9	2,7	2,9	3,2	3,0	2,6	2,0	2,7	3,2	3,7
Montréal Métropolitain	44,2	38,4	34,8	34,2	36,7	36,7	40,7	37,5	35,3	36,1
Sud de Montréal*	5,9	5,8	5,8	5,9	5,8	8,5	8,2	9,0	8,8	9,2
Nord de Montréal	10,4	10,3	10,2	10,6	10,8	11,2	12,0	12,2	11,7	12,2
(Grand Montréal)	(60,2)	(54,5)	(50,6)	(50,7)	(53,2)	(56,4)	(60,9)	(58,6)	(55,9)	(57,5)
Outaouais	2,8	3,2	2,3	1,9	1,9	1,9	2,0	2,3	3,0	3,2
Nord-Ouest québécois	2,4	2,8	2,6	2,3	2,4	2,7	2,0	1,8	1,9	1,8
Baie-James	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte-Nord	2,3	3,0	2,6	3,0	3,0	2,1	2,0	2,5	3,1	1,9
Extérieur	0,8	0,8	0,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Ensemble du Québec	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

Source: OCQ, mai 1986.

T-10

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon la région de travail, 1976-1985
(en millions)

Région	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1985/ 1984***
Est du Québec	2,9	3,3	4,1	3,8	3,0	2,4	1,8	1,8	2,3	2,3	—
Saguenay–Lac St-Jean	3,6	5,5	6,4	4,9	5,6	5,4	3,2	2,6	3,5	3,6	+ 2,8
Québec	15,5	16,6	17,3	16,4	12,6	11,6	9,7	11,3	10,6	11,6	+ 9,4
Mauricie–Centre du Québec	7,5	7,4	8,8	8,0	5,7	6,8	4,1	3,3	4,5	5,8	+28,9
Estrie	3,4	3,0	3,1	3,3	2,7	2,1	1,3	1,6	2,2	2,9	+31,8
Montréal Métropolitain	66,6	55,8	45,0	39,3	38,7	43,6	36,9	31,1	32,3	37,3	+15,5
Sud de Montréal*	6,7	6,8	6,1	5,5	4,7	4,8	3,2	3,5	4,0	5,2	+30,0
Nord de Montréal	6,1	5,9	5,1	5,3	4,2	4,3	3,4	3,3	3,5	4,1	+17,1
(Grand Montréal)	(79,4)	(68,6)	(56,2)	(50,1)	(47,6)	(52,7)	(43,5)	(37,9)	(39,8)	(46,6)	(+17,1)
Outaouais	4,7	5,1	3,5	2,4	2,0	2,2	1,7	1,8	2,3	2,8	+21,7
Nord-Ouest québécois	5,5	3,9	3,3	3,7	3,2	3,3	2,0	1,4	1,6	1,5	– 6,2
Baie James	3,4	13,6	17,4	14,7	10,8	10,0	3,4	2,3	1,3	0,7	–46,2
Côte-Nord	4,9	7,3	2,4	1,8	1,9	1,3	1,3	1,6	2,6	1,7	–34,6
Ensemble du Québec**	**136,5**	**138,1**	**124,8**	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**83,7**	**+12,9**

* Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

** Ce total inclut les heures que nous ne pouvons identifier à une région donnée.

*** Variation annuelle en pourcentage.

Source: OCQ, mai 1986.

T-11

Salaires versés aux salariés de la construction selon la région de domicile, 1976-1985
(en millions de dollars)

Région	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1985/1984*
Non identifiée	0,04	0,02	0,07	—	0,01	0,08	—	—	—	—	—
Est du Québec	47,4	67,8	72,2	66,4	64,8	64,9	38,6	34,4	39,3	39,3	—
Saguenay–Lac St-Jean	46,9	79,6	87,5	79,5	87,1	88,3	56,1	50,9	78,7	77,1	– 2,0
Québec	175,4	233,3	268,8	263,5	238,3	243,8	192,6	229,8	227,7	250,1	+ 9,8
Mauricie–Centre du Québec	76,1	95,5	112,2	107,5	95,3	117,9	81,6	74,9	100,7	126,2	+ 25,3
Estrie	35,5	37,5	39,8	40,9	38,6	36,3	23,8	32,4	42,2	54,2	+ 28,4
Montréal Métropolitain	548,4	538,4	486,3	453,2	480,7	530,8	465,6	434,3	456,9	543,8	+ 19,0
Sud de Montréal**	71,0	79,9	79,5	75,8	75,1	124,0	95,4	106,3	115,4	140,2	+ 21,5
Nord de Montréal	127,2	144,9	141,9	140,5	142,0	166,9	142,1	144,5	155,0	186,1	+ 20,1
(Grand Montréal)	(746,6)	(763,2)	(707,1)	(669,5)	(697,8)	(821,7)	(703,1)	(685,2)	(727,3)	(870,1)	(+ 19,6)
Outaouais	34,0	43,8	31,3	25,4	24,1	27,4	23,5	26,9	36,8	46,3	+ 25,8
Nord-Ouest québécois	31,1	41,0	37,8	31,8	32,3	39,0	24,5	21,0	26,5	27,9	+ 5,3
Baie James	0,2	0,9	1,3	1,2	1,2	1,1	0,6	0,2	0,3	2,2	+633,3
Côte-Nord	30,5	45,9	39,7	44,6	42,9	33,9	25,9	31,4	44,9	30,5	– 32,1
Extérieur	10,6	13,5	7,0	3,2	2,6	3,9	1,9	1,6	2,0	2,2	+ 10,0
Ensemble du Québec	**1 234,8**	**1 422,0**	**1 405,3**	**1 333,6**	**1 325,1**	**1 478,3**	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 524,2**	**+ 14,9**

* Variation annuelle en pourcentage.

** Cette région inclut, depuis 1981, la sous-région de Beauharnois qui auparavant faisait partie de Montréal Métropolitain.

Source: OCQ, mai 1986.

T-12

Nombre de salariés actifs dans l'industrie de la construction selon les sous-régions de domicile, 1981-1985

Sous-régions	1981	1982	1983	1984	1985
Îles-de-la-Madeleine	312	230	188	171	198
Gaspé	483	335	362	398	349
Ste-Anne-des-Monts	327	228	200	253	221
Bonaventure	1 070	627	502	614	541
Bas-St-Laurent	2 179	1 652	1 562	1 504	1 583
Roberval	772	593	589	578	539
Chicoutimi	4 938	3 620	3 404	3 944	3 947
Rivière-du-Loup	1 337	957	850	819	886
Québec Métropolitain	7 809	6 500	6 588	6 370	6 647
Charlevoix	990	783	713	739	733
Portneuf	1 038	855	852	813	840
Sud de Québec	3 176	2 702	2 766	2 673	2 734
Chaudière	2 117	1 672	1 680	1 643	1 774
Bois-Francs	2 297	1 755	1 696	1 753	1 905
Mauricie	5 324	4 453	3 844	4 391	4 864
Cantons de l'Est	2 924	2 170	2 240	2 772	3 223
Beauharnois	2 644	2 310	2 143	2 065	2 381
Rive-Sud	—	5 919	5 436	5 533	6 349
Montréal Métropolitain	31 272	16 931	15 285	15 104	16 824
Laval	—	4 510	4 111	4 043	4 403
Granby	1 594	1 277	1 241	1 208	1 396
St-Jean	1 482	1 277	1 223	1 220	1 369
St-Hyacinthe	1 486	1 288	1 240	1 268	1 426
Richelieu	1 129	732	672	725	906
Joliette	4 423	3 848	3 640	3 711	4 101
Terrebonne	5 362	4 706	4 504	4 495	5 037
Labelle	553	395	427	462	417
Hull	2 523	2 067	2 124	2 766	3 014
Rouyn-Noranda	1 799	1 264	1 208	1 177	1 205
Abitibi	961	607	477	496	483
Baie James	39	23	7	36	23
Saguenay	1 392	1 117	1 279	1 422	1 109
Mingan	942	627	676	956	877
Extérieur	545	328	308	307	358
Ensemble du Québec	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**82 663**

Source: OCQ, mai 1986.

T-13

Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction selon les sous-régions de domicile, 1981-1985 (en milliers)

Sous-régions	1981	1982	1983	1984	1985
Îles-de-la-Madeleine	263	163	118	92	110
Gaspé	415	213	221	297	239
Ste-Anne-des-Monts	295	162	127	180	163
Bonaventure	1 065	472	319	422	351
Bas-St-Laurent	2 049	1 266	1 131	1 141	1 237
Roberval	675	425	399	438	381
Chicoutimi	5 417	3 032	2 457	3 692	3 718
Rivière-du-Loup	1 329	753	673	700	730
Québec Métropolitain	8 256	6 282	6 851	6 560	7 176
Charlevoix	957	682	561	632	607
Portneuf	997	696	803	775	845
Sud de Québec	3 138	2 382	2 638	2 611	2 809
Chaudière	1 784	1 212	1 227	1 304	1 546
Bois-Francs	2 178	1 287	1 329	1 535	1 877
Mauricie	5 807	3 688	2 801	3 879	4 848
Cantons de l'est	2 562	1 548	1 828	2 430	3 084
Beauharnois	2 908	2 112	2 045	2 134	2 476
Rive-Sud	—	6 487	5 640	5 922	7 039
Montréal Métropolitain	37 217	18 441	15 147	15 636	17 960
Laval	—	5 191	4 599	4 597	5 212
Granby	1 570	1 057	1 125	1 190	1 373
St-Jean	1 485	1 199	1 179	1 246	1 416
St-Hyacinthe	1 618	1 209	1 247	1 342	1 564
Richelieu	1 035	503	480	591	879
Joliette	4 945	4 002	3 597	3 807	4 485
Terrebonne	6 046	4 625	4 383	4 599	5 375
Labelle	439	265	308	328	331
Hull	1 932	1 541	1 595	2 175	2 685
Rouyn-Noranda	1 766	1 062	879	1 089	1 126
Abitibi	916	446	313	356	353
Baie James	64	32	9	19	12
Saguenay	1 388	1 021	1 257	1 550	965
Mingan	711	446	447	764	600
Extérieur	236	103	79	94	114
Ensemble du Québec	**101 469**	**74 008**	**67 810**	**74 131**	**83 687**

Source: OCQ, mai 1986.

T-14

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1976-1985

Mois	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1985/1984*
Janvier	73 060	67 578	55 928	49 494	47 665	46 850	41 718	30 732	31 660	35 153	+11,0
Février	72 989	66 474	58 159	48 604	46 856	46 811	40 527	29 998	34 465	36 955	+ 7,2
Mars	76 213	68 455	61 378	53 700	47 574	50 524	40 618	32 438	35 252	41 141	+16,7
Avril	86 063	89 317	69 314	60 796	52 436	57 402	43 513	37 621	39 368	45 395	+15,3
Mai	97 581	90 454	81 705	72 789	65 271	68 654	51 401	45 089	48 132	54 320	+12,8
Juin	103 815	95 129	89 611	80 239	70 135	71 749	53 134	50 626	54 756	59 235	+ 8,2
Juillet	100 127	93 512	87 341	77 583	68 591	71 108	52 182	51 206	52 138	57 220	+ 9,7
Août	97 613	95 577	90 389	81 251	75 301	75 349	54 433	54 194	57 784	62 701	+ 8,5
Septembre	72 222	96 925	89 473	81 825	73 739	73 239	54 942	54 282	59 580	63 389	+ 6,4
Octobre	81 824	94 109	85 422	80 716	74 656	71 673	54 196	54 079	58 181	63 550	+ 9,2
Novembre	90 715	87 261	79 451	76 498	69 875	64 180	49 559	50 125	55 584	62 425	+12,3
Décembre	81 531	72 345	65 052	61 887	59 692	54 869	42 590	44 640	49 303	51 869	+ 5,2
Total	**146 557**	**138 518**	**123 867**	**105 128**	**97 319**	**95 244**	**78 360**	**74 037**	**76 429**	**82 663**	**+ 8,1**
Écart (maximum-minimum)	31 593	31 103	34 461	32 331	28 445	28 538	14 415	24 284	27 920	28 397	+ 1,7
Moyenne mensuelle	86 146	84 928	76 102	68 782	62 649	62 701	48 234	44 586	48 017	52 779	+ 9,9

* Variation annuelle en pourcentage.

Source: OCQ, mai 1986.

T-15

Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1976-1985
(en millions)

Mois	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1985/1984*
Janvier	9,5	8,1	6,3	5,6	5,3	5,8	5,2	3,7	3,1	3,5	+12,9
Février	10,2	8,8	7,7	6,3	6,3	5,9	5,2	3,7	4,1	4,6	+12,2
Mars	11,3	9,9	8,6	7,8	6,3	6,6	5,3	4,0	4,8	5,9	+22,9
Avril	12,5	11,0	9,5	7,5	6,3	7,2	5,2	4,9	4,4	5,3	+20,4
Mai	14,4	12,2	11,3	10,5	9,7	10,7	7,4	5,5	6,1	7,6	+24,6
Juin	15,2	13,7	13,0	12,3	9,8	9,9	6,7	6,5	8,3	8,8	+ 6,0
Juillet	11,6	10,7	9,9	7,6	6,7	7,4	6,0	5,6	4,5	5,0	+11,1
Août	12,7	14,1	13,7	12,8	12,0	12,1	7,2	7,3	8,5	10,4	+22,3
Septembre	6,6	14,3	14,0	12,3	10,0	10,2	7,1	7,5	9,1	8,4	− 7,7
Octobre	10,0	13,9	11,8	11,7	11,3	11,5	8,2	7,8	7,9	8,7	+10,1
Novembre	12,5	12,4	11,5	11,3	10,5	8,6	6,3	6,3	7,7	10,0	+29,9
Décembre	10,0	9,0	7,6	6,9	5,9	5,8	4,2	5,1	5,7	5,3	− 7,0
Total	**136,5**	**138,1**	**124,8**	**112,5**	**100,1**	**101,5**	**74,0**	**67,8**	**74,1**	**83,7**	**+12,9**
Écart (maximum-minimum)	8,6	6,2	7,7	7,2	6,7	6,3	4,0	4,1	6,0	6,9	+15,0
Moyenne mensuelle	11,4	11,5	10,4	9,4	8,3	8,5	6,2	5,7	6,2	7,0	+12,9

* Variation annuelle en pourcentage.

Source: OCQ, mai 1986.

T-16

Salaires versés dans la construction selon le mois, 1976-1985
(en millions de dollars)

Mois	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1985/1984*
Janvier	84,5	69,7	66,9	65,2	63,8	79,6	79,2	60,8	55,7	64,1	+15,1
Février	91,5	76,3	82,1	73,5	76,9	81,0	79,1	60,9	73,9	82,9	+12,2
Mars	101,6	86,4	92,0	91,0	78,1	89,9	80,6	67,1	85,5	105,9	+23,8
Avril	110,8	125,7	102,0	89,3	79,2	98,3	79,4	80,3	78,9	94,7	+20,0
Mai	131,9	129,0	127,8	119,7	122,3	156,0	108,2	97,1	108,0	139,7	+29,3
Juin	139,8	145,3	148,7	145,6	133,0	144,5	108,9	114,2	145,3	160,1	+10,2
Juillet	107,3	114,2	114,2	94,1	95,4	110,8	97,4	101,0	80,7	94,1	+16,6
Août	113,4	148,3	155,5	151,6	161,9	177,7	115,8	128,8	152,0	187,7	+23,5
Septembre	58,5	150,7	159,9	146,1	136,3	151,0	116,3	132,5	162,5	153,4	− 5,6
Octobre	90,0	148,7	135,9	139,2	153,5	171,5	133,2	138,6	141,1	159,8	+13,2
Novembre	113,9	131,1	131,0	134,0	142,1	128,1	102,6	112,3	136,0	182,6	+34,3
Décembre	91,2	96,6	89,3	83,5	82,5	89,9	71,3	95,0	106,9	99,0	− 7,4
Total	**1 234,8**	**1 422,0**	**1 405,3**	**1 333,6**	**1 325,1**	**1 478,3**	**1 171,9**	**1 188,6**	**1 326,5**	**1 524,2**	**+14,9**
Écart (maximum-minimum)	81,3	81,0	81,8	86,4	89,7	98,1	54,1	77,8	106,8	123,6	+15,7
Moyenne mensuelle	102,8	118,5	117,1	111,1	110,4	123,2	97,7	99,1	110,5	127,0	+14,9

* Variation annuelle en pourcentage.

Source: OCQ, mai 1986.

T-17

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1985

Région	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	Pourcentage par région
	Compagnons	Apprentis	Total			
Est du Québec	1 752	278	2 030	862	2 892	3,5
Saguenay-Lac-St-Jean	2 416	704	3 120	1 366	4 486	5,4
Québec	8 021	2 079	10 100	3 514	13 614	16,5
Mauricie-Centre du Québec	3 704	1 280	4 984	1 785	6 769	8,2
Estrie	1 626	832	2 458	765	3 223	3,9
Montréal métropolitain	14 491	5 552	20 043	7 533	27 576	33,3
Sud de Montréal	4 125	1 658	5 783	1 695	7 478	9,0
Nord de Montréal	5 236	1 805	7 041	2 514	9 555	11,5
(Grand Montréal)	(23 852)	(9 015)	(32 867)	(11 742)	(44 609)	(54,0)
Outaouais	1 376	713	2 089	925	3 014	3,6
Nord-Ouest québécois	927	248	1 175	513	1 688	2,0
Baie James	5	3	8	15	23	—
Côte-Nord	950	230	1 180	806	1 986	2,4
Extérieur	160	18	178	180	358	0,4
Total	**44 789**	**15 400**	**60 189**	**22 474**	**82 663**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1986.

T-18

Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1985

	Salariés qualifiés			Moy. des hres travaillées			Salaire annuel moyen		
	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total	Compagnons	Apprentis	Total
Briqueteur-maçon	2 200	828	3 028	943	716	881	18 249	9 643	15 895
Calorifugeur	522	119	641	1 167	734	1 087	23 610	11 302	21 325
Carreleur	416	235	651	1 217	756	1 051	23 012	10 068	18 339
Charpentier-menuisier	12 571	4 710	17 281	1 072	786	994	20 144	10 743	17 582
Chaudronnier	608	62	670	981	792	963	24 287	15 069	23 434
Cimentier-applicateur	765	380	1 145	1 111	723	983	19 923	9 856	16 582
Couvreur	953	892	1 845	996	605	807	18 092	9 411	13 895
Électricien	6 919	2 206	9 125	1 263	950	1 187	25 971	12 889	22 808
Ferblantier	2 024	739	2 763	1 283	903	1 182	25 636	13 004	22 258
Ferrailleur	685	129	814	1 025	406	927	18 346	6 292	16 435
Grutier	794	102	896	1 284	812	1 230	26 285	14 061	24 893
Mécanicien d'ascenseur	484	165	649	1 555	1 278	1 485	35 622	21 310	31 983
Mécanicien de chantier	832	179	1 011	1 204	705	1 116	27 132	11 960	24 446
Mécanicien de machines lourdes	172	19	191	1 159	917	1 135	24 362	17 331	23 663
Monteur d'acier de structure	1 478	268	1 746	1 169	640	1 088	25 085	10 508	22 847
Opérateur d'équipement lourd	3 439	476	3 915	988	711	955	17 656	11 277	16 881
Opérateur de pelles mécaniques	1 116	103	1 219	1 163	721	1 126	21 687	11 814	20 853
Peintre	2 201	958	3 159	939	645	850	16 274	7 944	13 748
Plâtrier	546	300	846	932	610	818	16 879	7 672	13 614
Poseur de systèmes intérieurs	605	346	951	1 162	653	977	21 609	8 352	16 786
Poseur de revêtement souple	255	126	381	949	519	807	15 866	7 457	13 085
Serrurier en bâtiment	289	118	407	1 241	725	1 091	22 715	11 038	19 330
Tuyauteur	4 915	1 940	6 855	1 298	1 145	1 254	27 285	17 878	24 623
Total des salariés	**44 789**	**15 400**	**60 189**	**1 133**	**822**	**1 053**	**22 246**	**11 738**	**19 557**

Source: OCQ, mai 1986

T-19

Évolution en pourcentage du nombre de salariés selon le statut, 1976-1985

Statut	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Apprentis	20,8	14,0	13,5	13,6	13,3	13,0	12,5	12,1	13,8	18,6
Compagnons	42,2	45,0	48,3	54,0	55,9	56,7	58,2	58,5	57,4	54,2
Total des salariés qualifiés	63,0	59,0	61,8	67,6	66,2	69,7	70,8	70,6	71,1	72,8
Total des occupations	37,0	41,0	38,2	32,4	30,8	30,3	29,2	29,4	28,9	27,2
Total des salariés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1986.

T-20

Évolution en pourcentage du nombre de salariés qualifiés selon le métier, 1976-1985

	1976*	1977*	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Briqueteur-maçon	4,5	4,9	4,9	5,1	4,9	4,9	4,8	5,0	5,0	5,0
Calorifugeur	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3	1,0	1,1
Carreleur	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,1
Charpentier-menuisier	30,2	30,5	30,3	30,6	29,7	28,8	27,3	28,6	28,8	28,7
Chaudronnier	0,8	0,8	0,9	0,9	1,1	1,1	1,3	1,2	1,2	1,1
Cimentier-applicateur	1,6	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8	1,7	1,7	1,9
Couvreur	1,4	1,3	1,5	1,9	2,1	2,3	2,4	2,5	2,8	3,1
Électricien	13,3	14,4	14,5	14,1	14,3	14,7	15,5	15,3	15,3	15,2
Ferblantier	3,9	4,1	3,8	3,6	3,8	4,0	4,4	4,2	4,2	4,6
Ferrailleur	2,0	1,3	1,1	1,1	1,2	1,4	1,3	1,1	1,4	1,3
Grutier	1,9	1,4	1,4	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5
Mécanicien d'ascenseur	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,4	1,3	1,1	1,1
Mécanicien de chantier	1,2	1,3	1,2	1,2	1,4	1,5	1,6	1,5	1,6	1,7
Mécanicien de machines lourdes	1,1	1,4	2,1	1,9	1,7	1,4	0,8	0,6	0,4	0,3
Monteur d'acier de structure	3,1	2,8	2,5	2,5	2,7	2,8	2,8	2,5	2,8	2,9
Opérateur d'équipement lourd	9,6	8,3	8,6	8,7	8,4	8,0	7,2	7,0	7,1	6,5
Opérateur de pelles mécaniques	1,6	1,6	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0
Peintre	6,1	6,1	6,0	5,9	5,8	5,5	5,4	5,5	5,5	5,2
Plâtrier	1,4	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Poseur de systèmes intérieurs	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,6
Poseur de revêtement souple	1,0	1,1	1,0	1,0	1,0	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
Serrurier en bâtiment	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Tuyauteur	11,0	11,1	10,9	10,7	10,9	11,3	12,3	12,0	11,8	11,4
Total des salariés qualifiés	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

* Le total comprend, pour ces années, les mécaniciens-vitriers qui ne sont plus assujettis au décret de l'industrie.

Source: OCQ, mai 1986.

T-21

Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction par métier et par région de domicile, 1985

Région de domicile / Métiers	Est du Québec	Saguenay–Lac St-Jean	Québec	Mauricie–Centre du Québec	Estrie	Montréal métro.	Sud de Montréal	Nord de Montréal	Outaouais	Nord-ouest québécois	Côte-Nord	Extérieur	Total
Briqueteur maçon	81	164	414	310	146	1 115	291	322	121	37	15	12	3 028
Calorifugeur	7	41	102	43	13	283	23	101	22	—	5	1	641
Carreleur	6	14	126	31	55	344	15	34	6	2	8	10	651
Charpentier-menuisier	809	885	3 580	1 368	842	4 223	2 010	2 241	649	344	312	18	17 281
Chaudronnier	54	71	30	71	15	294	42	82	—	5	6	—	670
Cimentier-applicateur	33	28	132	76	35	645	68	71	23	8	16	10	1 145
Couvreur	45	67	216	153	89	759	165	206	96	22	14	13	1 845
Électricien	261	515	1 308	855	295	3 036	969	1 106	320	218	220	17	9 125
Ferblantier	37	133	426	246	93	1 119	206	353	77	29	35	9	2 763
Ferrailleur	42	46	138	73	30	301	42	73	26	14	27	2	814
Grutier	30	62	103	90	25	335	48	101	26	22	46	8	896
Mécanicien d'ascenseur	1	6	90	4	7	367	59	54	11	4	—	46	649
Mécanicien de chantier	55	84	98	205	23	260	116	99	14	26	30	1	1 011
Mécanicien de machines lourdes	12	14	28	18	9	63	11	19	—	1	15	—	191
Monteur d'acier de structure	66	133	270	168	54	563	114	159	37	74	106	2	1 746
Opérateur d'équipement lourd	214	264	819	359	208	757	452	460	131	122	124	3	3 915
Opérateur de pelles mécaniques	56	100	281	99	69	182	145	155	44	48	40	—	1 219
Peintre	80	122	507	202	106	1 416	237	240	136	48	58	7	3 159
Plâtrier	6	58	197	45	38	316	48	61	63	12	—	2	846
Poseur de systèmes intérieurs	—	22	136	27	23	484	43	122	68	19	1	6	951
Poseur de revêtement souple	17	6	60	28	18	150	28	40	27	5	2	—	381
Serrurier en bâtiment	2	10	76	11	13	221	16	42	10	1	5	—	407
Tuyauteur	116	275	963	502	252	2 810	635	900	182	114	95	11	6 855
Total des salariés qualifiés	**2 030**	**3 120**	**10 100**	**4 984**	**2 458**	**20 043**	**5 783**	**7 041**	**2 089**	**1 175**	**1 180**	**178**	**60 189**

Source: OCQ, mai 1986.

T-22

I Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1985

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Compagnons	23 377	24 371	26 709	29 114	33 365	35 336	33 896	36 076	36 039	35 970	35 338	30 374	31 664	44 789
Apprentis	5 029	5 283	5 940	6 605	8 153	9 412	9 079	10 883	11 288	11 479	11 451	9 636	8 686	15 400
Autres salariés	6 747	7 301	8 492	9 676	12 802	14 487	14 245	15 742	16 062	16 101	15 636	11 859	12 429	22 474
Total des salariés	**35 153**	**36 955**	**41 141**	**45 395**	**54 320**	**59 235**	**57 220**	**62 701**	**63 389**	**63 550**	**62 425**	**51 869**	**52 779**	**82 663**

II Indices des variations saisonnières de l'emploi, selon le statut professionnel, *1985

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max. — min.)
Compagnons	73,8	77,0	84,3	91,9	105,4	111,6	107,0	113,9	113,8	113,6	111,6	95,9	40,1
Apprentis	57,9	60,8	68,4	76,0	93,9	108,3	104,5	125,3	129,9	132,1	131,8	110,9	74,2
Autres salariés	54,3	58,7	68,3	77,8	103,0	116,5	114,6	126,7	129,2	129,5	125,8	95,4	75,2
Total des salariés	**66,6**	**70,0**	**77,9**	**86,0**	**102,9**	**112,2**	**108,4**	**118,8**	**120,1**	**120,4**	**118,3**	**98,3**	**53,8**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: OCQ, mai 1986.

T-23

I Nombre d'heures travaillées dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1985
(en milliers)

Statut / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des heures
Compagnons	2 390	3 072	3 917	3 455	4 751	5 317	2 942	6 057	4 868	4 988	5 783	3 213	4 229	50 753
Apprentis	476	615	783	716	1 055	1 275	682	1 634	1 358	1 424	1 703	938	1 055	12 659
Autres salariés	681	936	1 218	1 117	1 833	2 197	1 422	2 703	2 202	2 304	2 508	1 155	1 690	20 275
Total des salariés	**3 547**	**4 623**	**5 918**	**5 287**	**7 638**	**8 789**	**5 046**	**10 395**	**8 428**	**8 716**	**9 994**	**5 306**	**6 974**	**83 687**

II Indices des variations saisonnières des heures travaillées, selon le statut professionnel, *1985

Statut / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écarts en points (max. — min.)
Compagnons	56,5	72,6	92,6	81,7	112,3	125,7	69,6	143,2	115,1	117,9	136,7	76,0	86,7
Apprentis	45,1	58,3	74,2	67,9	100,0	120,8	64,6	154,9	128,7	135,9	161,4	88,9	116,3
Autres salariés	40,3	55,4	72,1	66,1	108,5	130,0	84,1	159,9	130,3	136,3	148,4	68,3	119,6
Total des salariés	**50,9**	**66,3**	**84,8**	**75,8**	**109,5**	**126,0**	**72,3**	**149,0**	**120,8**	**125,0**	**143,3**	**76,1**	**98,1**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: OCQ, mai 1986.

T-24

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et la région de domicile, 1985

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Est du Québec	893	931	984	965	1 402	1 678	1 638	1 831	1 883	1 884	1 700	1 222	1 418	2 892
Saguenay–Lac St-Jean	1 779	1 838	1 940	2 034	2 459	2 886	2 792	3 280	3 295	3 273	3 257	2 642	2 623	4 486
Québec	5 494	5 776	6 348	7 277	9 173	10 158	9 698	10 685	10 672	10 611	10 390	8 053	8 695	13 614
Mauricie-Centre du Québec	2 482	2 639	3 153	3 541	4 412	4 990	4 849	5 358	5 381	5 419	5 375	4 490	4 341	6 769
Estrie	1 174	1 221	1 324	1 594	2 114	2 397	2 322	2 512	2 512	2 554	2 495	2 180	2 033	3 223
Montréal métro.	12 878	13 601	15 258	16 691	19 114	20 282	19 620	21 262	21 711	21 907	21 583	18 756	18 555	27 576
Sud de Montréal	3 076	3 202	3 782	4 316	5 050	5 433	5 347	5 826	5 901	5 989	5 943	4 997	4 905	7 478
Nord de Montréal	4 329	4 586	5 133	5 754	6 714	7 115	6 799	7 295	7 451	7 426	7 430	6 273	6 359	9 555
(Grand Montréal)	(20 283)	(21 389)	(24 173)	(26 761)	(30 878)	(32 830)	(31 766)	(34 383)	(35 063)	(35 322)	(34 956)	(30 026)	(29 819)	(44 609)
Outaouais	1 452	1 505	1 562	1 681	1 997	2 070	1 918	2 097	1 968	1 885	1 836	1 419	1 782	3 014
Nord-Ouest québécois	703	722	703	677	866	1 027	1 063	1 215	1 253	1 220	1 165	961	965	1 688
Baie James	8	8	10	9	10	8	9	4	7	7	6	4	7	23
Côte-Nord	764	818	807	739	889	1 052	1 036	1 196	1 216	1 233	1 106	772	969	1 986
Extérieur	121	108	137	116	120	139	129	140	139	142	139	100	127	358
Ensemble du Québec*	**35 153**	**36 955**	**41 141**	**45 395**	**54 320**	**59 235**	**57 220**	**62 701**	**63 389**	**63 550**	**62 425**	**51 869**	**52 779**	**82 663**

* Inclut les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: OCQ, mai 1986.

T-25

Indices des variations saisonnières de l'emploi selon la région de domicile des salariés*, 1985

Région / Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Écart des points (max. — min.)
Est du Québec	63,0	65,7	69,4	68,1	98,9	118,3	115,5	129,1	132,8	132,9	119,9	86,2	69,9
Saguenay–Lac St-Jean	67,8	70,1	74,0	77,5	93,7	110,0	106,4	125,0	125,6	124,8	124,2	100,7	57,8
Québec	63,2	66,4	73,0	83,7	105,5	116,8	111,5	122,9	122,7	122,0	119,5	92,6	59,7
Mauricie-Centre du Québec	57,2	60,8	72,6	81,6	101,6	114,9	111,7	123,4	123,9	124,8	123,8	103,4	67,6
Estrie	57,7	60,0	65,1	78,4	104,0	117,9	114,2	123,6	123,6	125,6	122,7	107,2	67,9
Montréal métro.	69,4	73,3	82,2	90,0	103,0	109,3	105,7	114,6	117,0	118,1	116,3	101,1	48,7
Sud de Montréal	62,7	65,3	77,1	88,0	102,9	110,8	109,0	118,8	120,3	122,1	121,2	101,9	59,4
Nord de Montréal	68,1	72,1	80,7	90,5	105,6	111,9	106,9	114,7	117,2	116,8	116,8	98,6	49,1
(Grand Montréal)	(68,0)	(71,7)	(81,1)	(89,7)	(103,5)	(110,1)	(106,5)	(115,3)	(117,6)	(118,4)	(117,2)	(100,7)	(50,4)
Outaouais	81,5	84,4	87,6	94,3	112,1	116,2	107,6	117,7	110,4	105,8	103,0	79,6	38,1
Nord-Ouest québécois	72,8	74,8	72,8	70,1	89,7	106,4	110,1	125,9	129,8	126,4	120,7	99,6	59,7
Baie James	114,2	114,2	142,8	128,6	142,8	114,2	128,6	57,1	100,0	100,0	85,7	57,1	85,7
Côte-Nord	78,8	84,4	83,3	76,3	91,7	108,6	106,9	123,4	125,5	127,2	114,1	79,7	48,4
Extérieur	95,3	85,0	107,9	91,3	94,5	109,4	101,6	110,2	109,4	111,8	109,4	78,7	33,1
Ensemble du Québec*	**66,6**	**70,0**	**77,9**	**86,0**	**102,9**	**112,2**	**108,4**	**118,8**	**120,1**	**120,4**	**118,3**	**98,3**	**53,8**

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne de chaque région, ramenée à l'indice 100.

Source: OCQ, mai 1986.

T-26

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de domicile, 1985

(en milliers)

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Est du Québec	90	107	135	103	169	229	147	286	236	238	249	111	2 101
Saguenay–Lac St-Jean	188	234	275	230	325	389	250	535	444	444	510	275	4 099
Québec	556	716	912	831	1 293	1 478	800	1 806	1 417	1 468	1 639	795	13 713
Mauricie-Centre du Québec	239	312	418	386	589	726	403	886	702	727	884	454	6 725
Estrie	108	135	170	168	267	353	204	412	322	339	388	217	3 084
Montréal métro.	1 309	1 745	2 280	2 024	2 806	3 126	1 783	3 569	2 943	3 093	3 547	1 986	30 211
Sud de Montréal	305	404	516	499	696	805	470	967	778	813	950	505	7 709
Nord de Montréal	437	569	761	689	981	1 079	600	1 208	989	1 016	1 204	657	10 191
(Grand Montréal)	(2 051)	(2 718)	(3 557)	(3 212)	(4 484)	(5 009)	(2 853)	(5 744)	(4 710)	(4 922)	(5 702)	(3 147)	(48 110)
Outaouais	145	190	220	189	271	296	168	319	248	229	277	132	2 685
Nord-Ouest québécois	70	88	94	74	112	140	101	192	169	167	178	94	1 479
Baie James	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	—	—	12
Côte-Nord	91	115	127	86	117	154	109	202	168	167	155	74	1 565
Extérieur	8	8	10	8	10	12	7	12	10	12	11	6	114
Ensemble du Québec*	**3 547**	**4 623**	**5 918**	**5 287**	**7 638**	**8 789**	**5 046**	**10 395**	**8 428**	**8 716**	**9 994**	**5 306**	**83 687**

* Le total inclut les heures travaillées par les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: OCQ, mai 1986.

T-27

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et la région de travail, 1985
(en milliers)

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Est du Québec	91	113	143	108	191	267	168	342	260	244	270	122	2 318
Saguenay–Lac St-Jean	179	215	246	204	296	338	221	473	398	391	443	242	3 645
Québec	476	618	782	722	1 131	1 265	650	1 504	1 193	1 236	1 380	671	11 626
Mauricie–Centre du Québec	196	256	345	328	505	639	341	782	622	639	777	403	5 833
Estrie	93	120	159	156	244	350	209	394	300	315	374	205	2 919
Montréal métro.	1 662	2 216	2 865	2 556	3 474	3 848	2 147	4 353	3 600	3 794	4 365	2 458	37 340
Sud de Montréal	189	249	329	312	457	553	334	707	535	549	661	342	5 218
Nord de Montréal	138	185	275	269	415	474	250	517	423	416	501	244	4 108
(Grand Montréal)	(1 990)	(2 650)	(3 469)	(3 137)	(4 346)	(4 875)	(2 731)	(5 577)	(4 558)	(4 759)	(5 527)	(3 044)	(44 666)
Outaouais	142	189	221	193	286	315	173	343	260	240	281	145	2 787
Nord-Ouest québécois	66	84	100	72	103	138	98	204	188	183	198	101	1 534
Baie James	32	47	62	53	59	54	53	76	65	90	81	24	696
Côte-Nord	128	156	167	101	122	164	116	213	176	167	154	82	1 745
Ensemble du Québec*	**3 547**	**4 623**	**5 918**	**5 287**	**7 638**	**8 789**	**5 046**	**10 395**	**8 428**	**8 716**	**9 994**	**5 306**	**83 687**

* Le total inclut les heures travaillées dans les régions inconnues et extérieures.

Source: OCQ, mai 1986.

T-28

Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1985

Statut	Moins de 100 heures	100-199 heures	200-299 heures	300-399 heures	400-499 heures	Total
Compagnons						
nombre	1 753	1 557	1 439	1 633	1 647	8 029
%	21,8	19,4	17,9	20,3	20,5	—
% cumulatif	—	41,2	59,1	79,4	100,0	—
Apprentis						
nombre	1 016	962	1 032	1 098	1 149	5 257
%	19,3	18,3	19,6	20,9	21,8	—
% cumulatif	—	37,6	57,2	78,1	100,0	—
Autres salariés						
nombre	2 254	1 474	1 201	1 276	1 243	7 448
%	30,3	19,8	16,1	17,1	16,7	—
% cumulatif	—	50,1	66,2	83,3	100,0	—
Total des salariés						
nombre	5 023	3 993	3 672	4 007	4 039	20 734
%	24,2	19,2	17,7	19,3	19,5	—
% cumulatif	—	43,4	61,1	80,4	100,0	—

Source: OCQ, mai 1986.

T-29

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1985

Nombre de mois	Salariés qualifiés			Salariés non qualifiés	Total	Salariés qualifiés en %			Salariés non qualifiés (en %)	Total (en %)
	compagnons	apprentis	total			compagnons	apprentis	total		
1	1 554	840	2 394	2 026	4 420	3,5	5,4	4,0	9,0	5,3
2	1 836	1 201	3 037	1 905	4 942	4,1	7,8	5,0	8,5	6,0
3	1 831	1 377	3 208	1 791	4 999	4,1	8,9	5,3	8,0	6,0
4	2 118	1 540	3 658	1 834	5 492	4,7	10,0	6,1	8,2	6,6
5	2 331	1 542	3 873	1 690	5 563	5,2	10,0	6,4	7,5	6,7
6	2 738	1 112	3 850	1 714	5 564	6,1	7,2	6,4	7,6	6,7
7	3 559	1 354	4 913	2 099	7 012	7,9	8,8	8,2	9,3	8,5
8	3 696	1 160	4 856	1 785	6 641	8,2	7,5	8,1	7,9	8,0
9	3 735	1 030	4 765	1 535	6 300	8,3	6,7	7,9	6,8	7,6
10	4 138	947	5 085	1 477	6 562	9,2	6,1	8,4	6,6	7,9
11	4 680	1 024	5 704	1 712	7 416	10,4	6,6	9,5	7,6	9,0
12	12 573	2 273	14 846	2 906	17 752	28,1	14,7	24,7	12,9	21,5
Total	**44 789**	**15 400**	**60 189**	**22 474**	**82 663**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source: OCQ, mai 1986

T-30

Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1985

Nombre de mois	Nombre de compagnons	Nombre d'apparitions* en 1985			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total des salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	1 554	1 554	—	—	—
2	1 836	1 532	304	—	—
3	1 831	1 303	476	52	—
4	2 118	1 332	625	147	14
5	2 331	1 327	808	173	23
6	2 738	1 386	1 072	256	24
7	3 559	2 029	1 144	343	43
8	3 696	2 160	1 085	393	58
9	3 735	1 909	1 370	412	44
10	4 138	2 040	1 735	363	—
11	4 680	2 243	2 437	—	—
12	12 573	12 573	—	—	—
Total	**44 789**	**31 388**	**11 056**	**2 139**	**206**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1986.

T-31

Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1985

Nombre de mois	Nombre d'apprentis	Nombre d'apparitions* en 1985			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total des salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	840	840	—	—	—
2	1 201	1 028	173	—	—
3	1 377	1 114	241	22	—
4	1 540	1 172	303	62	3
5	1 542	1 103	355	72	12
6	1 112	636	385	77	14
7	1 354	886	329	126	13
8	1 160	689	333	117	21
9	1 030	530	370	112	18
10	947	480	381	86	—
11	1 024	461	563	—	—
12	2 273	2 273	—	—	—
Total	**15 400**	**11 212**	**3 433**	**674**	**81**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1986.

T-32

Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1985

Nombre de mois	Nombre de salariés non qualifiés	Nombre d'apparitions* en 1985			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total des salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	2 026	2 026	—	—	—
2	1 905	1 617	288	—	—
3	1 791	1 422	333	36	—
4	1 834	1 353	400	70	11
5	1 690	1 147	443	89	11
6	1 714	1 066	522	108	18
7	2 099	1 501	468	119	11
8	1 785	1 238	429	103	15
9	1 535	926	506	96	7
10	1 477	841	540	96	—
11	1 059	653	—	—	—
12	2 906	2 906	—	—	—
Total	**22 474**	**17 102**	**4 582**	**717**	**73**

* Tout salarié ayant travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1986.

T-33

Nombre de salariés actifs en 1985, selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

Région	Nombre d'années consécutives*														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Est du Québec	2 892	3 073	2 552	2 251	2 146	2 051	1 954	1 859	1 763	1 565	1 405	1 260	1 150	1 012	824
Saguenay–Lac St-Jean	4 486	3 833	3 061	2 716	2 635	2 530	2 323	2 197	2 032	1 759	1 600	1 467	1 307	1 146	970
Québec	13 614	10 646	9 596	8 621	8 309	7 920	7 594	7 301	6 794	6 155	5 683	5 237	4 782	4 325	3 849
Mauricie–Centre du Québec	6 769	5 461	4 478	4 020	3 917	3 690	3 540	3 409	3 197	2 917	2 676	2 406	2 097	1 850	1 719
Estrie	3 223	2 489	1 860	1 528	1 475	1 390	1 333	1 260	1 183	1 087	1 000	923	828	747	662
Montréal Métropolitain	27 576	13 247	11 634	10 895	10 520	9 703	9 145	8 748	8 423	7 976	7 453	6 878	6 256	5 655	5 621
Sud de Montréal	7 478	10 733	9 380	8 624	8 293	7 729	7 297	6 993	6 644	6 170	5 638	5 068	4 460	3 960	3 502
Nord de Montréal	9 555	11 302	9 951	9 227	8 900	8 202	7 753	7 404	7 071	6 587	6 090	5 520	4 880	4 416	3 980
Outaouais	3 014	2 238	1 524	1 238	1 104	957	865	779	726	653	574	510	436	359	281
Nord-Ouest Québécois	1 688	1 393	1 173	1 035	1 013	884	801	756	706	621	541	482	433	367	300
Baie James	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte-Nord	1 986	1 679	1 248	969	892	848	786	693	573	482	412	370	344	314	276
Extérieur	358	187	118	94	74	65	60	59	53	45	25	23	22	20	31
Ensemble du Québec	**82 663**	**66 281**	**56 575**	**51 218**	**49 278**	**45 969**	**43 451**	**41 458**	**39 165**	**36 017**	**33 097**	**30 144**	**26 995**	**24 171**	**21 412**
En %	100,0	80,2	68,4	62,0	59,6	55,6	52,6	50,1	47,4	43,6	40,0	36,5	32,6	29,2	25,9

* Les salariés sont répartis selon la région de domicile en 1985. Le salarié ayant travaillé en 1985 et 1984 se voit accorder 2 ans d'expérience, ainsi de suite.

Source: OCQ, mai 1986.

T-34

Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon les régions de travail et les salaires, 1985

Métier	Région de domicile exclusivement	Lieu de travail						Total
		Région de domicile et			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 région	2 régions	3 régions ou +	
Charpentier-menuisier	10 726	2 986	518	112	2 473	415	51	17 281
Électricien	5 681	1 593	281	55	1 282	194	39	9 125
Tuyauteur	4 006	1 136	192	35	1 214	228	44	6 855
Peintre	2 201	464	84	9	338	52	11	3 159
Opérateur équipement lourd	2 355	643	123	27	640	106	21	3 915
Briqueteur-maçon	1 987	507	90	24	340	67	13	3 028
Total salariés qualifiés	35 989	10 481	2 212	669	8 835	1 642	361	60 189
Salariés non qualifiés	13 029	3 772	831	251	3 718	702	171	22 474
Total	**49 018**	**14 253**	**3 043**	**920**	**12 553**	**2 344**	**532**	**82 663**
		Salaire annuel moyen ($)						
Charpentier-menuisier	17 382	18 854	20 684	26 650	15 539	18 637	24 251	17 582
Électricien	22 211	23 199	27 170	31 760	22 774	26 146	34 294	22 808
Tuyauteur	24 130	24 703	26 700	31 211	24 759	28 121	31 257	24 623
Peintre	13 409	15 139	17 363	25 566	12 666	13 093	22 016	13 748
Opérateur équipement lourd	15 790	20 020	21 192	24 287	15 761	20 786	22 668	16 881
Briqueteur-maçon	15 685	17 208	19 146	23 703	13 281	18 583	14 454	15 895
Total salariés qualifiés	18 852	20 624	23 244	28 490	18 672	22 482	28 180	19 557
Salariés non qualifiés	14 521	17 954	21 007	25 065	13 157	18 504	26 079	15 442
Total	**17 701**	**19 917**	**22 633**	**27 556**	**17 038**	**21 291**	**27 505**	**18 439**

Source: OCQ, mai 1986.

T-35

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1985

(en milliers)

Région de domicile / Région de travail	Est du Québec	Saguenay–Lac St-Jean	Québec	Mauricie–Centre du Québec	Estrie	Montréal métro.	Sud de Montréal	Nord de Montréal	Outaouais	Baie James	Nord-ouest québécois	Côte Nord	Total*
Est du Québec	1 533	2	69	31	11	77	4	4	5	127	11	78	2 101
Saguenay–Lac St-Jean	11	3 452	67	61	9	77	13	6	14	77	33	38	4 099
Québec	648	77	10 937	245	138	339	59	24	16	163	78	163	13 713
Mauricie–Centre du Québec	11	20	192	5 038	78	399	88	71	38	31	21	72	6 725
Estrie	—	7	66	56	2 571	105	32	7	11	5	7	4	3 084
Montréal métropolitain	49	37	144	202	42	26 494	1 306	796	67	89	29	50	30 211
Sud de Montréal	36	7	45	62	42	3 563	3 552	42	43	48	6	26	7 709
Nord de Montréal	8	27	63	90	10	6 050	146	3 136	191	45	38	23	10 191
Outaouais	5	1	7	2	3	168	9	17	2 319	8	11	24	2 685
Nord-Ouest québécois	8	2	9	4	3	31	—	2	7	49	1 274	3	1 479
Côte-Nord	10	11	25	40	12	19	7	1	2	42	21	1 262	1 565
Extérieur	—	—	1	—	1	17	—	—	75	1	3	1	114
Ensemble du Québec*	**2 318**	**3 645**	**11 626**	**5 833**	**2 919**	**37 340**	**5 218**	**4 108**	**2 787**	**696**	**1 534**	**1 745**	**83 687**

* Les totaux comprennent les heures dont on ne connaît pas la provenance.

Source: OCQ, mai 1986.

T-36

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau d'heures travaillées et les salaires, 1985

	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen		
Ont travaillé pour	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total
Compagnons et apprentis						
1 employeur	9 761	27 923	37 684	3 732	24 442	19 078
2 employeurs	2 478	10 299	12 777	5 214	23 043	19 585
3 employeurs	737	4 880	5 617	6 264	22 910	20 726
4 employeurs	221	2 234	2 455	6 722	23 157	21 678
5 employeurs	56	913	969	6 714	23 842	22 852
6 employeurs ou +	33	654	687	7 673	24 304	23 505
Total	**13 286**	**46 903**	**60 189**	**4 221**	**23 901**	**19 557**
Autres salariés						
1 employeur	6 029	8 897	14 926	3 052	21 476	14 034
2 employeurs	1 023	3 452	4 475	4 839	21 344	17 571
3 employeurs	268	1 627	1 895	5 525	21 498	19 239
4 employeurs	86	651	737	6 165	20 854	19 140
5 employeurs	24	255	279	6 780	20 675	19 480
6 employeurs ou +	18	144	162	6 261	19 465	17 998
Total	**7 448**	**15 026**	**22 474**	**3 442**	**21 388**	**15 441**
Total						
1 employeur	15 790	36 820	52 610	3 472	23 726	17 647
2 employeurs	3 501	13 751	17 252	5 105	22 617	19 063
3 employeurs	1 005	6 507	7 512	6 067	22 557	20 351
4 employeurs	307	2 885	3 192	6 566	22 638	21 092
5 employeurs	80	1 168	1 248	6 734	23 151	22 098
6 employeurs ou +	51	798	849	7 174	23 431	22 454
Total	**20 734**	**61 929**	**82 663**	**3 941**	**23 291**	**18 438**

Source: OCQ, mai 1986.

T-37

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1985

Tranche de salaire Métier ou emploi	– de 5 000 $	5 000 $ à 9 999 $	10 000 $ à 14 999 $	15 000 $ à 19 999 $	20 000 $ à 24 999 $	25 000 $ à 29 999 $	30 000 $ à 34 999 $	35 000 $ et plus	Total	Salaire annuel moyen
Charpentier-menuisier										
compagnons	1 269	1 291	1 592	1 825	2 019	1 928	1 980	667	12 571	20 144 $
apprentis	1 286	1 235	911	616	400	211	40	11	4 710	10 743 $
Électricien										
compagnons	488	519	547	608	720	890	1 229	1 918	6 919	25 971 $
apprentis	469	558	356	306	255	174	66	22	2 206	12 889 $
Tuyauteur										
compagnons	349	327	352	401	443	535	886	1 622	4 915	27 285 $
apprentis	312	324	251	230	234	221	212	156	1 940	17 878 $
Opérateur d'équipement lourd										
compagnons	465	445	491	613	588	429	231	177	3 439	17 656 $
apprentis	138	115	77	63	38	32	7	6	476	11 277 $
Peintre										
compagnons	315	302	411	386	320	266	182	19	2 201	16 274 $
apprentis	364	315	144	83	40	11	*	—	958	7 944 $
Briqueteur-maçon										
compagnons	214	241	360	425	439	295	170	56	2 200	18 249 $
apprentis	207	283	180	105	39	13	*	—	828	9 643 $
Autres										
compagnons	1 147	1 099	1 300	1 524	1 675	1 647	1 798	2 354	12 544	23 331 $
apprentis	1 297	1 158	690	466	315	201	103	54	4 282	10 763 $
Total des salariés qualifiés										
compagnons	**4 247**	**4 224**	**5 053**	**5 782**	**6 204**	**5 990**	**6 476**	**6 813**	**44 789**	**22 246 $**
apprentis	**4 073**	**3 988**	**2 609**	**1 869**	**1 321**	**863**	**428**	**249**	**15 400**	**11 738 $**
Manoeuvre	1 599	1 335	1 162	1 178	856	664	227	68	7 089	13 500 $
Manoeuvre spécialisé	1 033	1 158	1 063	1 101	1 035	704	267	162	6 523	15 585 $
Conducteur de camion	76	70	80	67	76	49	35	31	484	17 161 $
Soudeur	144	106	86	91	98	96	99	203	923	22 235 $
Monteur de ligne d'énergie et de distribution	68	82	71	96	105	106	159	900	1 587	33 006 $
Autres salariés non qualifiés	2 307	1 079	762	581	433	315	240	369	6 086	11 251 $
Total des salariés non qualifiés	**5 199**	**3 811**	**3 185**	**3 072**	**2 570**	**1 892**	**1 014**	**1 731**	**22 474**	**15 442 $**
Total des salariés	**13 519**	**12 023**	**10 847**	**10 723**	**10 095**	**8 745**	**7 918**	**8 793**	**82 663**	**18 439 $**

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: OCQ, mai 1986.

T-38

Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1985

Âge	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées		
	Compagnons	Apprentis	Autres	Compagnons	Apprentis	Autres
Moins de 20 ans	*	1 350	548	*	617	359
20 — 24 ans	496	5 605	1 864	1 238	847	494
25 — 29 ans	3 643	4 391	3 232	1 203	867	738
30 — 34 ans	6 300	2 139	3 649	1 165	827	867
35 — 39 ans	7 858	975	3 235	1 167	785	972
40 — 44 ans	7 295	516	2 915	1 178	808	1 055
45 — 49 ans	6 647	241	2 604	1 170	784	1 088
50 — 54 ans	5 921	109	2 195	1 123	736	1 081
55 — 59 ans	4 457	48	1 543	1 014	547	1 014
60 — 64 ans	1 971	24	646	802	614	893
65 ans ou plus	199	*	43	519	*	633
Total	**44 789**	**15 400**	**22 474**	**1 133**	**821**	**902**

* Ces chiffres ne sont pas disponibles à cause du nombre trop faible des effectifs.

Source: OCQ, mai 1986.

T-39

Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec*, quelques métiers

Métier	12 mai 1980 $	1er mai 1981 $	1er juin 1982 $	1er mai 1983 $	1er mai 1985 $
Briqueteur-maçon	12,56	13,67	15,04	16,54	17,28
Calorifugeur	13,04	13,95	15,35	16,88	17,64
Carreleur	12,78	13,67	15,04	16,54	17,28
Charpentier-menuisier**	12,10	13,18	14,74	16,21	16,94
Chaudronnier	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80
Cimentier-applicateur	11,47	12,49	13,74	15,11	15,79
Couvreur	11,71	12,97	14,27	15,69	16,40
Électricien	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80
Ferblantier	13,03	14,07	15,48	17,03	17,80
Ferrailleur	11,47	12,49	13,74	15,11	15,79
Frigoriste	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80
Grutier	12,44	13,45	14,80	16,27	17,00
Mécanicien d'ascenseur	14,25	15,75	17,33	19,06	19,92
Mécanicien de chantier	12,95	14,07	15,48	17,03	17,80
Mécanicien de machines lourdes	12,19	13,58	14,94	16,43	17,17
Monteur d'acier de structure	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80
Opérateur d'équipement lourd	11,60	12,52	13,77	15,15	15,83
Opérateur de pelles mécaniques	12,57	13,45	14,80	16,27	17,00
Peintre	11,57	12,40	13,67	15,02	15,70
Plâtrier	12,29	13,15	14,47	15,91	16,63
Poseur de revêtement souple	11,10	12,00	13,25	14,58	15,24
Poseur de systèmes intérieurs	12,49	13,40	14,74	16,21	16,94
Serrurier de bâtiment	12,34	13,20	14,52	15,97	16,69
Tuyauteur	13,15	14,07	15,48	17,03	17,80
Manoeuvre (journalier)	9,63	10,30	11,55	12,71	13,28
Manoeuvre spécialisé	9,97	10,67	11,92	13,11	13,70

* Les taux de salaire pour les salariés de la Baie James sont de 5 % supérieurs depuis le 12 mai 1980.

** Le taux de salaire horaire des charpentiers-menuisiers est de 13,40 $ depuis le 1er janvier 1982.

Source: Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, D. 3938-80 du 17 décembre 1980 et D. 1289-82 du 31 mai 1982 et D. 1948-84 du 30 août 1984 et D. 998-84 du 25 avril 1984.

Annexe III

Liste des 100 plus gros employeurs en 1985 selon les heures enregistrées à l'OCQ

Nom	Nombre maximum de salariés	Type	Principale place d'affaires
1. B.G. Checo International Ltée	1 029	EL PL	Montréal
2. Hervé Pomerleau Inc.	526	EG	Québec
3. Thiro Ltée	417	LT LD	Mauricie
4. Corporation de construction nationale Ltée	517	EG	Sud de Montréal
5. FA Tucker Canada Ltd	391	LD	Nord de Montréal
6. Comstock International ltd	588	EG	Montréal
7. Arno Électrique Ltée	400	EG LD	Mauricie
8. Les Coffrages Dominic Ltée	434	CM	Montréal
9. Hydro-Québec	443	EG	Montréal
10. Entreprises de pipeline Universel Ltée	317	SD	Montréal
11. Lambert Somec Inc.	400	EL MT	Québec
12. Les Coffrages CCC Ltée	297	EG	Montréal
13. Coffrages Industriels Ltée	257	EG	Montréal
14. Mécanique Kingston Inc.	296	AS CH	Montréal
15. Cobéton Inc.	270	EG	Montréal
16. Les entreprises de travaux Common Ltée	181	EG	Nord de Montréal
17. Transelec Inter Division de Sintra	328	LT	Montréal
18. Dominion Bridge-Sulzer Inc.	185	AS	Montréal
19. La Société de construction DCL Ltée	193	EG	Sud de Montréal
20. Otis Canada Inc.	168	MA	Extérieur
21. Adélard Laberge Ltée	206	MT EL	Québec
22. H.H. Robertson Inc.	164	CV	Extérieur
23. Lemay-Vican Inc.	211	EG RT	Mauricie
24. Tremcofort Inc.	230	EG	Saguenay–Lac St-Jean
25. Les Entreprises PEB Ltée	159	EG	Québec
26. Montval Construction div. de Groupe Granites	215	BM	Nord de Montréal
27. Construction SLM Ltée	235	MT	Sud de Montréal
28. Corival Inc.	134	XC	Nord de Montréal
29. Black & McDonald Ltée	149	EL RF	Montréal
30. Janin Construction (1983) Ltée	190	EL	Sud de Montréal
31. Armand Guay Inc.	154	EG	Québec
32. Louisbourg Construction Ltée	102	EG	Nord de Montréal
33. Désourdy Inc.	174	EG	Sud de Montréal
34. JPM Lessard Inc.	145	FB	Montréal
35. Service en Électricité Riviera 1979 Ltée	180	EL	Sud de Montréal
36. Construction Del-Nor Inc.	136	EG	Sud de Montréal
37. Impregilo-Atlas Entreprise Conjointe	152	EG	Sud de Montréal
38. Hydro-Mécanique Inc.	147	MT	Québec
39. Les Constructions du St-Laurent Ltée	154	EG	Québec
40. Deromo Construction Inc.	237	EG	Montréal

Annexe III

Liste des 100 plus gros employeurs en 1985 selon les heures enregistrées à l'OCQ (suite)

Nom	Nombre maximum de salariés	Type	Principale place d'affaires
41. La Compagnie Électrique Britton Ltée	109	EL	Montréal
42. LD Pilon Inc.	178	MT EL	Nord-Ouest Québécois
43. Les Constructions Connolly & Twizell Inc.	204	MT	Montréal
44. Groupe Beaver Construction Ltée	140	EG	Montréal
45. Opron Inc.	122	EG	Sud de Montréal
46. Capform Inc.	127	OM	Extérieur
47. Coffrages Universel Ltée	147	CM	Montréal
48. J.R. Théberge 1980 Ltée	158	EG	Saguenay–Lac St-Jean
49. Atlas Construction Inc.	230	EG	Montréal
50. Construction MRC Ltée	116	CA	Nord de Montréal
51. Chagnon 1975 Ltée	81	EL	Montréal
52. Entreprises Bon Conseil Ltée	131	EG	Québec
53. Canfarge Ltée Division Francon	102	XC	Montréal
54. Kingston Byers Inc.	340	EG	Montréal
55. Gestion Helophil Ltée	186	EG	Sud de Montréal
56. Mojan (1981) Ltée	121	AS	Montréal
57. Construction Arno Inc.	91	LT	Mauricie
58. Honeywell Ltée	89	MT EL	Extérieur
59. Simard Beaudry Inc.	100	EG	Montréal
60. Benoit Pineault Inc.	119	BM	Saguenay–Lac St-Jean
61. Poudrier & Boulet Ltée	164	EG	Québec
62. Thomas O'Connel (1981) Inc.	78	MT	Montréal
63. La Cie de pavage d'asphalte Beaver Ltée	115	EG	Montréal
64. Les entrepreneurs GM Gest Inc.	114	EG	Montréal
65. ICS Ltée	104	EL MT	Montréal
66. Volcano Inc.	114	MT	Sud de Montréal
67. Services d'acoustique Patch Ltée	86	CM PL	Montréal
68. Protection Incendie Viking Ltée	85	MT	Nord de Montréal
69. Spino Construction Cie Ltée	72	EG	Montréal
70. Les Érecteurs Canadiens Ltée	101	AS	Extérieur
71. Charles Duranceau Ltée	108	EG	Montréal
72. GM Gest Inc.	105	EG	Montréal
73. Construction N.R.C. Inc.	101	XC EL	Montréal
74. Fitzpatrick Schiavone Joint Venture	89	EG	Montréal
75. A. Cooper et Fils Ltée	75	MT	Montréal
76. Asbestos Eaman Inc.	78	CF	Montréal
77. Castonguay & Frères Ltée	101	XC	Estrie
78. Telecon Inc.	100	EG LT	Mauricie
79. Mécanique R.H. Ltée	69	RF	Nord de Montréal
80. Dancolectric Inc.	83	EL	Montréal
81. Banister, Desourdy Entreprises Conjointes	163	EG XC	Sud de Montréal
82. La Cie Nationale de Tuile et de Terrazzo Ltée	68	CP	Montréal
83. Kolostat Inc.	63	CV	Nord de Montréal
84. Ferneuf G & S Inc.	90	FE	Nord de Montréal
85. Canco-Construction Inc.	69	EG	Nord de Montréal

Annexe III

Liste des 100 plus gros employeurs en 1985 selon les heures enregistrées à l'OCQ (suite)

Nom	Nombre maximum de salariés	Type	Principale place d'affaires
86. Gastier Inc.	79	EL	Montréal
87. Société de Contrôle Johnson Ltée	78	EL MT	Extérieur
88. Neilson Excavation Inc.	74	XC RT	Québec
89. Petrifond Fondation Co Ltée	70	EG	Montréal
90. Couverture Montréal Nord Ltée	80	CV	Montréal
91. Acier Gendron Ltée	102	FE	Sud de Montréal
92. La Corporation de Rénovation Raymor	94	PE	Montréal
93. HVAC Inc.	68	RF FB	Nord de Montréal
94. Flamidor Inc.	66	MT	Québec
95. Fertek Inc.	77	FE	Nord de Montréal
96. P. & R. Desjardins Construction Inc.	78	EG	Montréal
97. Construction Canadienne TJ Inc.	95	EG	Québec
98. Couvreur Verdun Inc.	71	CV	Montréal
99. Marine Industries Ltée Div. MIL Mont	89	EG	Sud de Montréal
100. Construction CCL Inc.	127	MT SD	Mauricie

AS	Acier de structure	CM	Charpentier-menuisier	FE	Ferrailleur	PL	Poseur de systèmes intérieurs
BM	Briqueteur-maçon	CV	Couvreur-tôlier	LD	Ligne de distribution	RF	Mécanicien en tuyauterie (réfrigération)
CA	Cimentier-applicateur	EG	Entrepreneur général	LT	Ligne de transmission	RT	Construction de route
CF	Calorifugeur	EL	Électricien	MA	Mécanicien d'ascenseur	SD	Soudeur
CH	Chaudronnier	FB	Ferblantier	MT	Mécanicien en tuyauterie	XC	Excavation

Source: OCQ, mai 1986.

Annexe IV

Description des régions et sous-régions de domicile

Office de la construction du Québec			M.I.C.
Régions	**Sous-régions**	**Principales villes**	**Sous-régions correspondantes***
10. Est du Québec	10. Îles-de-la-Madeleine	Chandler, Gaspé Murdochville	
	11. Gaspé		1.1. Gaspé
	12. Ste-Anne-des-Monts	Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts	1.3. Ste-Anne-des-Monts
	13. Bonaventure	Bonaventure, New Richmond, Paspébiac	1.4. Bonaventure
	14. Bas St-Laurent	Amqui, Matane, Rimouski	1.7. Bas St-Laurent
20. Saguenay–Lac St-Jean	20. Roberval	Chibougamau, Dolbeau, Roberval	2.4. Roberval
	21. Chicoutimi	Alma, Chicoutimi, Jonquière	2.1. Chicoutimi
30. Québec	15. Rivière-du-Loup	Cabano, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles	3.1. Rivière-du-Loup
	30. Québec métropolitain	C.U.Q., Lévis, St-Romuald	
	31. Charlevoix	Baie St-Paul, Clermont, La Malbaie	3.3. Québec
	32. Portneuf	Donnacona, St-Augustin, St-Raymond	
	33. Sud du Québec	La Pocatière, Montmagny, Ste-Marie	
	34. Chaudière	Beauceville, St-Georges, Thetford Mines	3.5. Chaudière
40. Mauricie–Centre du Québec	40. Bois-Francs	Drummondville, Plessisville, Victoriaville	4.1. Bois-Francs
	41. Mauricie	Cap-de-la-Madeleine, La Tuque, Trois-Rivières	4.3. Mauricie
50. Estrie	50. Cantons de l'Est	Asbestos, Magog, Sherbrooke	5. Cantons de l'Est
60. Montréal	65. Montréal métropolitain	C.U.M., Laval, Longueuil	6.6. Montréal métropolitain
64. Sud de Montréal	60. Granby	Cowansville, Farnham, Granby	6.1. Granby
	61. St-Jean	Iberville, St-Jean, St-Luc	6.2. St-Jean
	62. St-Hyacinthe	Beloeil, Mont St-Hilaire, St-Hyacinthe	6.4. St-Hyacinthe
	63. Richelieu	Contrecoeur, Sorel, Tracy	6.7. Richelieu
	64. Beauharnois	Beauharnois, Châteauguay, Valleyfield	6.3. Beauharnois
69. Nord de Montréal	67. Joliette	Joliette, L'Assomption, Repentigny	6.8. Joliette
	66. Terrebonne	Lachute, St-Eustache, Ste-Thérèse	6.9. Terrebonne
	70. Labelle	Maniwaki, Mont-Laurier	7.3. Labelle
70. Outaouais	71. Hull	C.R.O., Pontiac, Thurso	7.1. Hull
80. Nord-Ouest québécois	80. Rouyn-Noranda	Rouyn, Témiscamingue, Val d'Or	8.1. Rouyn-Noranda
	81. Abitibi	Amos, LaSarre, Senneterre	8.3. Abitibi
84. Baie James	84. Baie James	Municipalité de la Baie James	10. Nouveau Québec
90. Côte Nord	93. Saguenay	Baie Comeau, Hauterive, Tadoussac	9.1. Saguenay
	91. Mingan	Port-Cartier, Schefferville, Sept-Îles	9.3. Mingan

* La concordance entre le découpage territorial du M.I.C. et celui de l'OCQ est presque parfaite. Cependant, on note que les villes de Chapais et Chibougamau appartiennent à la sous-région Roberval pour l'OCQ et à la sous-région Chicoutimi du M.I.C. De même, la région du Nouveau Québec du M.I.C. est séparée entre les sous-régions Baie James et Mingan de l'OCQ.